


SITUATION

DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES
ET DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL AU QUÉBEC

2009



Analyse des rapports d'activités 2008-2009
soumis par les services de garde et les
bureaux coordonnateurs
Janvier 2011

Québec 

SITUATION

**DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, DES GARDERIES
ET DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL AU QUÉBEC**

2009



Analyse des rapports d'activités 2008-2009
soumis par les services de garde et les
bureaux coordonnateurs
Janvier 2011

Québec 

Coordination des travaux

Françoise Tremblay, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde (DAQSG)

Rédaction

Écho Sondage inc.

Révision linguistique et page couverture

Direction des communications

Collaboration

Claudette Brisebois, DAQSG
Carole Daigneault, DAQSG
Carole Laviolette, DAQSG
Angelo Razakatiana, DAQSG

Comité de lecture

Paul Marchand, Direction de l'évaluation et de la statistique
Marie-Hélène Saint-Pierre, Direction de l'évaluation et de la statistique

Dans ce document, le féminin utilisé pour certaines fonctions inclut aussi bien les hommes que les femmes.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN : 978-2-550-60768-7 (PDF)

ISSN : 1201-5806

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	1
CHAPITRE 1 PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BC, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION.....	5
1.1 Portrait général des services de garde et des BC.....	7
1.1.1 Distribution des services de garde et des BC selon la région	9
1.1.2 Distribution des services de garde et des BC selon la capacité d'accueil	11
1.2 Administration des entreprises coordonnant ou offrant des services de garde	14
1.2.1 Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres	14
1.2.2 Comité de parents dans les garderies.....	15
1.3 Périodes d'ouverture des CPE, des garderies et des BC.....	16
1.3.1 CPE	16
1.3.2 Garderies	16
1.3.3 BC.....	17
1.3.4 Périodes d'ouverture variables.....	17
1.3.5 Évolution annuelle de la plage horaire	17
1.4 Installations de CPE et garderies en milieu de travail.....	22
1.5 Vérification de l'absence d'empêchement.....	26
1.6 Signalements effectués ou reçus mettant en cause un membre du personnel.....	28
1.7 Collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux.....	29
1.7.1 CPE	29
1.7.2 Garderies	29
1.7.3 BC.....	30
1.8 Collaboration avec le service de prévention des incendies.....	34
1.9 Engagement qualité.....	35
CHAPITRE 2 FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	39
2.1 Familles utilisatrices	41
2.2 Usagers des installations de CPE et des garderies	42
2.2.1 Provenance des usagers des services situés à Montréal et à Laval	42
2.2.2 Provenance des usagers des services situés dans les autres régions	43
2.3 Âge des enfants et fréquentation des services.....	45
2.3.1 Distribution du nombre d'enfants selon leur âge au 30 septembre 2008.....	45
2.3.2 Modalités de fréquentation des services de garde	47
2.4 Mode de fonctionnement des installations de CPE et des garderies.....	48
2.5 Procédure ou protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires dans les CPE et dans les garderies	49
2.6 Listes d'attente.....	51

CHAPITRE 3 PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC.....	56
3.1 Conditions de travail.....	58
3.1.1 Congés	58
3.1.2 Vacances	63
3.1.3 Absences liées aux maladies, à l’invalidité et aux accidents de travail.....	65
3.2 Années de service continu	69
3.2.1 Années de service continu.....	69
3.2.2 Établissement des conditions de travail	72
3.3 Qualification du personnel éducateur	74
3.4 Scolarité du personnel de direction.....	80
3.5 Jugement en matière de droit du travail	84
3.6 Taux de roulement du personnel	85
CHAPITRE 4 RESPONSABLES D’UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC.....	89
4.1 RSG et leurs assistantes ou assistants.....	91
4.2 RSG et nombre d’enfants accueillis	92
4.3 Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des RSG.....	93
4.4 Personnel du BC	95
4.5 Comité consultatif de RSG.....	95
4.6 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG.....	97
4.7 Recours de la part de RSG	97
CHAPITRE 5 MODES DE GARDE PARTICULIERS	99
5.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies	101
5.2 Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial	103
5.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde.....	103
ANNEXE I : RAPPORT D’ACTIVITÉS 2008-2009 DES CPE	106
ANNEXE II : RAPPORT D’ACTIVITÉS 2008-2009 DES GARDERIES.....	108
ANNEXE III : RAPPORT D’ACTIVITÉS 2008-2009 DES BC	110

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1 PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BC, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION

Tableau 1.1	Nombre de CPE, de garderies et de BC au 31 mars 2009 et nombre de ceux-ci qui ont remis leur rapport d'activités	8
Tableau 1.2	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE, des garderies ainsi que des BC ayant remis leur rapport d'activités selon la région, au 31 mars 2009	10
Tableau 1.3	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités selon la capacité d'accueil, au 31 mars 2009	12
Tableau 1.4	Distribution en nombre et en pourcentage des BC ayant remis leur rapport d'activités selon le nombre de places à l'agrément, au 31 mars 2009	12
Tableau 1.5	Distribution en nombre et en nombre de places inscrit sur le permis des installations de CPE et des garderies, en nombre et en nombre de places à l'agrément des BC ainsi qu'en nombre et en pourcentage des places selon la région, au 31 mars 2009	13
Tableau 1.6	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture habituelles des installations de CPE en semaine selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	18
Tableau 1.7	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture habituelles des garderies en semaine selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	19
Tableau 1.8	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture habituelles des BC (bureau administratif) en semaine selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	20
Tableau 1.9	Évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture habituelles des installations de CPE et variation en points de pourcentage de 2003 à 2009	21
Tableau 1.10	Évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture habituelles des garderies et variation en points de pourcentage de 2003 à 2009	21
Tableau 1.11	Évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture habituelles des BC (bureau administratif) et variation en points de pourcentage de 2007 à 2009	21
Tableau 1.12	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu, au 31 mars 2009	22
Tableau 1.13	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon la proportion de places réservées, au 31 mars 2009	23
Tableau 1.14	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail et proportion relative de celles-ci selon la région, au 31 mars 2009	24
Tableau 1.15	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon le milieu de travail auquel elles sont liées, au 31 mars 2009	25

Tableau 1.16	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée, au 31 mars 2009	25
Tableau 1.17	Distribution des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour des membres du personnel, et des BC ayant reçu la même confirmation pour des RSG ou leur entourage, au cours de l'exercice financier 2008-2009	26
Tableau 1.18	Distribution des CPE, des garderies et des BC qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique selon le type de comité et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	27
Tableau 1.19	Distribution du nombre de signalements selon le type de services de garde et les BC, au cours de l'exercice financier 2008-2009	28
Tableau 1.20	Nombre et pourcentage de l'ensemble des CPE selon les services qui leur sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux, pour l'exercice financier 2008-2009	31
Tableau 1.21	Fréquence, s'il y a lieu, des relations professionnelles établies entre les CPE et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux, pour l'exercice financier 2008-2009	31
Tableau 1.22	Nombre et pourcentage de l'ensemble des garderies selon les services qui leur sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	32
Tableau 1.23	Fréquence, s'il y a lieu, des relations professionnelles établies entre les garderies et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux, pour l'exercice financier 2008-2009	32
Tableau 1.24	Nombre et pourcentage de l'ensemble des BC selon les services qui sont offerts à leur personnel ou aux RSG par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	33
Tableau 1.25	Fréquence, s'il y a lieu, des relations professionnelles établies entre les BC ou les RSG et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux, pour l'exercice financier 2008-2009	33
Tableau 1.26	Distribution des CPE et des garderies selon la collaboration établie avec le service de prévention des incendies de leur municipalité selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	34
Tableau 1.27	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE, des garderies et des BC qui ont signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité selon la région, depuis avril 2007	35
Tableau 1.28	Distribution en pourcentage des CPE, des garderies et des BC qui ont signé une déclaration d'engagement qualité selon qu'ils ont réalisé ou non leurs engagements et selon la région, depuis avril 2007.....	36
Tableau 1.29	Distribution des CPE, des garderies et des BC en fonction de la façon dont l'engagement qualité a favorisé l'amélioration de la qualité	37

CHAPITRE 2 FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Tableau 2.1	Distribution du nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région, du 23 au 29 mars 2009	41
Tableau 2.2	Nombre moyen de familles selon la capacité d'accueil des CPE et des garderies, ou des places à l'agrément des BC, du 23 ou 29 mars 2009	42
Tableau 2.3	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants habitant ou non le même territoire de CLSC ou une autre région que le service de garde fréquenté, pour les services situés à Montréal et à Laval, du 23 au 29 mars 2009	43
Tableau 2.4	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants habitant ou non la même municipalité que les installations de CPE selon la région (sauf Montréal et Laval), du 23 au 29 mars 2009	44
Tableau 2.5	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants habitant ou non la même municipalité que les garderies selon la région (sauf Montréal et Laval), du 23 au 29 mars 2009	44
Tableau 2.6	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial, du 23 au 29 mars 2009 selon leur âge au 30 septembre 2008	46
Tableau 2.7	Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en CPE, en garderies ou en milieu familial en mars 2009 selon leur âge au 30 septembre 2008	46
Tableau 2.8	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants selon le nombre de jours de garde par semaine et le mode de garde, du 23 au 29 mars 2009	48
Tableau 2.9	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon leur mode de fonctionnement, au cours de l'exercice financier 2008-2009	48
Tableau 2.10	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies selon qu'ils disposent d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires, ou prévoient adopter de telles mesures, et selon la région	50
Tableau 2.11	Distribution en pourcentage des CPE et des garderies en fonction de la date d'entrée en vigueur d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires	51
Tableau 2.12	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies ayant une liste d'attente selon le nombre d'enfants qui y sont inscrits, au 31 mars 2009.....	52
Tableau 2.13	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies selon le mode de gestion de leur liste d'attente, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	53
Tableau 2.14	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies selon le fait qu'ils disposent ou non d'une politique d'admission des enfants au service de garde, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	53
Tableau 2.15	Distribution en nombre et en pourcentage des CPE et des garderies selon les critères de la politique d'admission des enfants au service de garde, au cours de l'exercice financier 2008-2009	54

CHAPITRE 3 PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

Tableau 3.1	Distribution en nombre et en pourcentage du personnel selon le type de services de garde, le type d'emploi et le sexe, au 31 mars 2009.....	58
Tableau 3.2	Distribution du nombre moyen de jours de congé annuels payés prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement selon la catégorie de congés, le type de services de garde ou le BC et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	60
Tableau 3.3	Distribution du nombre moyen de jours de congé annuels payés prévus dans les conditions de travail établies pour le personnel éducateur (excluant les RSG) selon la catégorie de congés, le type de services de garde et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	61
Tableau 3.4	Distribution du nombre moyen de jours de congé annuels payés prévus dans les conditions de travail établies pour les autres membres du personnel selon la catégorie de congés, le type de services de garde ou le BC et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	63
Tableau 3.5	Distribution du nombre moyen de semaines de vacances annuelles payées prévues dans les conditions de travail établies pour le personnel d'encadrement, le personnel éducateur de même que tout autre personnel permanent selon le type de services de garde ou le BC et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	64
Tableau 3.6	Distribution du nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité selon le type de services de garde ou le BC et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	65
Tableau 3.7	Distribution du nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux accidents de travail selon le type de services de garde ou le BC et la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	66
Tableau 3.8	Proportion de CPE et de garderies selon l'existence de différentes politiques liées aux accidents de travail et selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	68
Tableau 3.9	Distribution en nombre et en pourcentage du personnel éducateur dans les installations de CPE et dans les garderies selon la qualification et la région, du 23 au 29 mars 2009	75
Tableau 3.10	Distribution en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies selon l'atteinte de l'exigence réglementaire concernant la qualification du personnel éducateur et selon la région, du 23 au 29 mars 2009.....	76
Tableau 3.11	Distribution du personnel éducateur dans les installations de CPE selon le type de qualification et la région, du 23 au 29 mars 2009	78
Tableau 3.12	Distribution du personnel éducateur dans les garderies selon le type de qualification et la région, du 23 au 29 mars 2009.....	79
Tableau 3.13	Nombre de membres de la direction et nombre moyen d'années d'expérience selon le type de services de garde ou le BC, au cours de l'exercice financier 2008-2009	80

Tableau 3.14	Nombre de directrices adjointes et directeurs adjoints selon le type de services de garde ou le BC, au cours de l'exercice financier 2008-2009	80
Tableau 3.15	Répartition des directrices générales et des directeurs généraux des CPE, des garderies et des BC selon la scolarité et le champ d'études, au cours de l'exercice financier 2008-2009	82
Tableau 3.16	Répartition des directrices adjointes et des directeurs adjoints des CPE, des garderies et des BC selon la scolarité et le champ d'études, au cours de l'exercice financier 2008-2009	83
Tableau 3.17	Distribution des jugements en matière de droit du travail selon le type de services de garde ou le BC, au cours de l'exercice financier 2008-2009	84
Tableau 3.18	Taux de roulement du personnel dans les services de garde et les BC selon le type de personnel, au cours de l'exercice financier 2008-2009	86

CHAPITRE 4 RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC

Tableau 4.1	Nombre de RSG reconnus par un BC selon l'octroi de places subventionnées ou non et la région, au 31 mars 2009.....	91
Tableau 4.2	Distribution en nombre et en pourcentage des RSG, des enfants accueillis et des assistantes ou assistants, du 23 au 29 mars 2009.....	92
Tableau 4.3	Distribution en nombre et en pourcentage des enfants accueillis par le ou la RSG et nombre moyen d'enfants accueillis selon la région, du 23 au 29 mars 2009.....	93
Tableau 4.4	Nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance pour les RSG en vertu des articles du Règlement selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009	94
Tableau 4.5	Distribution des postes et du pourcentage du temps de travail au BC, lorsque l'agrément est détenu par un CPE, au 31 mars 2009	95
Tableau 4.6	Distribution en nombre et en pourcentage des personnes siégeant au comité consultatif de RSG selon la qualité des membres, au cours de l'exercice financier 2008-2009	96
Tableau 4.7	Nombre et pourcentage de BC ayant fait l'objet d'un recours de la part de RSG selon la région, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	97

CHAPITRE 5 MODES DE GARDE PARTICULIERS

Tableau 5.1	Nombre et proportion d'installations de CPE et de garderies offrant des modes de garde particuliers, au cours de l'exercice financier 2008-2009.....	101
Tableau 5.2	Nombre d'installations de CPE, de garderies et d'enfants selon les modes de garde particuliers et la région, du 23 au 29 mars 2009	102
Tableau 5.3	Nombre de RSG et d'enfants selon les modes de garde particuliers et la région, du 23 au 29 mars 2009	103
Tableau 5.4	Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de 2000 à 2009, en pourcentage.....	104

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE 1 PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BC, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION

Graphique 1.1	Distribution des places selon le type d'établissements coordonnant ou offrant des services de garde, au 31 mars 2009	9
Graphique 1.2	Distribution des BC selon le nombre de réunions du conseil d'administration, au cours de l'exercice financier 2008-2009	14
Graphique 1.3	Distribution des CPE selon le nombre de réunions du conseil d'administration, au cours de l'exercice financier 2008-2009	15
Graphique 1.4	Distribution des garderies selon le nombre de réunions du comité de parents, au cours de l'exercice financier 2008-2009	15

CHAPITRE 2 FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Graphique 2.1	Distribution en pourcentage des enfants du 23 au 29 mars 2009 selon leur âge au 30 septembre 2008.....	45
Graphique 2.2	Proportion d'enfants selon leur nombre de jours de fréquentation d'un service de garde, du 23 au 29 mars 2009	47
Graphique 2.3	Proportion d'enfants inscrits sur une liste d'attente selon leur âge au 31 mars 2009.....	52

CHAPITRE 3 PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

Graphique 3.1	Répartition du personnel d'encadrement des CPE et des garderies selon l'ancienneté, au 31 mars 2009.....	69
Graphique 3.2	Répartition du personnel éducateur des CPE et des garderies selon l'ancienneté, au 31 mars 2009	70
Graphique 3.3	Répartition des autres membres du personnel des CPE et des garderies selon l'ancienneté, au 31 mars 2009.....	71
Graphique 3.4	Répartition des membres du personnel des BC selon l'ancienneté, au 31 mars 2009.....	71
Graphique 3.5	Proportion de CPE selon le ou les modes d'établissement des conditions de travail du personnel d'encadrement, du personnel éducateur et des autres membres du personnel, au 31 mars 2009	73
Graphique 3.6	Proportion de garderies selon le ou les modes d'établissement des conditions de travail du personnel d'encadrement, du personnel éducateur et des autres membres du personnel, au 31 mars 2009	73
Graphique 3.7	Proportion de BC selon le ou les modes d'établissement des conditions de travail du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel, au 31 mars 2009	74

CHAPITRE 4 RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC

Graphique 4.1	Distribution en pourcentage des BC selon le nombre de réunions du comité consultatif de RSG, au cours de l'exercice financier 2008-2009	96
---------------	---	----

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille et des Aînés un rapport de ses activités¹. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de bureau coordonnateur (BC) de la garde en milieu familial.

Afin de satisfaire à cette exigence, les titulaires de permis ou les bureaux coordonnateurs doivent répondre au questionnaire qui leur est envoyé selon leur statut (CPE, garderie ou BC). Le présent document décrit les réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve aux annexes I, II et III.

Nous avons divisé le rapport en cinq chapitres :

CHAPITRE 1 : Portrait des services de garde et des BC, ainsi que de leur administration

CHAPITRE 2 : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE 3 : Personnel des CPE, des BC et des garderies

CHAPITRE 4 : Responsables d'un service de garde en milieu familial et mandats des BC

CHAPITRE 5 : Modes de garde particuliers

La représentativité de notre population est élevée puisque 95 % de l'ensemble des CPE, des garderies et des BC du Québec ont retourné le questionnaire dans les délais prescrits.

Tout le long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent en fonction du type de services de garde et de la région administrative. Les tableaux et les graphiques font référence à une semaine précise, soit du 23 au 29 mars 2009, au 31 mars 2009 ou encore à l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, selon l'information recueillie.

Enfin, la saisie et le traitement des données informatiques ont été exécutés par la firme Écho Sondage inc., à l'aide des logiciels Data Entry et SPSS, après validation de chacun des questionnaires reçus.

¹ Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., chapitre S-4.1.1, article 63.

CHAPITRE 1

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DES BC, AINSI QUE DE LEUR ADMINISTRATION

D'abord, nous dressons le portrait des services de garde et des BC au 31 mars 2009 en fonction de leur capacité d'accueil et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

Puis, nous examinons la fréquence des réunions des conseils d'administration des CPE et des BC, de même que la composition des comités de parents des garderies et la fréquence de leurs rencontres.

Nous nous penchons par la suite sur les périodes d'ouverture des services de garde et des BC, avant d'aborder la description des installations en milieu de travail et de traiter de la vérification de l'absence d'empêchement ainsi que des signalements effectués ou reçus mettant en cause un membre du personnel des CPE, des garderies ou des BC, des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) ou toute personne habitant ou travaillant dans le service de garde en milieu familial.

Nous décrivons aussi les services offerts aux CPE, aux garderies et aux BC par divers organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau, de même que la collaboration des CPE et des garderies avec le service de prévention des incendies. Une dernière section explore la déclaration de l'engagement qualité des services de garde contenu dans le plan d'amélioration continue de la qualité.

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE ET DES BC

Le tableau 1.1 illustre le nombre de CPE, de garderies et de BC existants au 31 mars 2009 de même que le nombre de ceux-ci qui ont remis leur rapport d'activités. Les CPE représentent 52,3 %² de l'ensemble des établissements coordonnant ou offrant des services de garde au Québec, alors que les garderies constituent 38,9 % de cet ensemble. Quant aux BC, ils représentent 8,8 % des établissements coordonnant ou offrant des services de garde au Québec.

Le taux de réponse global est de 95,0 %; le taux de participation des CPE est de 97,9 %, celui des garderies se situe à 90,3 %, alors que les BC ont un taux de participation de 99,4 %.

² Notons que les 982 établissements cumulent 1 344 installations pour l'ensemble des CPE et que les 961 CPE ayant rempli le questionnaire représentent 1 319 installations.

TABLEAU 1.1
NOMBRE DE CPE, DE GARDERIES ET DE BC AU 31 MARS 2009 ET NOMBRE DE CEUX-CI QUI ONT
REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

	NOMBRE DE CPE, DE GARDERIES ET DE BC EXISTANTS AU 31 MARS 2009	NOMBRE DE CPE, DE GARDERIES ET DE BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
CPE			
Une installation	684	667	97,5
Deux installations	245	241	98,4
Trois installations	45	45	100,0
Plus de quatre installations ¹	8	8	100,0
NOMBRE TOTAL DES CPE	982	961	97,9
Garderies			
Garderies subventionnées	589	544	92,4
Garderies non subventionnées	142	116	81,7
NOMBRE TOTAL DES GARDERIES	731	660	90,3
BC			
CPE-BC ²	150	149	99,3
BC ³	15	15	100,0
NOMBRE TOTAL DES BC	165	164	99,4
TOTAL	1 878	1 785	95,0

¹ Un CPE a 5 installations alors que un CPE en a 6.

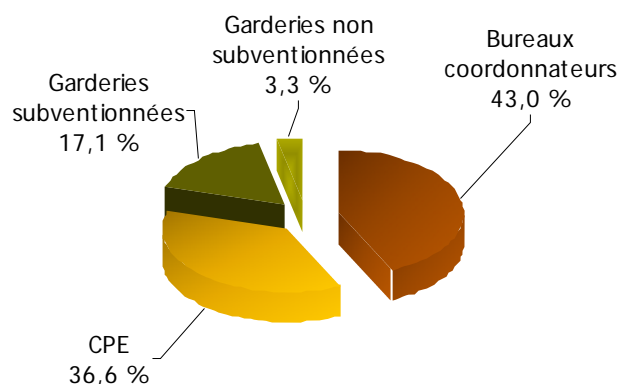
² L'agrément du BC est détenu par un CPE.

³ L'agrément du BC est détenu par une entreprise autre qu'un CPE.

Le graphique 1.1 synthétise la répartition des places entre les CPE, les garderies subventionnées, les garderies non subventionnées et les BC ayant remis leur rapport d'activités.

GRAPHIQUE 1.1

DISTRIBUTION DES PLACES SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENTS COORDONNANT OU OFFRANT DES SERVICES DE GARDE, AU 31 MARS 2009



Les installations de CPE cumulent 36,6 % des places, les garderies en réunissent 20,4 %, alors que les BC coordonnent 43,0 % des places en services de garde.

À moins d'avis contraire, l'information contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 961 CPE, les 1 319 installations de CPE, les 660 garderies et les 164 BC³ qui ont répondu au questionnaire dans les délais prescrits.

1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES DE GARDE ET DES BC SELON LA RÉGION

Le tableau 1.2 présente la répartition des 1 319 installations de CPE, des 660 garderies et des 164 BC selon la région. La région de Montréal compte à elle seule 29,9 % des établissements coordonnant ou offrant des services au Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (16,6 %) et de la Capitale-Nationale (9,3 %).

³ Malgré le fait que 164 BC ont retourné leur questionnaire, les questions communes avec celui qui a été envoyé aux CPE seront basées sur 162 BC, puisque 2 BC sont rattachés à 1 même CPE. Nous ne pouvons doubler le nombre de rencontres, de personnel ou d'activités du BC ayant 2 agréments.

TABLEAU 1.2

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE, DES GARDERIES AINSI QUE DES BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS SELON LA RÉGION, AU 31 MARS 2009

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		BC		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	32	2,4	1	0,2	1	0,9	8	4,9	42	2,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	49	3,7	8	1,5	2	1,7	7	4,3	66	3,1
Capitale-Nationale	125	9,5	47	8,6	13	11,2	14	8,5	199	9,3
Mauricie	45	3,4	3	0,6	1	0,9	7	4,3	56	2,6
Estrie	65	4,9	5	0,9	2	1,7	9	5,5	81	3,8
Montréal	329	24,9	238	43,8	54	46,6	20	12,2	641	29,9
Outaouais	74	5,6	17	3,1	5	4,3	9	5,5	105	4,9
Abitibi-Témiscamingue	28	2,1	1	0,2	0	0,0	6	3,7	35	1,6
Côte-Nord ¹	20	1,5	-	-	-	-	6	3,7	26	1,2
Nord-du-Québec	31	2,4	1	0,2	0	0,0	4	2,4	36	1,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	1,3	0	0,0	0	0,0	6	3,7	23	1,1
Chaudière-Appalaches	72	5,5	14	2,6	1	0,9	12	7,3	99	4,6
Laval	48	3,6	49	9,0	10	8,6	6	3,7	113	5,3
Lanaudière	55	4,2	32	5,9	3	2,6	9	5,5	99	4,6
Laurentides	74	5,6	27	5,0	3	2,6	10	6,1	114	5,3
Montérégie	219	16,6	92	16,9	19	16,4	26	15,9	356	16,6
Centre-du-Québec	36	2,7	9	1,7	2	1,7	5	3,0	52	2,4
TOTAL	1 319	100,0	544	100,0	116	100,0	164	100,0	2 143	100,0

¹ Il n'y a aucune garderie sur la Côte-Nord.

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES DE GARDE ET DES BC SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil moyenne des installations de CPE est de 58 places (variant de 8 à 208 places), alors qu'elle est de 60 places en garderie (variant de 8 à 143 places); voir le tableau 1.3 à ce sujet. Malgré la limite légale de 80 places, l'existence d'installations de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Tant dans les installations de CPE que dans les garderies, on observe que 20,2 % des installations de CPE et 15,8 % des garderies disposent de 61 à 79 places, tandis que pour 29,8 % des installations de CPE et 31,7 % des garderies, la capacité d'accueil est de moins de 50 places.

En ce qui a trait aux BC (tableau 1.4), ils administrent en moyenne 558 places, ce nombre variant de 10 à 1 206 places.

Aussi, un peu plus de la moitié des BC (50,6 %) ont à leur agrément plus de 560 places, mais parmi ceux-ci, 7,3 % des BC coordonnent plus de 1 150 places, alors que 5,5 % de l'ensemble des BC ont moins de 140 places.

Au total, les services de garde et les BC ayant remis leur rapport d'activités dans les délais prescrits disposent de 207 440 places⁴ réparties selon les différents types de services de garde ou BC (tableau 1.5).

Comme dans les années passées, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale ont les plus grands pourcentages de places, soit respectivement 25,2 %, 18,7 % et 8,4 % des places (tableau 1.5).

Par ailleurs, les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se démarquent des autres par le fait qu'aucune garderie n'y a été répertoriée. La quasi-totalité des places en installation des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec est aussi principalement dans les CPE, puisque moins de deux garderies ont été recensées dans chacune de ces régions.

⁴ Sur un total de 212 777 places accordées au 31 mars 2009.

TABLEAU 1.3
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES
AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL, AU 31 MARS 2009

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Moins de 50 places	393	29,8	209	31,7	602	30,4
De 50 à 59 places	212	16,1	72	10,9	284	14,4
60 places	175	13,3	47	7,1	222	11,2
De 61 à 79 places	266	20,2	104	15,8	370	18,7
80 places	260	19,7	218	33,0	478	24,2
81 places ou plus	13	1,0	10	1,5	23	1,2
Capacité moyenne	58 places	-	60 places	-	-	-
TOTAL	1 319	100,0	660	100,0	1 979	100,0

TABLEAU 1.4
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS
SELON LE NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT, AU 31 MARS 2009

NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT	BC	
	NOMBRE	%
140 places ou moins	9	5,5
De 141 à 280 places	19	11,6
De 281 à 420 places	26	15,9
De 421 à 560 places	27	16,5
De 561 à 700 places	29	17,7
De 701 à 850 places	24	14,6
De 851 à 1 000 places	18	11,0
De 1 001 à 1 150 places	5	3,0
De 1 151 à 1 206 places	7	4,3
Capacité moyenne	558 places	-
TOTAL	164	100,0

TABLEAU 1.5

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN NOMBRE DE PLACES INSCRIT SUR LE PERMIS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, EN NOMBRE ET EN NOMBRE DE PLACES À L'AGRÉMENT DES BC AINSI QU'EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES PLACES SELON LA RÉGION, AU 31 MARS 2009

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		BC		TOTAL	
	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES À L'AGRÉMENT	PLACES	%
Bas-Saint-Laurent	32	1 415	1	8	1	20	8	2 893	4 336	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	49	2 505	8	424	2	50	7	3 835	6 814	3,3
Capitale-Nationale	125	6 881	47	2 355	13	570	14	7 643	17 449	8,4
Mauricie	45	2 248	3	240	1	16	7	3 204	5 708	2,8
Estrie	65	3 405	5	292	2	50	9	4 355	8 102	3,9
Montréal	329	20 799	238	15 305	54	2 819	20	13 413	52 336	25,2
Outaouais	74	4 124	17	911	5	250	9	5 339	10 624	5,1
Abitibi-Témiscamingue	28	1 611	1	80	0	0	6	2 330	4 021	1,9
Côte-Nord	20	1 007	-	-	-	-	6	1 397	2 404	1,2
Nord-du-Québec	31	1 672	1	21	0	0	4	272	1 965	0,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17	752	0	0	0	0	6	1 342	2 094	1,0
Chaudière-Appalaches	72	3 534	14	728	1	18	12	6 024	10 304	5,0
Laval	48	3 027	49	3 139	10	522	6	4 807	11 495	5,5
Lanaudière	55	3 360	32	1 943	3	143	9	5 876	11 322	5,5
Laurentides	74	4 639	27	1 851	3	119	10	7 322	13 931	6,7
Montérégie	219	13 366	92	6 062	19	1 094	26	18 372	38 894	18,7
Centre-du-Québec	36	2 002	9	439	2	92	5	3 108	5 641	2,7
TOTAL	1 319	76 347	544	33 798	116	5 763	164	91 532	207 440	100,0

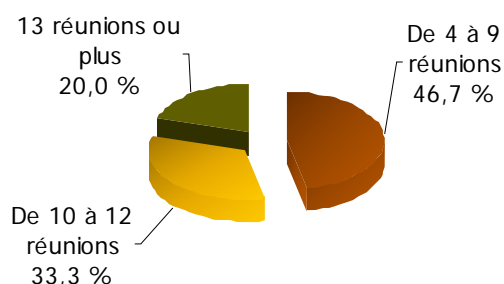
1.2 ADMINISTRATION DES ENTREPRISES COORDONNANT OU OFFRANT DES SERVICES DE GARDE

1.2.1 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des 15 BC qui ne sont pas également un CPE se sont réunis en moyenne 10,1 fois durant l'année; 7 BC ont eu de 4 à 9 rencontres (graphique 1.2). Ajoutons qu'en moyenne, il y a 6,9 personnes de sexe féminin et 2,1 personnes de sexe masculin membres du conseil d'administration. Ils ont tenu en moyenne 0,9 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (12 BC ont organisé 1 assemblée, 2 BC n'en ont convoqué aucune alors que 1 BC s'est réuni 2 fois). Cette assemblée s'est tenue principalement en septembre 2008 (40,0 %), en juin 2008 (26,7 %) ou en octobre 2008 (13,3 %).

GRAPHIQUE 1.2

DISTRIBUTION DES BC SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

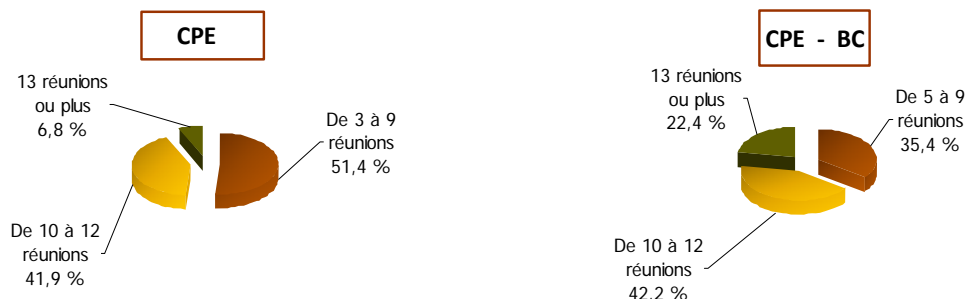


Du côté des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial, les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 9,4 fois durant l'année; 51,4 % se sont rencontrés de 3 à 9 fois et 41,9 % de 10 à 12 fois (premier graphique 1.3). La répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 5,9 femmes et 1,8 homme. Ils ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (84,2 % ont convoqué 1 assemblée, alors que 10,0 % en ont organisé 2) et celle-ci a principalement eu lieu en septembre 2008 (51,6 %), en juin 2008 (20,8 %) ou en octobre 2008 (18,4 %).

En ce qui concerne les CPE agréés pour coordonner la garde en milieu familial (CPE-BC), la situation diffère peu. En effet, les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 10,9 fois durant l'année; 42,2 % se sont rencontrés de 10 à 12 fois et 35,4 % de 5 à 9 fois (deuxième graphique 1.3). La répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 7,8 femmes et 1,5 homme. Ils ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (81,6 % ont organisé 1 assemblée, alors que 14,3 % en ont convoqué 2) et, encore ici, celle-ci a principalement eu lieu en septembre 2008 (51,0 %), en juin 2008 (23,8 %) ou en octobre 2008 (21,8 %).

GRAPHIQUE 1.3

DISTRIBUTION DES CPE SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009



1.2.2 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

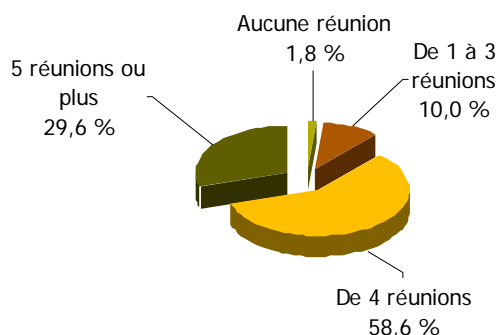
Selon l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, la garderie doit former un comité de parents composé de 5 parents élus par et parmi les parents des enfants qui fréquentent la garderie, comité qui se rencontre au moins 4 fois par année. Les comités de parents des 660 garderies répondantes sont formés de 5 parents dans 70,2 % des cas, de plus de 6 parents dans 25,7 % des cas, alors qu'ils sont formés de 2 à 4 parents dans 2,9 % des cas, ce qui représente une moyenne de 5,5 parents. Ajoutons que 1,2 % des garderies ont mentionné qu'aucun parent ne siégeait au comité de parents étant donné leur ouverture récente.

Quant à la répartition des hommes et des femmes à l'intérieur du comité de parents, on compte en moyenne 4,6 femmes et 0,9 homme.

Le graphique 1.4 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Près de 9 garderies sur 10 (88,2 %) ont respecté le nombre minimal de 4 réunions prescrit par la Loi. Dans les 11,8 % des cas restants, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la Loi. Le nombre moyen de réunions du comité de parents est de 4,3.

GRAPHIQUE 1.4

DISTRIBUTION DES GARDERIES SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009



1.3 PÉRIODES D'OUVERTURE DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

On a demandé aux CPE (pour chacune de leurs installations), aux garderies et aux BC de préciser, pour chaque jour de la semaine et de la fin de semaine, leurs heures d'ouverture et de fermeture habituelles au cours de l'exercice financier 2008-2009.

1.3.1 CPE

Les heures d'ouverture en semaine des installations de CPE varient de 5 h 45 à 8 h 45 et les heures de fermeture s'étendent de 13 h à 1 h 30; 9 CPE offrent des services de garde le samedi et 9 en font autant le dimanche. Tant le samedi que le dimanche, les heures d'ouverture varient de 7 h à 7 h 30 et les heures de fermeture de 17 h 30 à 18 h 30, pour une moyenne d'heures d'ouverture de 10 heures et 50 minutes.

Plus précisément, 72,1 % des CPE ouvrent leurs portes en semaine à 7 h et 20,8 % accueillent les enfants avant 7 h, alors que 7,1 % les reçoivent après 7 h. Quant aux heures de fermeture, plus de 8 installations sur 10 (82,8 %) ferment leurs portes à 18 h, alors que 13,0 % d'entre elles le font avant 18 h et 4,2 % après 18 h.

Le tableau 1.6⁵ indique que les installations de CPE sont ouvertes la semaine, en moyenne, durant 11 heures et 1 minute par jour. La région du Nord-du-Québec (9 heures et 32 minutes) est celle qui affiche la moyenne d'heures d'ouverture la plus basse. Les régions de la Mauricie (11 heures et 24 minutes) et de Lanaudière (11 heures et 17 minutes) sont celles où le nombre moyen d'heures d'ouverture est le plus élevé.

1.3.2 GARDERIES

Les heures d'ouverture en semaine varient de 5 h 30 à 9 h et les heures de fermeture s'étendent de 13 h à minuit. De plus, 20 garderies offrent des services de garde le samedi et 19, le dimanche. Le samedi, les heures d'ouverture varient de 6 h à 8 h et les heures de fermeture se situent soit à 16 h, soit à 18 h, pour une moyenne d'heures d'ouverture de 10 heures et 53 minutes, alors que le dimanche, les heures d'ouverture varient de 6 h à 7 h et la fermeture se fait soit à 16 h, soit à 18 h, ce qui représente une moyenne d'heures d'ouverture de 10 heures et 56 minutes.

Plus précisément, en semaine, les deux tiers des garderies ouvrent à 7 h (66,6 %), plus du quart d'entre elles accueillent les enfants avant 7 h (26,4 %), alors que 7,0 % ouvrent leurs portes après 7 h. En ce qui concerne les heures de fermeture, plus de 8 garderies sur 10 (82,2 %) ferment à 18 h, 9,9 % avant 18 h et 7,9 % après 18 h.

L'examen du tableau 1.7 nous apprend que la moyenne d'heures d'ouverture durant la semaine pour les garderies est de 11 heures et 4 minutes. Les régions de l'Estrie (10 heures et 14 minutes) et du Bas-Saint-Laurent (10 heures et 15 minutes) sont celles qui présentent les moyennes d'heures d'ouverture les plus basses. On trouve les moyennes les plus élevées dans les régions des Laurentides (11 heures et 21 minutes) et de Lanaudière (11 heures et 17 minutes).

⁵ Dans les tableaux 1.6 à 1.8, nous avons conservé uniquement les entreprises ayant des heures d'ouverture identiques durant toute la semaine, ce qui représente la presque totalité des entreprises (13 BC, 20 CPE et 1 garderie ont ainsi été retirés des calculs).

À noter que depuis le 1^{er} novembre 2009, les installations de CPE et les garderies subventionnées doivent assurer la prestation des services selon une plage horaire s'échelonnant au moins de 7 h à 18 h; par contre, certaines dérogations ont été accordées par le Ministère.

1.3.3 BC

Les heures d'ouverture en semaine des BC (il s'agit ici des heures d'ouverture du bureau administratif et non de celles des RSG offrant les services aux parents) varient de 7 h à 9 h, alors que les heures de fermeture s'étendent de 15 h jusqu'à 20 h. Un seul BC ouvre ses portes le samedi et le dimanche de 8 h à 17 h.

Plus précisément, au total, 90,7 % des BC ouvrent leurs portes après 7 h et 92,7 % les ferment avant 18 h. Précisons qu'une majorité ouvre à 8 h (42,4 %) ou 8 h 30 (33,1 %) et ferme à 16 h 30 (42,4 %) ou 17 h (30,5 %).

De plus, l'examen du tableau 1.8 révèle que les BC sont ouverts en moyenne durant 8 heures et 41 minutes par jour. Les régions de la Capitale-Nationale (8 heures et 8 minutes), de l'Estrie (8 heures et 17 minutes) et de Lanaudière (8 heures et 19 minutes) sont celles qui affichent les moyennes d'heures d'ouverture les plus basses, alors que Laval (9 heures et 25 minutes), Montréal (9 heures et 20 minutes) et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (9 heures et 17 minutes) sont les régions où le nombre moyen d'heures d'ouverture est le plus élevé.

1.3.4 PÉRIODES D'OUVERTURE VARIABLES

Par ailleurs, en ce qui a trait aux entreprises ayant des heures d'ouverture variables au cours de la semaine, mentionnons que pour les 13 BC visés, l'horaire varie de 30 minutes à 4 heures selon la journée; dans le cas des 20 CPE, il varie de 15 minutes à 2 heures et pour la seule garderie visée, l'horaire varie de 1 heure.

1.3.5 ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA PLAGE HORAIRE

Toujours en ce qui concerne les heures d'ouverture et de fermeture, les tableaux 1.9 à 1.11 montrent l'évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture depuis 2003 pour les installations de CPE et les garderies, et depuis 2007 pour les BC, l'information n'existant pas avant cette période pour ceux-ci. Cette année, contrairement aux années précédentes, on constate que les heures d'ouverture tendent à augmenter, sauf pour les garderies, qui cumulent une légère diminution de 3 minutes au cours de la période étudiée même s'il y a un gain de 8 minutes de 2008 à 2009. Ainsi, dans les installations de CPE, on note une augmentation de 13 minutes en moyenne de 2003 à 2009 et dans les BC, une augmentation de 4 minutes en moyenne de 2007 à 2009.

TABLEAU 1.6**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE HABITUELLES DES INSTALLATIONS DE CPE EN SEMAINE SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 H		11 H OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	31	96,9	1	3,1	2	6,3	30	93,8	1	3,1	31	96,9	11 h 10 min
Saguenay–Lac-Saint-Jean	49	100,0	0	0,0	8	16,3	41	83,7	0	0,0	49	100,0	11 h 01 min
Capitale-Nationale	113	92,6	9	7,4	10	8,2	112	91,8	10	8,2	112	91,8	11 h 01 min
Mauricie	43	95,6	2	4,4	6	13,3	39	86,7	3	6,7	42	93,3	11 h 24 min
Estrie	56	87,5	8	12,5	23	35,9	41	64,1	11	17,2	53	82,8	10 h 52 min
Montréal	297	92,2	25	7,8	17	5,3	305	94,7	19	5,9	303	94,1	11 h
Outaouais	69	94,5	4	5,5	30	41,1	43	58,9	13	17,8	60	82,2	10 h 55 min
Abitibi-Témiscamingue	25	89,3	3	10,7	2	7,1	26	92,9	3	10,7	25	89,3	11 h 02 min
Côte-Nord	18	90,0	2	10,0	5	25,0	15	75,0	3	15,0	17	85,0	10 h 53 min
Nord-du-Québec	4	13,8	25	86,2	20	69,0	9	31,0	25	86,2	4	13,8	9 h 32 min
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	88,2	2	11,8	2	11,8	15	88,2	2	11,8	15	88,2	10 h 53 min
Chaudière-Appalaches	71	100,0	0	0,0	16	22,5	55	77,5	3	4,2	68	95,8	11 h
Laval	47	97,9	1	2,1	2	4,2	46	95,8	1	2,1	47	97,9	11 h 01 min
Lanaudière	55	100,0	0	0,0	2	3,6	53	96,4	0	0,0	55	100,0	11 h 17 min
Laurentides	73	100,0	0	0,0	1	1,4	72	98,6	0	0,0	73	100,0	11 h 08 min
Montérégie	209	96,8	7	3,2	16	7,4	200	92,6	8	3,7	208	96,3	11 h 08 min
Centre-du-Québec	32	91,4	3	8,6	7	20,0	28	80,0	3	8,6	32	91,4	10 h 56 min
TOTAL¹	1 207	92,9	92	7,1	169	13,0	1 130	87,0	105	8,1	1 194	91,9	11 h 01 min

¹ Les données sont manquantes pour 20 installations de CPE répondants.

TABLEAU 1.7**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE HABITUELLES DES GARDERIES EN SEMAINE SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 H		11 H OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	2	100,0	1	50,0	1	50,0	2	100,0	0	0,0	10 h 15 min
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8	80,0	2	20,0	3	30,0	7	70,0	2	20,0	8	80,0	10 h 50 min
Capitale-Nationale	54	90,0	6	10,0	9	15,0	51	85,0	11	18,3	49	81,7	10 h 57 min
Mauricie	4	100,0	0	0,0	1	25,0	3	75,0	1	25,0	3	75,0	10 h 53 min
Estrie	5	71,4	2	28,6	3	42,9	4	57,1	3	42,9	4	57,1	10 h 14 min
Montréal	267	91,8	24	8,2	21	7,2	270	92,8	34	11,7	257	88,3	11 h
Outaouais	22	100,0	0	0,0	8	36,4	14	63,6	4	18,2	18	81,8	10 h 56 min
Abitibi-Témiscamingue	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	11 h
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	11 h
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	14	93,3	1	6,7	2	13,3	13	86,7	2	13,3	13	86,7	11 h 07 min
Laval	57	96,6	2	3,4	2	3,4	57	96,6	2	3,4	57	96,6	11 h 10 min
Lanaudière	33	94,3	2	5,7	2	5,7	33	94,3	3	8,6	32	91,4	11 h 17 min
Laurentides	30	100,0	0	0,0	1	3,3	29	96,7	0	0,0	30	100,0	11 h 21 min
Montérégie	107	96,4	4	3,6	6	5,4	105	94,6	5	4,5	106	95,5	11 h 14 min
Centre-du-Québec	10	90,9	1	9,1	6	54,5	5	45,5	2	18,2	9	81,8	10 h 56 min
TOTAL¹	613	93,0	46	7,0	65	9,9	594	90,1	71	10,8	588	89,2	11 h 04 min

¹ Les données sont manquantes pour 1 garderie répondante.

TABLEAU 1.8**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE HABITUELLES DES BC (BUREAU ADMINISTRATIF) EN SEMAINE SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 H		11 H OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	7	100,0	7	100,0	0	0,0	7	100,0	0	0,0	8 h 30 min
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	14,3	6	85,7	6	85,7	1	14,3	6	85,7	1	14,3	9 h 17 min
Capitale-Nationale	0	0,0	13	100,0	13	100,0	0	0,0	13	100,0	0	0,0	8 h 08 min
Mauricie	0	0,0	7	100,0	7	100,0	0	0,0	7	100,0	0	0,0	8 h 22 min
Estrie	0	0,0	9	100,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0	0	0,0	8 h 17 min
Montréal	7	43,8	9	56,3	11	68,8	5	31,3	12	75,0	4	25,0	9 h 20 min
Outaouais	0	0,0	9	100,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0	0	0,0	8 h 23 min
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	6	100,0	6	100,0	0	0,0	6	100,0	0	0,0	8 h 45 min
Côte-Nord	1	16,7	5	83,3	5	83,3	1	16,7	5	83,3	1	16,7	9 h
Nord-du-Québec	1	25,0	3	75,0	3	75,0	1	25,0	3	75,0	1	25,0	8 h 38 min
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	16,7	5	83,3	5	83,3	1	16,7	5	83,3	1	16,7	8 h 53 min
Chaudière-Appalaches	0	0,0	11	100,0	11	100,0	0	0,0	11	100,0	0	0,0	8 h 31 min
Laval	2	33,3	4	66,7	4	66,7	2	33,3	4	66,7	2	33,3	9 h 25 min
Lanaudière	0	0,0	9	100,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0	0	0,0	8 h 19 min
Laurentides	0	0,0	7	100,0	7	100,0	0	0,0	7	100,0	0	0,0	8 h 22 min
Montérégie	1	4,3	22	95,7	23	100,0	0	0,0	23	100,0	0	0,0	8 h 42 min
Centre-du-Québec	0	0,0	5	100,0	5	100,0	0	0,0	5	100,0	0	0,0	9 h
TOTAL¹	14	9,3	137	90,7	140	92,7	11	7,3	141	93,4	10	6,6	8 h 41 min

¹ Les données sont manquantes pour 13 BC répondants.

TABLEAU 1.9**ÉVOLUTION ANNUELLE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE HABITUELLES DES INSTALLATIONS DE CPE ET VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE DE 2003 À 2009**

ANNÉE	OUVERTURE		FERMETURE		OUVERTURE QUOTIDIENNE		
	7 H OU AVANT	APRÈS 7 H	AVANT 18 H	18 H OU APRÈS	MOINS DE 11 H	11 H OU PLUS	MOYENNE
2003	64,1 %	35,9 %	30,4 %	69,6 %	42,7 %	57,3 %	10 h 48 min
2004	64,5 %	35,5 %	32,2 %	67,8 %	43,5 %	56,5 %	10 h 47 min
2005	63,5 %	36,5 %	35,1 %	64,9 %	45,4 %	54,6 %	10 h 47 min
2006	60,7 %	39,3 %	40,3 %	59,7 %	52,2 %	49,8 %	10 h 44 min
2007	58,3 %	41,7 %	45,7 %	54,3 %	54,3 %	45,7 %	10 h 41 min
2008	58,0 %	42,0 %	46,8 %	53,2 %	55,0 %	45,0 %	10 h 41 min
2009	92,9 %	7,1 %	13,0 %	87,0 %	8,1 %	91,9 %	11 h 01 min
Variation 2003-2009	+ 28,8 %	- 28,8 %	- 17,4 %	+ 17,4 %	- 34,6 %	+ 34,6 %	+ 13 min

TABLEAU 1.10**ÉVOLUTION ANNUELLE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE HABITUELLES DES GARDERIES ET VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE DE 2003 À 2009**

ANNÉE	OUVERTURE		FERMETURE		OUVERTURE QUOTIDIENNE		
	7 H OU AVANT	APRÈS 7 H	AVANT 18 H	18 H OU APRÈS	MOINS DE 11 H	11 H OU PLUS	MOYENNE
2003	82,0 %	18,0 %	16,6 %	83,4 %	22,5 %	77,5 %	11 h 07 min
2004	81,8 %	18,2 %	16,7 %	83,3 %	23,3 %	76,8 %	11 h 01 min
2005	82,0 %	18,0 %	17,8 %	82,2 %	23,8 %	76,2 %	11 h 04 min
2006	81,4 %	18,6 %	20,7 %	79,3 %	26,2 %	73,8 %	11 h 04 min
2007	81,3 %	18,7 %	26,0 %	74,0 %	30,1 %	69,9 %	10 h 58 min
2008	80,6 %	19,4 %	27,7 %	72,3 %	31,9 %	68,1 %	10 h 56 min
2009	93,0 %	7,0 %	9,9 %	90,1 %	10,8 %	89,2 %	11 h 04 min
Variation 2003-2009	+ 11,0 %	- 11,0 %	- 6,7 %	+ 6,7 %	- 11,7 %	+ 11,7 %	- 3 min

TABLEAU 1.11**ÉVOLUTION ANNUELLE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE HABITUELLES DES BC (BUREAU ADMINISTRATIF) ET VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE DE 2007 À 2009**

ANNÉE	OUVERTURE		FERMETURE		OUVERTURE QUOTIDIENNE		
	7 H OU AVANT	APRÈS 7 H	AVANT 18 H	18 H OU APRÈS	MOINS DE 11 H	11 H OU PLUS	MOYENNE
2007	4,1 %	95,9 %	95,9 %	4,1 %	98,0 %	2,0 %	8 h 37 min
2008	3,9 %	96,1 %	96,1 %	3,9 %	98,0 %	2,0 %	8 h 35 min
2009	9,3 %	90,7 %	92,7 %	7,3 %	93,4 %	6,6 %	8 h 41 min
Variation 2007-2009	+ 5,2 %	- 5,2 %	- 3,2 %	+ 3,2 %	- 4,6 %	+ 4,6 %	+ 4 min

1.4 INSTALLATIONS DE CPE ET GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL

La question 16 des rapports d'activités sert à définir l'installation en milieu de travail. Il s'agit d'un service situé sur des lieux de travail ou à proximité et profitant du soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, services récréatifs ou d'entretien. En mars 2009, 154 CPE (15,7 %) et 22 garderies (3,0 %) ont déclaré avoir des installations en milieu de travail. Des 154 CPE, 6 ont plus de 1 installation en milieu de travail (4 CPE en ont 2, 1 CPE en a 3 et 1 autre CPE en a 4⁶), pour un total de 163 installations de CPE en milieu de travail.

Dans les services de garde en milieu de travail, les proportions moyennes d'enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu où se trouve le service de garde sont respectivement de 66,5 % pour les installations de CPE et de 29,5 % pour les garderies. Dans 16,6 % des cas (n = 27) pour les CPE et dans 4,5 % des cas (n = 1) pour les garderies, la totalité des enfants accueillis ont au moins un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation.

TABLEAU 1.12

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU, AU 31 MARS 2009

PROPORTION D'ENFANTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Moins de 25 %	22	13,5	10	45,5
De 25 % à 49 %	18	11,0	4	18,2
De 50 % à 74 %	27	16,6	2	9,1
De 75 % à 99 %	52	31,9	2	9,1
100 %	27	16,6	1	4,5
Aucune réponse	17	10,4	3	13,6
TOTAL	163	100	22	100

⁶ À titre d'illustration :

Nombre de CPE		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations
148	x	1	=	148
4	x	2	=	8
1	x	3	=	3
1	x	4		4
154				163

Par ailleurs, 16,6 % des installations de CPE et aucune des garderies en milieu de travail réservent la totalité de leurs places aux parents qui travaillent dans ce milieu; or, la totalité de ces places réservées ne sont pas toutes occupées par des enfants dont le parent travaille dans ce milieu de travail. Aussi, 24,5 % des installations de CPE et 4,5 % des garderies (n = 1) accordent une priorité d'accès aux parents qui travaillent dans le milieu où se trouve le CPE ou la garderie, alors que 1,2 % des installations de CPE ne réservent aucune place.

TABEAU 1.13
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES
EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LA PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES, AU 31 MARS 2009

PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Aucune	2	1,2	0	0,0
Moins de 25 %	21	12,9	5	22,7
De 25 à 49 %	20	12,3	3	13,6
De 50 à 74 %	12	7,4	0	0,0
De 75 à 99 %	9	5,5	0	0,0
100 %	27	16,6	0	0,0
Priorité	40	24,5	1	4,5
Variable	1	0,6	0	0,0
En partie	7	4,3	0	0,0
Au besoin	6	3,7	6	27,3
Sans réponse	18	11,0	7	31,8
TOTAL	163	100	22	100

Comme le montre le tableau 1.14, il y a des installations de CPE en milieu de travail dans 15 des 17 régions administratives du Québec et des garderies en milieu de travail dans 7 régions administratives du Québec.

Pour ce qui est des installations de CPE, la région de Montréal en compte 65, soit 39,9 % de l'ensemble des installations de CPE en milieu de travail. Suivent les régions de la Capitale-Nationale, qui compte 23 installations de CPE (14,1 %), et de la Montérégie, avec 24 installations (14,7 % du total). Le tableau 1.14 montre que 18,4 % des installations de la Capitale-Nationale sont en milieu de travail; cette proportion est de l'ordre de 16,7 % dans la région de Laval et de 19,3 % dans la région de Montréal.

En ce qui concerne les garderies, la région de Montréal en dénombre 12, soit 54,5 % du total des garderies en milieu de travail. La région de la Capitale-Nationale compte 3 garderies en milieu de travail, tandis que les régions de Laval et de la Montérégie en dénombrent chacune 2.

Au total, il s'agit de 9 757 places en milieu de travail en installation de CPE et 1 071 places en garderie liées à un milieu de travail.

TABLEAU 1.14

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL ET PROPORTION RELATIVE DE CELLES-CI SELON LA RÉGION, AU 31 MARS 2009

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS ET DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
Bas-Saint-Laurent	3	32	9,4	0	2	0,0	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	49	4,1	0	11	0,0	2
Capitale-Nationale	23	125	18,4	3	63	4,8	26
Mauricie	5	47	10,6	1	4	25,0	6
Estrie	5	65	7,7	0	7	0,0	5
Montréal	65	336	19,3	12	340	3,5	77
Outaouais	9	74	12,2	0	22	0,0	9
Abitibi-Témiscamingue	1	30	3,3	0	1	0,0	1
Côte-Nord	2	22	9,1	0	0	0,0	2
Nord-du-Québec	0	37	0,0	0	1	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	17	0,0	0	1	0,0	0
Chaudière-Appalaches	7	73	9,6	1	17	5,9	8
Laval	8	48	16,7	2	61	3,3	10
Lanaudière	4	56	7,1	1	36	2,8	5
Laurentides	3	76	3,9	0	33	0,0	3
Montréal	24	221	10,9	2	121	1,7	26
Centre-du-Québec	2	36	5,6	0	11	0,0	2
Total	163	1 344	12,1	22	731	3,0	185

TABLEAU 1.15

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LE MILIEU DE TRAVAIL AUQUEL ELLES SONT LIÉES, AU 31 MARS 2009

MILIEU	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Réseau de la santé et des services sociaux	44	27,0	1	4,5
Réseau de l'enseignement	44	27,0	8	36,4
Fonction publique	25	15,3	1	4,5
Entreprises privées exclusivement	34	20,9	4	18,2
Regroupement de milieux de travail	11	6,7	7	31,8
YMCA	1	0,6	1	4,5
Centre communautaire	3	1,8	0	0,0
Centre de travail adapté	1	0,6	0	0,0
TOTAL	163	100	22	100

TABLEAU 1.16

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE PRIVÉE, AU 31 MARS 2009

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
Aéronautique	4	0
Alimentation	5	0
Clinique privée	1	1
Commerce de détail	1	0
Communication	1	0
Construction	1	0
Industrie de la haute technologie	3	0
Industrie pharmaceutique	4	0
Industrie cosmétique	1	0
Institutions financières	1	0
Métallurgie	1	0
Pâtes et papiers	1	0
Télécommunication	1	0
Transport	3	1
Usines	5	2
Arts et spectacles	1	0
TOTAL	34	4

Concernant le type de soutien offert par le milieu de travail, il s'agit majoritairement d'un soutien administratif lorsque l'installation du CPE est à proximité des lieux de travail; par ailleurs, pour la garderie, il s'agit majoritairement d'un soutien administratif, technique, financier et d'entretien. Lorsque l'installation est sur les lieux de travail (CPE et garderies), il s'agit majoritairement d'un regroupement de soutiens comprenant un soutien administratif, technique et financier, des activités récréatives et l'entretien.

1.5 VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Le tableau 1.17 présente le nombre de CPE et de garderies qui ont reçu, en 2008-2009, la confirmation de l'existence d'empêchements pour des membres de leur personnel et, dans le cas des BC, pour des RSG ou leur entourage, selon divers types d'empêchements. On y voit que les empêchements de nature administrative (méfaits, vols, etc.) sont les plus souvent confirmés (38 confirmations pour les CPE, 18 pour les garderies et 141 pour les BC), suivis de ceux qui sont relatifs à l'irresponsabilité (24 confirmations pour les CPE, 1 pour les garderies et 90 pour les BC); 45,2 % des empêchements sont de nature administrative.

TABLEAU 1.17
DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS POUR DES MEMBRES DU PERSONNEL, ET DES BC AYANT REÇU LA MÊME CONFIRMATION POUR DES RSG OU LEUR ENTOURAGE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE ET BC	EMPÊCHEMENT RELATIF À LA VIOLENCE		EMPÊCHEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE (MÉFAITS, VOLS)		EMPÊCHEMENT RELATIF À LA POSSESSION OU AU TRAFIC DE DROGUE		EMPÊCHEMENT À CARACTÈRE SEXUEL OU MORAL		EMPÊCHEMENT RELATIF À L'IRRESPONSABILITÉ	
	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE SERVICES OU DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE TOTAL DE CONFIRMATIONS D'EMPÊCHEMENTS
CPE	8	10	33	38	11	13	4	5	22	24
Garderies	2	2	17	18	2	2	2	2	1	1
BC	34	45	69	141	30	37	8	8	46	90
Nombre total des confirmations	-	57	-	197	-	52	-	15	-	115

Le tableau 1.18 nous apprend que 73,4 % des CPE, 40,2 % des garderies et 82,9 % des BC ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique s'il y a existence d'empêchements. Ce comité est le plus souvent de type interne (conseil d'administration); c'est le cas de 78,9 % des CPE, de 87,9 % des garderies et de 82,4 % des BC.

TABLEAU 1.18

DISTRIBUTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE SELON LE TYPE DE COMITÉ ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	CPE				GARDERIES				BC			
	% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ		
		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL
Bas-Saint-Laurent	71,4	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,0	66,7	33,3	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	61,8	85,7	0,0	14,3	40,0	100,0	0,0	0,0	57,1	100,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	80,4	87,2	12,8	0,0	48,3	86,2	13,8	0,0	92,9	76,9	23,1	0,0
Mauricie	66,7	85,0	0,0	5,0	50,0	100,0	0,0	0,0	85,7	83,3	0,0	0,0
Estrie	92,0	19,6	80,4	0,0	57,1	100,0	0,0	0,0	100,0	22,2	77,8	0,0
Montréal	65,5	82,1	16,2	1,2	36,3	88,7	7,5	1,9	70,0	100,0	0,0	0,0
Outaouais	76,5	33,3	64,1	2,6	40,9	55,6	33,3	11,1	100,0	44,4	55,6	0,0
Abitibi-Témiscamingue	71,4	86,7	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	83,3	16,7	0,0
Côte-Nord	72,2	92,3	0,0	7,7	-	-	-	-	100,0	100,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	62,5	80,0	6,7	13,3	100,0	100,0	0,0	0,0	25,0	100,0	0,0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	72,7	75,0	25,0	0,0	-	-	-	-	66,7	75,0	25,0	0,0
Chaudière-Appalaches	89,4	76,2	16,7	0,0	46,7	71,4	14,3	14,3	83,3	100,0	0,0	0,0
Laval	69,2	92,6	3,7	3,7	32,2	94,7	5,3	0,0	83,3	100,0	0,0	0,0
Lanaudière	71,1	88,9	7,4	3,7	54,3	78,9	0,0	21,1	77,8	85,7	0,0	14,3
Laurentides	82,4	100,0	0,0	0,0	43,3	92,3	7,7	0,0	80,0	100,0	0,0	0,0
Montérégie	75,2	93,4	4,7	0,0	42,3	91,5	2,1	2,1	92,3	87,5	8,3	4,2
Centre-du-Québec	75,0	83,3	11,1	5,6	45,5	100,0	0,0	0,0	80,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	73,4	78,9	18,2	1,8	40,2	87,9	7,2	3,4	82,9	82,4	15,4	1,5

Deux CPE ont également mentionné, dans la catégorie Autre, qu'ils faisaient affaire avec la municipalité, deux autres ont parlé d'un consultant externe, alors que quatre CPE ont mentionné un conseiller juridique. Les quatre garderies visées ont toutes mentionné que le comité était composé de membres du corps policier. Enfin, le BC visé fait affaire avec un conseiller juridique.

1.6 SIGNALEMENTS EFFECTUÉS OU REÇUS METTANT EN CAUSE UN MEMBRE DU PERSONNEL

Cette année, deux nouvelles questions permettent de connaître le nombre de signalements effectués par les CPE, les garderies et les BC, ainsi que ceux qu'a reçus le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), et qui ont mis en cause un membre du personnel, un ou une RSG ou son entourage, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Tout d'abord, mentionnons que, tant dans les CPE que dans les garderies, très peu de signalements ont été faits, puisque 98,9 % des CPE et 98,2 % des garderies mentionnent n'avoir effectué aucun signalement mettant en cause un membre de leur personnel. De même, la majorité des CPE (99,1 %) et des garderies (99,2 %) affirme n'avoir reçu aucun signalement du DPJ (tableau 1.19).

TABLEAU 1.19

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE SIGNALEMENTS SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LES BC, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

NOMBRE DE SIGNALEMENTS	CPE		GARDERIES		BC	
	SIGNALEMENTS EFFECTUÉS (%)	SIGNALEMENTS REÇUS DU DPJ (%)	SIGNALEMENTS EFFECTUÉS (%)	SIGNALEMENTS REÇUS DU DPJ (%)	SIGNALEMENTS EFFECTUÉS (%)	SIGNALEMENTS REÇUS DU DPJ (%)
Aucun	98,9	99,1	98,2	99,2	81,1	68,9
1	1,0	0,9	0,7	0,6	12,8	23,2
2	-	-	0,7	0,2	3,7	4,9
3	0,1	-	0,2	-	0,6	2,4
4	-	-	0,2	-	-	-
5	-	-	-	-	1,2	0,6
6 ou plus ¹	-	-	-	-	0,6	-
NOMBRE TOTAL DE SIGNALEMENTS	13	9	22	6	59	71

¹ Il s'agit de 13 signalements.

Du côté des BC, la situation diffère quelque peu, puisqu'on y dénombre un plus grand pourcentage de signalements. En effet, près de 2 BC sur 10 (18,9 %) ont effectué un signalement mettant en cause un ou une RSG ou son entourage et près du tiers des BC (31,1 %) ont reçu au moins un signalement du DPJ.

1.7 COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

Les questions 3 et 4 des rapports d'activités se rapportent aux services offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux aux CPE, aux garderies et aux BC.

1.7.1 CPE

En ce qui a trait aux CPE, le tableau 1.20 montre que les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les centres locaux de services communautaires (CLSC) apparaissent comme leurs principaux partenaires. En effet, plus de la moitié des CPE a accès aux ressources des CSSS ou des CLSC pour le soutien apporté au personnel (53,3 %) et les services professionnels destinés aux enfants (49,5 %). Plus de 4 CPE sur 10 sont en lien avec les CSSS et les CLSC pour le protocole d'entente avec le CLSC (42,5 %), alors que plus ou moins le tiers l'est pour la visite des services de garde (37,3 %), dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (31,9 %) et pour la participation à des comités de travail (31,6 %).

Près de 4 CPE sur 10 ont aussi des liens avec les centres de réadaptation dans le cadre des services professionnels offerts aux enfants (38,3 %) et près du tiers en ont pour le soutien apporté au personnel (31,5 %). Le soutien apporté au personnel est aussi recherché par plus de 2 CPE sur 10 auprès de la Direction de la santé publique (22,1 %) et auprès des centres jeunesse ou du DPJ (21,8 %).

Si l'on se réfère au nombre de mentions, en plus des CSSS et des CLSC, les autres ressources les plus fréquemment utilisées par les CPE sont les centres de réadaptation et les organismes communautaires (tableau 1.21). Il importe de préciser que, peu importe ces ressources, ces relations sont occasionnelles ou rares dans la majorité des cas.

1.7.2 GARDERIES

La situation des garderies (tableau 1.22) est relativement semblable à celle des CPE, bien que l'offre de services des organismes du réseau de la santé et des services sociaux aux garderies soit un peu plus restreinte. En effet, les CSSS et les CLSC sont encore les organismes dont la collaboration est la plus importante, mais la fréquence de l'offre de ces services est un peu plus faible chez les garderies. Ainsi, plus ou moins 4 garderies sur 10 reçoivent des services professionnels pour les enfants (41,8 %) de la part d'un CSSS ou d'un CLSC, des services de soutien pour le personnel (41,7 %) et des visites de services de garde (36,8 %). Elles ont aussi des liens avec les centres de réadaptation dans le cadre des services professionnels offerts aux enfants (20,9 %).

Les services les plus fréquemment utilisés par les garderies sont, par ordre décroissant, les CSSS et les CLSC, les centres de réadaptation et les organismes communautaires (tableau 1.23). Cependant, les relations avec les organismes sont occasionnelles ou rares dans la grande majorité des cas.

1.7.3 BC

Le tableau 1.24 présente le nombre de BC où des services sont offerts au personnel ou aux RSG par divers intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ou d'autres milieux. Les CSSS et les CLSC apparaissent ainsi comme les principaux partenaires des BC. En effet, plus de 7 BC sur 10 ont accès aux ressources des CSSS ou des CLSC pour le soutien apporté aux RSG (75,0 %) et les services professionnels destinés aux enfants (73,8 %). Précisons aussi que plus de la moitié des BC est en lien avec un CSSS ou un CLSC pour la visite des RSG (57,9 %), pour la participation à des comités de travail (56,1 %), dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (54,3 %) et, dans une moindre proportion, pour la collaboration au protocole d'entente avec un CSSS ou un CLSC (41,5 %) et le prêt de locaux ou de matériel (32,3 %).

Les deux tiers des BC ont des liens avec les centres de réadaptation dans le cadre des services professionnels offerts aux enfants (65,9 %) et plus ou moins la moitié des BC en ont pour le soutien (53,0 %) et les visites (47,0 %) aux RSG. Ajoutons que le soutien apporté aux RSG est aussi recherché auprès des centres jeunesse ou du DPJ (44,5 %) et de la Direction de la santé publique (39,0 %). Près du tiers des BC indiquent collaborer avec leur municipalité pour le prêt de locaux ou de matériel (31,1 %) et 3 ou 4 BC sur 10 affirment coopérer avec un organisme communautaire pour la participation à des comités de travail (39,0 %), dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (37,8 %), pour le soutien apporté aux RSG (35,4 %) ou le prêt de locaux ou de matériel (29,3 %) et, dans une moindre mesure, pour les services professionnels aux enfants (22,0 %). De même, les BC collaborent avec des centres jeunesse ou le DPJ pour les services professionnels offerts aux enfants dans une proportion de 26,2 % et pour les visites aux RSG dans une proportion de 23,2 %.

Encore une fois, si l'on se réfère au nombre de mentions, en plus des CSSS et des CLSC, les autres ressources les plus fréquemment utilisées par les BC ou les RSG sont les organismes communautaires et les centres de réadaptation (tableau 1.25); à noter toutefois que, globalement, ces relations avec les diverses ressources sont occasionnelles ou rares.

TABLEAU 1.20

NOMBRE ET POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES CPE SELON LES SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

SERVICE OFFERT	CSSS ou CLSC		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		CENTRE JEUNESSE OU DPJ		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MUNICIPALITÉ		AUTRES ⁷	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Visite des services de garde	492	37,3	45	3,4	158	12,0	39	3,0	264	20,0	137	10,4	75	5,7	51	3,9
Soutien apporté au personnel des services de garde, information	703	53,3	292	22,1	287	21,8	112	8,5	415	31,5	207	15,7	68	5,2	70	5,3
Services professionnels pour les enfants	653	49,5	65	4,9	219	16,6	120	9,1	505	38,3	117	8,9	24	1,8	79	6,0
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	421	31,9	15	1,1	75	5,7	22	1,7	73	5,5	240	18,2	30	2,3	35	2,7
Prêt de locaux ou d'équipements	172	13,0	9	0,7	7	0,5	26	2,0	49	3,7	162	12,3	192	14,6	62	4,7
Participation à des comités de travail	417	31,6	29	2,2	76	5,8	36	2,7	141	10,7	236	17,9	97	7,4	33	2,5
Protocole d'entente avec le CLSC	560	42,5	2	0,2	10	0,8	7	0,5	18	1,4	8	0,6	2	0,2	3	0,2

TABLEAU 1.21

FRÉQUENCE, S'IL Y A LIEU, DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

ORGANISME	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CSSS ou CLSC	231	27,3	399	47,2	216	25,5
Direction de la santé publique	7	2,1	89	26,3	243	71,7
Centre jeunesse ou DPJ	36	8,1	139	31,2	270	60,7
Centre hospitalier	18	8,7	76	36,7	113	54,6
Centre de réadaptation	157	28,0	235	42,0	168	30,0
Organisme communautaire	85	17,2	225	45,5	185	37,4
Municipalité	20	6,4	122	39,0	171	54,6
Autres	49	26,1	109	58,0	33	17,6

⁷ La catégorie Autres pour les CPE est composée des organismes suivants : commissions scolaires, écoles et cégeps (86), spécialistes de la santé (47), soutien à l'enfance (25), services à la famille (6), policiers et sécurité publique (5), Fondation Lucie et André Chagnon (4), pompiers (4), centres de femmes (3), résidences pour personnes âgées (3), Office des personnes handicapées du Québec (2), dentistes et hygiénistes dentaires (2), églises et communautés religieuses (2), programme fédéral PACE (1), Agence régionale de la santé et des services sociaux (1).

TABLEAU 1.22

NOMBRE ET POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES GARDERIES SELON LES SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

SERVICE OFFERT	CSSS ou CLSC		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		CENTRE JEUNESSE ou DPJ		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MUNICIPALITÉ		AUTRES ⁸	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Visite des services de garde	243	36,8	49	7,4	73	11,1	29	4,4	99	15,0	80	12,1	64	9,7	16	2,4
Soutien apporté au personnel des services de garde, information	275	41,7	112	17,0	84	12,7	40	6,1	106	16,1	93	14,1	43	6,5	18	2,7
Services professionnels pour les enfants	276	41,8	53	8,0	91	13,8	79	12,0	138	20,9	65	9,8	30	4,5	28	4,2
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	180	27,3	22	3,3	34	5,2	25	3,8	36	5,5	74	11,2	18	2,7	11	1,7
Prêt de locaux ou d'équipements	48	7,3	7	1,1	5	0,8	2	0,3	20	3,0	54	8,2	68	10,3	4	0,6
Participation à des comités de travail	94	14,2	10	1,5	11	1,7	5	0,8	20	3,0	42	6,4	15	2,3	6	0,9
Protocole d'entente avec le CLSC	129	19,5	9	1,4	4	0,6	6	0,9	5	0,8	12	1,8	7	1,1	2	0,3

TABLEAU 1.23

FRÉQUENCE, S'IL Y A LIEU, DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES GARDERIES ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

ORGANISME	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CSSS ou CLSC	50	11,9	178	42,4	192	45,7
Direction de la santé publique	8	5,5	52	35,9	85	58,6
Centre jeunesse ou DPJ	10	6,6	56	36,8	86	56,6
Centre hospitalier	3	2,8	45	41,7	60	55,6
Centre de réadaptation	46	27,4	55	32,7	67	39,9
Organisme communautaire	30	17,3	67	38,7	76	43,9
Municipalité	7	4,9	68	47,6	68	47,6
Autres	10	20,8	28	58,3	11	22,9

⁸ La catégorie Autres pour les garderies est composée des organismes suivants : spécialistes de la santé (23), commissions scolaires, écoles et cégeps (8), pompiers (7), soutien à l'enfance (5), policiers et sécurité publique (4), services à la famille (4), résidence pour personnes âgées (1), centres de femmes (1), dentiste et hygiéniste dentaire (1).

TABLEAU 1.24

NOMBRE ET POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES BC SELON LES SERVICES QUI SONT OFFERTS À LEUR PERSONNEL OU AUX RSG PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

SERVICE OFFERT	CSSS ou CLSC		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		CENTRE JEUNESSE OU DPJ		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MUNICIPALITÉ		AUTRES ⁹	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Visite des RSG	95	57,9	5	3,0	38	23,2	8	4,9	77	47,0	30	18,3	17	10,4	12	7,3
Soutien apporté aux RSG, information	123	75,0	64	39,0	73	44,5	21	12,8	87	53,0	58	35,4	17	10,4	10	6,1
Services professionnels pour les enfants	121	73,8	9	5,5	43	26,2	21	12,8	108	65,9	36	22,0	5	3,0	10	6,1
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	89	54,3	3	1,8	10	6,1	4	2,4	13	7,9	62	37,8	9	5,5	7	4,3
Prêt de locaux ou d'équipements	53	32,3	1	0,6	2	1,2	3	1,8	9	5,5	48	29,3	51	31,1	14	8,5
Participation à des comités de travail	92	56,1	12	7,3	28	17,1	12	7,3	37	22,6	64	39,0	31	18,9	11	6,7
Protocole d'entente avec le CLSC	68	41,5	-	-	4	2,4	2	1,2	5	3,0	1	0,6	-	-	1	0,6

TABLEAU 1.25

FRÉQUENCE, S'IL Y A LIEU, DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES BC OU LES RSG ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

ORGANISME	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CSSS ou CLSC	54	34,8	74	47,7	27	17,4
Direction de la santé publique	1	1,3	12	16,0	62	82,7
Centre jeunesse ou DPJ	8	7,5	33	30,8	66	61,7
Centre hospitalier	2	5,3	15	39,5	21	55,3
Centre de réadaptation	20	16,3	64	52,0	39	31,7
Organisme communautaire	22	17,6	70	56,0	33	26,4
Municipalité	6	7,7	34	43,6	38	48,7
Autres	8	20,5	25	64,1	6	15,4

⁹ La catégorie Autres pour les BC est composée des organismes suivants : commissions scolaires, écoles et cégeps (20), soutien à l'enfance (6), spécialistes de la santé (5), policiers et sécurité publique (2), pompiers (2), Fondation Lucie et André Chagnon (1) Office des personnes handicapées du Québec (1), église et communauté religieuse (1), dentiste et hygiéniste dentaire (1).

1.8 COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Pour la deuxième année consécutive, une question s'adressant uniquement aux CPE et aux garderies permet de connaître leur collaboration avec le service de prévention des incendies de leur localité. Le tableau 1.26 indique que 79,4 % des CPE et 72,3 % des garderies affirment avoir établi une collaboration avec le service de prévention des incendies de leur agglomération. Dans la majorité des cas, tant dans les CPE (64,5 %) que dans les garderies (68,3 %), le but de cette collaboration était d'élaborer ou de valider le plan et l'exercice d'évacuation. Cette collaboration varie selon les régions : ainsi, dans les CPE, elle passe de 54,2 % dans le Nord-du-Québec à 100 % dans les régions de la Côte-Nord et de Laval. Du côté des garderies, elle varie de 0 % en Abitibi-Témiscamingue à 100 % dans les régions de la Mauricie et du Nord-du-Québec.

TABLEAU 1.26

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES SELON LA COLLABORATION ÉTABLIE AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE LEUR MUNICIPALITÉ SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	% AYANT ÉTABLI UNE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION	BUT DE LA COLLABORATION			% AYANT ÉTABLI UNE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION	BUT DE LA COLLABORATION		
		ÉLABORER OU VALIDER LE PLAN D'ÉVACUATION (%)	ÉLABORER OU VALIDER L'EXERCICE D'ÉVACUATION (%)	LES DEUX (%)		ÉLABORER OU VALIDER LE PLAN D'ÉVACUATION (%)	ÉLABORER OU VALIDER L'EXERCICE D'ÉVACUATION (%)	LES DEUX (%)
Bas-Saint-Laurent	95,2	10,0	40,0	50,0	50,0	0,0	0,0	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	82,4	3,6	39,3	57,1	50,0	20,0	0,0	80,0
Capitale-Nationale	75,3	8,2	34,2	57,5	60,0	13,9	27,8	58,3
Mauricie	90,0	0,0	29,6	70,4	100,0	0,0	0,0	100,0
Estrie	70,0	14,3	31,4	54,3	28,6	0,0	50,0	50,0
Montréal	62,5	16,4	20,6	63,0	63,4	27,0	9,7	63,2
Outaouais	98,0	2,0	16,0	82,0	95,5	0,0	9,5	90,5
Abitibi-Témiscamingue	76,2	6,3	37,5	56,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	100,0	0,0	33,3	66,7	-	-	-	-
Nord-du-Québec	54,2	23,1	38,5	38,5	100,0	0,0	0,0	100,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	81,8	0,0	33,3	66,7	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	87,2	9,8	22,0	68,3	93,3	14,3	21,4	64,3
Laval	100,0	5,1	17,9	76,9	91,5	5,6	1,9	92,6
Lanaudière	94,7	5,6	33,3	61,1	85,7	16,7	16,7	66,7
Laurentides	96,1	4,1	26,5	69,4	73,3	0,0	36,4	63,6
Montérégie	88,7	4,0	28,0	68,0	83,8	8,6	26,9	64,5
Centre-du-Québec	79,2	15,8	31,6	52,6	81,8	11,1	33,3	55,6
TOTAL	79,4	8,4	27,1	64,5	72,3	15,7	15,9	68,3

1.9 ENGAGEMENT QUALITÉ

Depuis le 1^{er} avril 2007, 45,5 % des CPE, 39,1 % des garderies et 44,5 % des BC ayant répondu au questionnaire ont signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité (tableau 1.27).

Le tableau 1.28 montre que si la majorité des CPE (63,8 %) et des garderies (75,5 %) ayant signé une déclaration d'engagement qualité affirme avoir réalisé ses engagements, ce taux diminue à 42,5 % chez les BC. Toutefois, ajoutons que plus de la moitié des BC mentionne les avoir respectés en partie (52,1 %).

Enfin, le tableau 1.29 présente la liste des façons dont cet engagement a favorisé l'amélioration de la qualité pour les CPE, les garderies et les BC ayant signé une telle déclaration. Dans tous les cas, on constate que cette signature a favorisé la formation du personnel (CPE : 27,8 %; garderies : 18,1 %; BC : 34,8 %), la consolidation de la volonté d'augmenter la qualité (CPE : 24,5 %; garderies : 27,5 %; BC : 36,4 %), une meilleure application du programme éducatif (CPE : 17,7 %; garderies : 19,1 %; BC : 13,6 %) et une amélioration du service à la clientèle (CPE : 14,9 %; garderies : 18,1 %; BC : 13,6 %).

TABLEAU 1.27

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC QUI ONT SIGNÉ UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ DANS LE CADRE DU PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ SELON LA RÉGION, DEPUIS AVRIL 2007

RÉGION	CPE				GARDERIES				BC			
	ONT SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ		N'ONT PAS SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ		ONT SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ		N'ONT PAS SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ		ONT SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ		N'ONT PAS SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	8	38,1	13	61,9	0	0,0	2	100,0	3	37,5	5	62,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	29,4	24	70,6	4	40,0	6	60,0	4	57,1	3	42,9
Capitale-Nationale	44	45,4	53	54,6	24	40,0	36	60,0	8	57,1	6	42,9
Mauricie	20	66,7	10	33,3	3	75,0	1	25,0	5	71,4	2	28,6
Estrie	16	32,0	34	68,0	1	14,3	6	85,7	1	11,1	8	88,9
Montréal	89	33,7	175	66,3	116	39,7	176	60,3	3	15,0	17	85,0
Outaouais	14	27,5	37	72,5	3	13,6	19	86,4	3	33,3	6	66,7
Abitibi-Témiscamingue	9	42,9	12	57,1	0	0,0	1	100,0	3	50,0	3	50,0
Côte-Nord	5	27,8	13	72,2	0	0,0	0	0,0	1	16,7	5	83,3
Nord-du-Québec	1	4,3	22	95,7	1	100,0	0	0,0	0	0,0	4	100,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	36,4	7	63,6	0	0,0	0	0,0	3	50,0	3	50,0
Chaudière-Appalaches	27	57,4	20	42,6	3	20,0	12	80,0	6	50,0	6	50,0
Laval	20	51,3	19	48,7	13	22,0	46	78,0	4	66,7	2	33,3
Lanaudière	22	57,9	16	42,1	9	25,7	26	74,3	6	66,7	3	33,3
Laurentides	27	52,9	24	47,1	9	30,0	21	70,0	6	60,0	4	40,0
Montérégie	103	73,0	38	27,0	67	60,4	44	39,6	14	53,8	12	46,2
Centre-du-Québec	18	75,0	6	25,0	5	45,5	6	54,5	3	60,0	2	40,0
TOTAL	437	45,5	523	54,5	258	39,1	402	60,9	73	44,5	91	55,5

TABLEAU 1.28

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC QUI ONT SIGNÉ UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ SELON QU'ILS ONT RÉALISÉ OU NON LEURS ENGAGEMENTS ET SELON LA RÉGION, DEPUIS AVRIL 2007

RÉGION	CPE			GARDERIES			BC		
	ONT RÉALISÉ LEURS ENGAGEMENTS			ONT RÉALISÉ LEURS ENGAGEMENTS			ONT RÉALISÉ LEURS ENGAGEMENTS		
	OUI (%)	NON (%)	EN PARTIE (%)	OUI (%)	NON (%)	EN PARTIE (%)	OUI (%)	NON (%)	EN PARTIE (%)
Bas-Saint-Laurent	62,5	0,0	37,5	-	-	-	0,0	0,0	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	50,0	10,0	40,0	100,0	0,0	0,0	0,0	25,0	75,0
Capitale-Nationale	75,0	2,3	22,7	56,5	0,0	43,5	62,5	12,5	25,0
Mauricie	75,0	0,0	25,0	100,0	0,0	0,0	60,0	0,0	40,0
Estrie	43,8	0,0	56,3	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Montréal	73,0	4,5	22,5	70,9	2,7	26,4	33,3	0,0	66,7
Outaouais	64,3	7,1	28,6	66,7	0,0	33,3	66,7	0,0	33,3
Abitibi-Témiscamingue	55,6	0,0	44,4	-	-	-	66,7	0,0	33,3
Côte-Nord	100,0	0,0	0,0	-	-	-	100,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0	25,0	75,0	-	-	-	33,3	33,3	33,3
Chaudière-Appalaches	55,6	0,0	44,4	66,7	0,0	33,3	66,7	0,0	33,3
Laval	55,0	0,0	45,0	76,9	0,0	23,1	25,0	0,0	75,0
Lanaudière	54,5	4,5	40,9	100,0	0,0	0,0	66,7	0,0	33,3
Laurentides	63,0	0,0	37,0	77,8	0,0	22,2	33,3	16,7	50,0
Montérégie	63,1	1,9	35,0	84,6	0,0	15,4	28,6	0,0	71,4
Centre-du-Québec	50,0	0,0	50,0	60,0	0,0	40,0	33,3	0,0	66,7
TOTAL	63,8	2,5	33,6	75,5	1,2	23,3	42,5	5,5	52,1

TABLEAU 1.29

DISTRIBUTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC EN FONCTION DE LA FAÇON DONT L'ENGAGEMENT QUALITÉ A FAVORISÉ L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

FAÇON D'AMÉLIORER LA QUALITÉ ¹	CPE		Garderies		BC	
	N ^{BRE}	% DE MENTIONS	N ^{BRE}	% DE MENTIONS	N ^{BRE}	% DE MENTIONS
Augmentation de la formation du personnel	110	27,8	37	18,1	23	34,8
Consolidation de la volonté d'augmenter la qualité	97	24,5	56	27,5	24	36,4
Meilleure application du programme éducatif	70	17,7	39	19,1	9	13,6
Amélioration du service à la clientèle	59	14,9	37	18,1	9	13,6
Amélioration des bâtiments ou des locaux sur le plan de l'ergonomie	54	13,6	24	11,8	-	-
Création d'un cadre de référence pour les actions menées	70	17,7	11	5,4	7	10,6
Mobilisation du personnel	42	10,6	17	8,3	4	6,1
Amélioration du menu et des repas	42	10,6	16	7,8	-	-
Amélioration de l'hygiène	33	8,3	22	10,8	-	-
Amélioration de la gestion	31	7,8	9	4,4	4	6,1
Mobilisation du personnel et du conseil d'administration	28	7,1	2	1,0	2	3,0
Plus grande participation des parents	28	7,1	12	5,9	-	-
Augmentation de l'embauche de personnel qualifié	20	5,1	12	5,9	4	6,1
Amélioration des normes de sécurité	20	5,1	11	5,4	1	1,5
Meilleure circulation de l'information vers les parents	18	4,5	3	1,5	4	6,1
Aide à l'embauche d'une ressource supplémentaire destinée spécialement au soutien des éducateurs ou des RSG	13	3,3	7	3,4	4	6,1
Mobilisation du personnel et des parents	12	3,0	12	5,9	-	-
Aucune façon	7	1,8	1	0,5	4	6,1
Réflexion sur les valeurs	10	2,5	-	-	-	-
Amélioration de l'environnement du service (service plus « vert »)	4	1,0	1	0,5	-	-
Baisse du ratio	2	0,5	2	1,0	3	4,5
Hausse des sorties éducatives	2	0,5	1	0,5	-	-
Augmentation de la clientèle multiculturelle	2	0,5	-	-	-	-
Amélioration du soutien offert aux RSG	-	-	-	-	2	3,0
Nombre total de répondants	396	-	204	-	66	-

¹ Le total des mentions peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer plus d'une façon.

Ajoutons que parmi les BC qui ont signé une déclaration d'engagement qualité, 5 694 RSG avaient également pris un tel engagement au 31 mars 2009.

CHAPITRE 2

FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous déterminons le type de services de garde utilisé par les familles et nous détaillons la provenance des usagers, c'est-à-dire des enfants qui fréquentent les installations de CPE et les garderies, selon les divers territoires de CLSC ou de municipalité régionale de comté (MRC). Par la suite, nous décrivons l'âge des enfants et leur fréquentation, ainsi que le mode de fonctionnement des CPE et des garderies. Nous traitons également de la procédure ou du protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires dans les CPE et les garderies et, enfin, de la liste d'attente.

2.1 FAMILLES UTILISATRICES

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services de garde en CPE, en garderies ou en milieu familial selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats à l'ensemble du Québec, nous estimons à 184 582 le nombre de familles qui utilisent les services de garde au Québec¹⁰. De ce nombre, 37,1 % utilisent les services de garde des installations de CPE, 21,2 % ceux des garderies, alors que 41,7 % des familles ont recours aux services de garde en milieu familial.

TABLEAU 2.1
DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE EN CPE, EN
GARDERIES OU EN MILIEU FAMILIAL SELON LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	CPE	GARDERIES	SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	1 343	25	2 502	3 870
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 256	457	3 415	6 128
Capitale-Nationale	6 422	2 681	6 468	15 571
Mauricie	2 128	241	2 770	5 139
Estrie	3 183	269	3 994	7 446
Montréal	18 099	16 715	11 914	46 728
Outaouais	3 410	1 005	4 231	8 646
Abitibi-Témiscamingue	1 452	61	2 041	3 554
Côte-Nord	855	0	1 113	1 968
Nord-du-Québec	1 329	23	176	1 528
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	657	0	1 125	1 782
Chaudière-Appalaches	3 111	667	5 044	8 822
Laval	2 574	3 250	4 012	9 836
Lanaudière	3 043	1 826	4 847	9 716
Laurentides	4 001	1 752	5 900	11 653
Montréal	11 459	6 162	14 630	32 251
Centre-du-Québec	1 916	456	2 761	5 133
NOMBRE TOTAL DE FAMILLES	67 238	35 590	76 943	179 771
Extrapolation du nombre total de familles¹	68 536	39 053	76 993	184 582

¹ Il s'agit d'une extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale de tous les services.

Les installations de CPE assurent un service en moyenne à 58 familles, les garderies, à 60 familles (tableau 2.2), alors que les BC coordonnent des services de garde pour 558 familles, en moyenne.

¹⁰ L'écart restreint est dû au haut taux de réponse.

TABLEAU 2.2

NOMBRE MOYEN DE FAMILLES SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES CPE ET DES GARDERIES, OU DES PLACES À L'AGRÈMENT DES BC, DU 23 OU 29 MARS 2009

CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE MOYEN DE FAMILLES	
	INSTALLATIONS DE CPE	GARDERIES
Moins de 50 places	36	34
De 50 à 59 places	47	49
60 places	51	53
De 61 à 79 places	55	59
80 places	68	71
81 places ou plus	107	99
TOTAL	56	60

PLACES À L'AGRÈMENT DU BC	NOMBRE MOYEN DE FAMILLES AYANT ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL D'UN BC
140 places ou plus	49
De 141 à 280 places	213
De 281 à 420 places	330
De 421 à 560 places	475
De 561 à 700 places	612
De 701 à 850 places	755
De 851 à 1 000 places	896
De 1 001 à 1 150 places	1 064
De 1 151 à 1 206 places	1 190
TOTAL	558

2.2 USAGERS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

2.2.1 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

Le tableau 2.3 précise qu'au total, 68,8 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le même territoire de CLSC que le service qu'ils fréquentent, tandis que 23,5 % vivent sur un autre territoire de CLSC et que 7,7 % habitent une région administrative différente.

Pour les installations de CPE et les garderies de Montréal, sur les 2 848 enfants d'une autre région administrative, la majorité vient de Laval (34,7 %) ou de la Montérégie (34,7 %), alors que 19,0 % habitent la région de Lanaudière et 11,7 % des Laurentides.

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, une majorité des enfants venant d'une autre région administrative (n = 646) sont de la région des Laurentides (52,1 %), tandis que 23,9 % habitent Lanaudière, 15,5 % de Montréal et 8,5 % de la Montérégie.

On remarque que les garderies (77,6 %) reçoivent plus souvent que les installations de CPE (60,9 %) des enfants qui habitent le même territoire de CLSC. Par conséquent, les garderies reçoivent moins d'enfants qui habitent un autre territoire de CLSC (18,1 %) ou d'une autre région administrative (4,3 %).

TABLEAU 2.3

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS HABITANT OU NON LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION QUE LE SERVICE DE GARDE FRÉQUENTÉ, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL, DU 23 AU 29 MARS 2009

SERVICE DE GARDE	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE
Installations de CPE	14 584	60,9	6 772	28,3	2 572	10,7	23 928	377
Garderies	16 703	77,6	3 896	18,1	922	4,3	21 521	351
RÉGION								
Montréal	26 373	68,0	9 562	24,7	2 848	7,3	38 783	621
Laval	4 914	73,7	1 106	16,6	646	9,7	6 666	107
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	31 287	68,8	10 668	23,5	3 494	7,7	45 449	728

2.2.2 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec selon qu'ils habitent ou non la même municipalité que le service, et ce, pour les installations de CPE. Quant au tableau 2.5, il présente la même information pour les garderies.

Parmi les enfants qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval, 8 sur 10 (80,6 %) habitent la municipalité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. En effet, les enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions des Laurentides (72,1 %), de Lanaudière (72,7 %) et de la Montérégie (74,7 %) habitent proportionnellement moins souvent dans la même municipalité que l'installation qu'ils fréquentent, alors qu'une très forte proportion des enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions du Nord-du-Québec (99,1 %) et de la Côte-Nord (97,2 %) demeurent dans la même municipalité que l'installation de CPE qu'ils fréquentent, ce qui n'est pas très surprenant.

En ce qui a trait aux garderies, le tableau 2.5 révèle qu'un peu plus de 8 enfants sur 10 habitent la même municipalité que leur garderie (82,7 %). Soulignons que tous les enfants (100 %) fréquentant une garderie en Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'une très forte proportion en Mauricie (99,6 %), dans le Nord-du-Québec (96,3 %), en Outaouais (95,9 %) et en Estrie (95,7 %), demeurent dans la même municipalité que leur service de garde. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions des Laurentides (79,2 %) et de la Montérégie (79,6 %).

TABLEAU 2.4

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME MUNICIPALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DE CPE SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL), DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	MÊME MUNICIPALITÉ		AUTRE MUNICIPALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Bas-Saint-Laurent	1 263	77,9	347	21,4	12	0,7	1 622	32
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 546	91,2	246	8,8	0	0,0	2 792	49
Capitale-Nationale	6 332	83,7	1 035	13,7	202	2,7	7 569	125
Mauricie	2 219	87,8	281	11,1	28	1,1	2 528	45
Estrie	3 123	82,7	618	16,4	35	0,9	3 776	65
Outaouais	3 546	86,4	556	13,6	1	0,0	4 103	74
Abitibi-Témiscamingue	1 525	86,7	232	13,2	1	0,1	1 758	28
Côte-Nord	998	97,2	29	2,8	0	0,0	1 027	20
Nord-du-Québec	1 508	99,1	13	0,9	0	0,0	1 521	31
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	678	92,6	54	7,4	0	0,0	732	17
Chaudière-Appalaches	3 166	80,4	731	18,6	43	1,1	3 940	72
Lanaudière	2 641	72,7	880	24,2	112	3,1	3 633	55
Laurentides	3 491	72,1	1 162	24,0	186	3,8	4 839	74
Montérégie	10 424	74,7	3 030	21,7	507	3,6	13 961	219
Centre-du-Québec	1 811	76,3	520	21,9	41	1,7	2 372	36
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	45 271	80,6	9 734	17,3	1 168	2,1	56 173	942

TABLEAU 2.5

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME MUNICIPALITÉ QUE LES GARDERIES SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL), DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	MÊME MUNICIPALITÉ		AUTRE MUNICIPALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Bas-Saint-Laurent	27	90,0	3	10,0	0	0,0	30	2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	486	89,0	60	11,0	0	0,0	546	10
Capitale-Nationale	2 510	82,1	510	16,7	36	1,2	3 056	60
Mauricie	275	99,6	1	0,4	0	0,0	276	4
Estrie	314	95,7	9	2,7	5	1,5	328	7
Outaouais	1 112	95,9	44	3,8	4	0,3	1 160	22
Abitibi-Témiscamingue	80	100,0	0	0,0	0	0,0	80	1
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	26	96,3	1	3,7	0	0,0	27	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	701	86,8	96	11,9	11	1,4	808	15
Lanaudière	1 765	81,7	371	17,2	24	1,1	2 160	35
Laurentides	1 556	79,2	366	18,6	43	2,2	1 965	30
Montérégie	5 709	79,6	1 329	18,5	134	1,9	7 172	111
Centre-du-Québec	477	82,8	86	14,9	13	2,3	576	11
NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	15 038	82,7	2 876	15,8	270	1,5	18 184	309

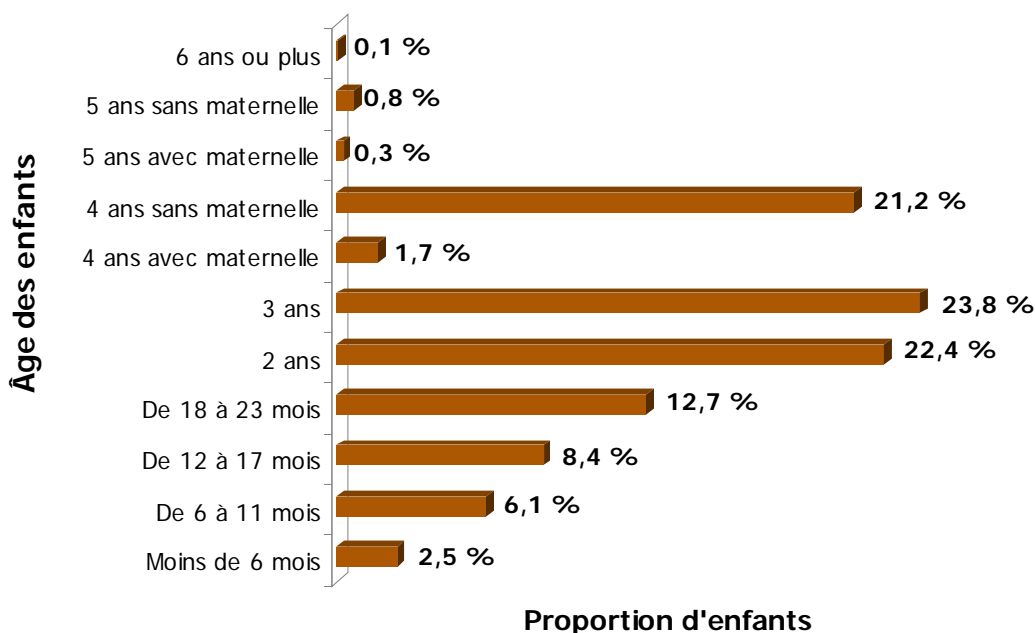
2.3 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES

Cette section répertorie le nombre d'enfants accueillis pendant la période du 23 au 29 mars 2009 selon leur âge au 30 septembre 2008 (question 9) et selon le nombre de jours de fréquentation par semaine (question 8).

2.3.1 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2008

Le graphique 2.1 montre que les enfants de 4 ans représentent 22,9 % des usagers des services de garde; ce pourcentage est de 23,8 % pour les enfants de 3 ans et de 22,4 % pour ceux de 2 ans. Les enfants de moins de 18 mois représentent 17,0 % des usagers des services de garde, alors que les enfants de plus de 5 ans constituent 1,2 % de ceux-ci.

GRAPHIQUE 2.1
DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES ENFANTS DU 23 AU 29 MARS 2009 SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2008



Les services de garde en milieu familial sont ceux qui accueillent le plus grand nombre d'enfants de 6 ans ou plus (70,9 %) et de moins de 2 ans (57,0 %) (tableau 2.6).

TABLEAU 2.6

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE EN CPE, EN GARDERIES OU EN MILIEU FAMILIAL, DU 23 AU 29 MARS 2009 SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2008

GROUPE D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 6 mois	896	17,1	201	3,8	48	0,9	4 088	78,1	5 233
De 6 à 11 mois	3 674	28,4	986	7,6	261	2,0	8 012	62,0	12 933
De 12 à 17 mois	5 400	30,1	1 797	10,1	435	2,4	10 322	57,5	17 954
De 18 à 23 mois	8 326	30,9	4 146	15,5	765	2,8	13 730	50,9	26 967
2 ans	17 264	36,6	7 551	16,0	992	2,1	21 381	45,3	47 188
3 ans	20 616	41,0	9 364	18,6	1 253	2,5	19 001	37,8	50 234
4 ans avec maternelle	1 775	49,3	933	25,9	285	7,9	609	16,9	3 602
4 ans sans maternelle	21 094	47,6	8 872	20,0	1 084	2,4	13 294	30,0	44 344
5 ans avec maternelle	165	27,8	110	18,5	66	11,1	252	42,5	593
5 ans sans maternelle	547	35,6	443	28,8	84	5,5	464	30,2	1 538
6 ans ou plus	39	17,0	7	3,0	21	9,1	163	70,9	230
TOTAL	79 796	37,9	34 410	16,3	5 294	2,5	91 316	43,3	210 816

Il faut extrapoler les données du tableau 2.6 si l'on veut obtenir le nombre total d'enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2009 et non seulement le nombre d'enfants dans les services de garde ayant rempli le rapport d'activités.

Le tableau 2.7 présente donc une extrapolation du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde selon leur âge au 30 septembre 2008. Ainsi, un total de 216 673 enfants utiliseraient, selon cette extrapolation, les 212 777 places disponibles au 31 mars 2009. L'écart restreint entre les données des deux tableaux s'explique par le haut taux de réponse obtenu.

TABLEAU 2.7

EXTRAPOLATION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN CPE, EN GARDERIES OU EN MILIEU FAMILIAL EN MARS 2009 SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2008

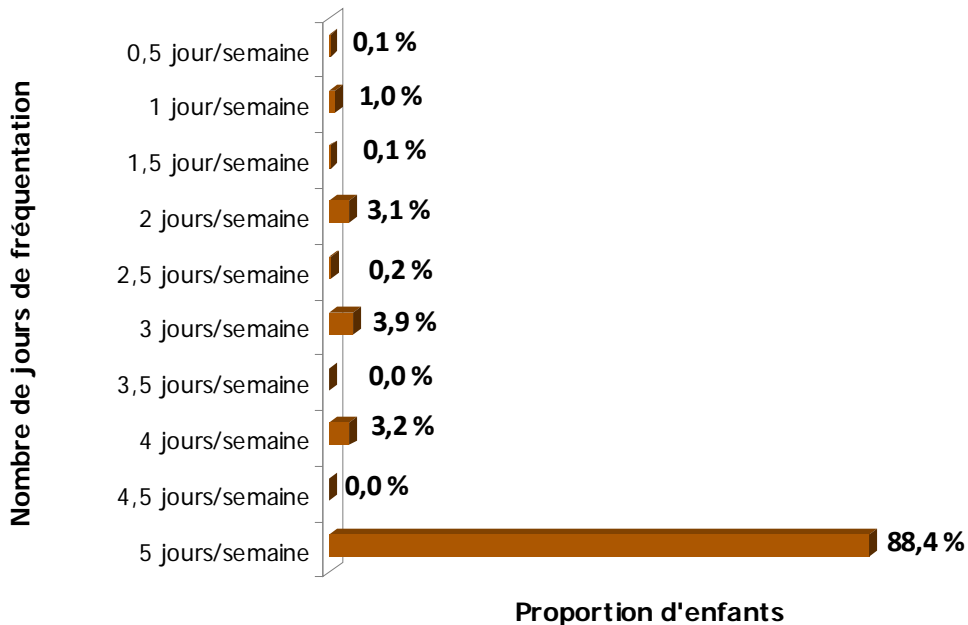
GROUPE D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	4 691	25,5	1 602	8,7	12 116	65,8	18 409	8,5
1 an	14 075	30,6	7 779	16,9	24 141	52,5	45 995	21,2
2 ans	17 701	36,5	9 338	19,3	21 456	44,2	48 495	22,4
3 ans	21 126	40,8	11 618	22,4	19 061	36,8	51 805	23,9
4 ans	23 446	47,3	12 158	24,5	13 927	28,1	49 531	22,9
5 ans ou plus	765	31,4	792	32,5	881	36,1	2 438	1,1
TOTAL	81 804	37,8	43 287	20,0	91 582	42,3	216 673	100,0

2.3.2 MODALITÉS DE FRÉQUENTATION DES SERVICES DE GARDE

On constate, comme l'illustre le graphique 2.2, que la grande majorité des enfants qui fréquentent les services de garde sont inscrits à temps complet (88,4 % des enfants fréquentent leur service de garde 5 jours par semaine). Au fil des années, ce pourcentage augmente : il était de 76,8 % en 2001, de 82,9 % en 2003, de 85,2 % en 2005, de 86,7 % en 2007, de 87,5 % en 2008 et de 88,4 % en 2009. Ajoutons que 4,3 % des enfants fréquentent leur service de garde moins de 2,5 jours par semaine et que 7,3 % le font plus de 2,5 jours, mais moins de 5 jours par semaine.

GRAPHIQUE 2.2

PROPORTION D'ENFANTS SELON LEUR NOMBRE DE JOURS DE FRÉQUENTATION D'UN SERVICE DE GARDE, DU 23 AU 29 MARS 2009



Comme le montre le tableau 2.8, la fréquentation varie selon les types de services de garde. Ainsi, dans les garderies, 92,7 % des enfants fréquentent les services de garde 5 jours par semaine, comparativement à 86,0 % pour ceux en installation de CPE et à 88,7 % pour ceux qui fréquentent les services de garde en milieu familial.

TABLEAU 2.8

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET LE MODE DE GARDE, DU 23 AU 29 MARS 2009

NOMBRE DE JOURS DE GARDE	CPE		GARDERIES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
5 jours/semaine	68 852	86,0	36 794	92,7	81 013	88,7	186 659	88,4
4,5 jours/semaine	41	0,1	26	0,1	27	0,0	94	0,0
4 jours/semaine	2 215	2,8	514	1,3	3 928	4,3	6 657	3,2
3,5 jours/semaine	40	0,0	39	0,1	11	0,0	90	0,0
3 jours/semaine	4 188	5,2	1 175	3,0	2 788	3,1	8 151	3,9
2,5 jours/semaine	129	0,2	68	0,2	153	0,2	350	0,2
2 jours/semaine	3 503	4,4	859	2,2	2 235	2,4	6 597	3,1
1,5 jour/semaine	96	0,1	30	0,1	25	0,0	151	0,1
1 jour/semaine	982	1,2	160	0,4	1 026	1,1	2 168	1,0
0,5 jour/semaine	49	0,1	40	0,1	110	0,1	199	0,1
TOTAL	80 095	100,0	39 705	100,0	91 316	100,0	211 116	100,0

2.4 MODE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

On constate, comme le montre le tableau 2.9, que plus de 7 installations de CPE et garderies sur 10 (72,8 % et 74,2 %) affirment avoir un mode de fonctionnement par groupe d'âge défini. Ces résultats sont comparables à ceux qui ont été recueillis pour l'exercice financier 2008-2009 (pourcentages respectifs de 71,8 % et 72,9 %).

TABLEAU 2.9

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

MODE DE FONCTIONNEMENT	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Par groupe multiâge	86	6,5	30	4,5
Par groupe d'âge défini	960	72,8	490	74,2
Par groupe multiâge et par groupe d'âge défini	272	20,6	140	21,2
TOTAL	1 318	100,0	660	100,0

2.5 PROCÉDURE OU PROTOCOLE RELATIF AUX ALLERGIES OU AUX INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES DANS LES CPE ET DANS LES GARDERIES

Cette section traite de la présence ou non d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires dans les CPE et les garderies. Le tableau 2.10 montre l'instauration d'une telle procédure ou d'un tel protocole selon les différentes régions. On y voit qu'au total, 41,6 % des CPE et 74,4 % des garderies disposent d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires, officiellement adopté par le conseil d'administration dans le cas des CPE. Les CPE des régions de Laval (53,8 %), de la Capitale-Nationale (47,4 %) et des Laurentides (47,1 %) affichent des pourcentages plus élevés de services profitant d'une telle politique, alors que pour les garderies, il s'agit plutôt des régions du Nord-du-Québec, avec un seul répondant (100 %), des Laurentides (86,7 %), de l'Outaouais (86,4 %) et de l'Estrie (85,7 %). À l'opposé, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (18,2 %) et du Nord-du-Québec, avec un seul répondant (20,8 %), montrent les proportions les plus faibles de CPE disposant d'une politique alimentaire, et 1 seule garderie sur les 4 de la région de la Mauricie dispose de cette politique.

TABEAU 2.10
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES SELON QU'ILS
DISPOSENT D'UNE PROCÉDURE OU D'UN PROTOCOLE RELATIF AUX ALLERGIES OU AUX INTOLÉRANCES
ALIMENTAIRES, OU PRÉVOIENT ADOPTER DE TELLES MESURES, ET SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	CPE QUI DISPOSENT D'UNE PROCÉDURE OU D'UN PROTOCOLE RELATIF AUX ALLERGIES OU AUX INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES		CPE QUI NE DISPOSENT PAS DE CETTE PROCÉDURE OU DE CE PROTOCOLE		GARDERIES QUI DISPOSENT D'UNE PROCÉDURE OU D'UN PROTOCOLE RELATIF AUX ALLERGIES OU AUX INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES		GARDERIES QUI NE DISPOSENT PAS DE CETTE PROCÉDURE OU DE CE PROTOCOLE	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Bas-Saint-Laurent	5	23,8	16	56,3	1	50,0	1	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	14	41,2	20	85,0	7	70,0	3	0,0
Capitale-Nationale	46	47,4	51	74,5	43	71,7	17	82,4
Mauricie	8	26,7	22	77,3	1	25,0	3	33,3
Estrie	23	46,0	27	55,6	6	85,7	1	100,0
Montréal	110	41,7	154	67,5	212	72,6	80	63,0
Outaouais	22	43,1	29	65,5	19	86,4	3	100,0
Abitibi-Témiscamingue	6	28,6	15	80,0	0	0,0	1	100,0
Côte-Nord	6	33,3	12	50,0	-	0,0	0	0,0
Nord-du-Québec	5	20,8	19	52,6	1	100,0	0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	18,2	9	77,8	-	0,0	0	0,0
Chaudière-Appalaches	19	40,4	28	85,7	8	53,3	7	42,9
Laval	21	53,8	18	83,3	47	79,7	12	58,3
Lanaudière	17	44,7	21	66,7	25	71,4	10	70,0
Laurentides	24	47,1	27	66,7	26	86,7	4	50,0
Montréal	64	45,4	77	76,6	87	78,4	24	70,8
Centre-du-Québec	8	33,3	16	68,8	8	72,7	3	100,0
TOTAL	400	41,6	561	70,4	491	74,4	169	64,7

On note aussi que parmi les 561 CPE et les 169 garderies ne disposant pas d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires, la majorité prévoit adopter une telle politique prochainement (70,4 % des CPE et 64,7 % des garderies).

Ajoutons que l'on dispose d'une telle procédure ou d'un tel protocole surtout depuis le milieu des années 2000 (tableau 2.11).

TABLEAU 2.11

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE PROCÉDURE OU D'UN PROTOCOLE RELATIF AUX ALLERGIES OU AUX INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES

	CPE (%)	GARDERIES (%)
▪ Avant 2000	11,3	22,2
▪ D'avril 2000 à mars 2002	7,7	8,4
▪ D'avril 2002 à mars 2004	9,0	9,2
▪ D'avril 2004 à mars 2006	14,5	18,1
▪ D'avril 2006 à mars 2008	30,3	23,0
▪ D'avril 2008 à mars 2009	27,2	19,1

2.6 LISTES D'ATTENTE

La question 14 du rapport d'activités porte sur les listes d'attente pour une place en CPE et en garderie. Du côté des CPE, les réponses indiquent que 96,9 % d'entre eux ont une liste d'attente. Le tableau 2.12 révèle que pour la moitié de ceux qui ont répondu à la question (50,6 %), cette liste compte moins de 400 inscriptions d'enfants. Par contre, plus de 1 CPE sur 4 (26,9 %) a une liste d'attente comptant plus de 800 enfants. Globalement, en CPE, la moyenne d'enfants inscrits sur les listes d'attente est de 618.

Toujours parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 57,9 % affirment avoir une procédure établie de mise à jour de cette liste. La fréquence de la mise à jour varie de 1 à 4 semaines pour 10,6 % des CPE, de 5 à 25 semaines pour 10,9 % d'entre eux et de 26 à 51 semaines pour 31,2 %. Pour 45,6 % des CPE, elle est de 1 an, tandis qu'elle est de plus de 1 an pour 1,7 % des CPE. La fréquence moyenne de cette mise à jour est de 35,5 semaines.

Du côté des garderies, 93,3 % ont une liste d'attente. Parmi celles qui ont répondu à la question, près des trois quarts (72,8 %) ont moins de 400 inscriptions sur cette liste (tableau 2.12). Globalement, en garderie, la moyenne d'enfants inscrits sur les listes d'attente est de 339.

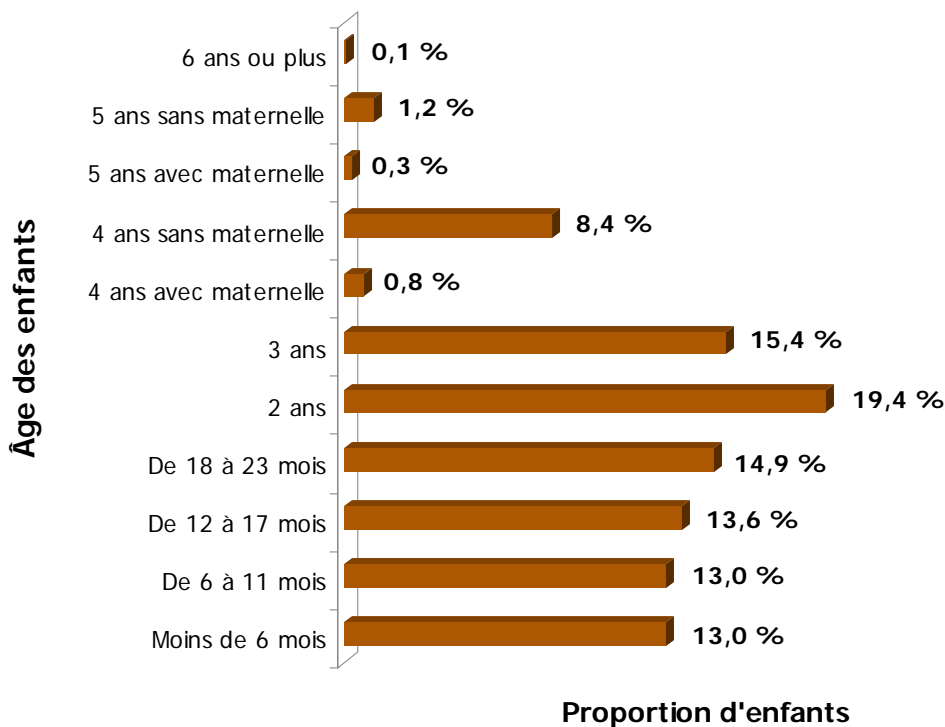
Dans l'ensemble, les trois quarts des garderies (75,0 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente. La fréquence moyenne de la mise à jour de la liste d'attente en garderie est de 26,0 semaines. Plus précisément, la fréquence de mise à jour de cette liste varie de 1 à 4 semaines pour 17,1 % des garderies, de 5 à 25 semaines pour 22,3 % d'entre elles et de 26 à 51 semaines pour 37,6 %. Pour 22,1 % des garderies, elle est de 1 an et pour 0,9 %, elle est de plus de 1 an.

TABLEAU 2.12
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES AYANT UNE LISTE D'ATTENTE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS QUI Y SONT INSCRITS, AU 31 MARS 2009

NOMBRE D'ENFANTS	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Moins de 100	149	17,6	185	30,5
De 101 à 200	116	13,7	101	16,7
De 201 à 400	164	19,3	155	25,6
De 401 à 600	113	13,3	64	10,6
De 601 à 800	79	9,3	40	6,6
Plus de 800	228	26,9	61	10,1
TOTAL	849	100,0	606	100,0

Une autre question permet de connaître la répartition des enfants inscrits sur les listes d'attente en fonction de leur âge au 31 mars 2009. Le graphique 2.3 présente cette distribution; on y voit que les enfants de moins de 2 ans représentent plus de la moitié de la clientèle en attente (54,5 %). Ceux de 2 ans constituent 19,4 % des enfants sur une liste d'attente et ceux de 3 et de 4 ans comptent pour le quart (24,6 %), alors que ceux de plus de 5 ans ne représentent que 1,6 % des enfants en attente d'une place.

GRAPHIQUE 2.3
PROPORTION D'ENFANTS INSCRITS SUR UNE LISTE D'ATTENTE SELON LEUR ÂGE AU 31 MARS 2009



La gestion de la liste d'attente est effectuée à l'interne au moyen d'outils informatiques dans 39,3 % des CPE et dans 35,8 % des garderies. Toutefois, dans les garderies, la liste d'attente est plus souvent maintenue de façon manuelle (57,6 %); ce taux diminue à 14,7 % dans les CPE. Ajoutons que près du quart des CPE (23,0 %) gère sa liste grâce à divers services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente.

TABLEAU 2.13

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES SELON LE MODE DE GESTION DE LEUR LISTE D'ATTENTE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

MODE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
À l'interne de façon manuelle	178	19,1	367	59,6
À l'interne au moyen d'outils informatiques	475	51,0	228	37,0
Grâce à divers services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente :	278	29,9	21	3,4
• BILA	120	43,2	2	9,5
• Coop Enfance Famille	96	34,5	-	-
• Autres	62	22,3	19	90,5
TOTAL	931	100,0	616	100,0

Dans l'ensemble, la grande majorité des CPE et des garderies a une politique d'admission des enfants au service de garde. En effet, 99,2 % des CPE et des garderies affirment posséder une telle politique (tableau 2.14).

TABLEAU 2.14

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES SELON LE FAIT QU'ILS DISPOSENT OU NON D'UNE POLITIQUE D'ADMISSION DES ENFANTS AU SERVICE DE GARDE, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

EXISTENCE D'UNE POLITIQUE D'ADMISSION	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Oui	924	99,2	611	99,2
Non	7	0,8	6	0,8
TOTAL	931	100,0	616	100,0

Tant dans les CPE que dans les garderies, les principaux critères de cette politique sont les suivants : la date d'inscription (94,8 % et 90,8 % respectivement), la fratrie (94,8 % et 82,7 %) et les enfants du personnel du service de garde (87,1 % et 71,8 %) (tableau 2.15).

TABLEAU 2.15
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES CPE ET DES GARDERIES SELON LES CRITÈRES
DE LA POLITIQUE D'ADMISSION DES ENFANTS AU SERVICE DE GARDE, AU COURS DE L'EXERCICE
FINANCIER 2008-2009

CRITÈRES D'ADMISSION ¹	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Date d'inscription	876	94,8	555	90,8
Fratrie	876	94,8	505	82,7
Enfants du personnel du service de garde	805	87,1	439	71,8
Clientèle particulière (protocole)	580	62,8	176	28,8
Enfants du quartier	233	25,2	213	34,9
Milieu de travail	145	15,7	10	1,6
Autres ²	16	1,7	9	1,5

¹ Dans les CPE, les critères d'admission sont les suivants : provenance d'un BC (8), enfants à temps partiel (5) et anciens utilisateurs (3). Dans les garderies, les critères concernent les anciens parents (4) et l'âge (4).

² Les services de garde pouvaient cocher plus d'un choix; en conséquence, le total des pourcentages dépasse 100 %.

CHAPITRE 3

PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

Nous examinons dans ce chapitre diverses questions concernant le personnel des services de garde et des BC. Une première section explore les conditions de travail : elle fournit une analyse des congés, des vacances et des autres avantages sociaux. L'analyse s'étend aussi au nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux maladies ou aux invalidités et aux accidents de travail. Une deuxième section aborde l'ancienneté et l'établissement des conditions de travail du personnel des services de garde. Par la suite, deux sections s'intéressent à la qualification du personnel éducateur et à la scolarité du personnel de direction. Enfin, deux autres sections terminent ce chapitre, la première traitant des jugements en matière de droit du travail et la dernière portant sur le roulement du personnel.

Tout d'abord, nous présentons la distribution des femmes et des hommes travaillant dans les services de garde et les BC selon les différents types d'emploi. On y voit qu'à l'exception des garderies, où le cinquième des membres du personnel d'encadrement (20,5 %) et des autres types de personnel (19,9 %) est de sexe masculin, tous les autres types d'emploi dans les CPE et les garderies s'avèrent très majoritairement occupés par des femmes (de 85,3 % à 98,7 %).

TABLEAU 3.1
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DU PERSONNEL SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE, LE TYPE D'EMPLOI ET LE SEXE, AU 31 MARS 2009

TYPE D'EMPLOI	CPE			CPE-BC			GARDERIES			BC		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
	%	%	N ^{BRE}	%	%	N ^{BRE}	%	%	N ^{BRE}	%	%	N ^{BRE}
Personnel d'encadrement	91,2	8,8	1 492	95,3	4,7	362	79,5	20,5	969	87,0	13,0	98
Personnel éducateur (en excluant les RSG)	97,6	2,4	13 688	98,6	1,4	2 612	98,7	1,3	6 406	-	-	-
Autre type de personnel	85,3	14,7	2 429	93,2	6,8	1 106	80,1	19,9	937	98,7	1,3	4

En ce qui a trait aux BC, la situation est similaire : 87,0 % de l'ensemble des membres du personnel d'encadrement (n = 23) et 98,7 % des membres des autres types de personnel (n = 79) sont de sexe féminin.

3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1.1 CONGÉS

3.1.1.1 PERSONNEL D'ENCADREMENT

Comme le montre le tableau 3.2, on observe que le **personnel d'encadrement** a en moyenne 10,9 jours fériés, 7,0 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 4,2 congés de maladie, 1,5 congé personnel et 1,3 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total moyen de 24,9 jours de congé prévus par année.

On observe par ailleurs des différences entre le nombre moyen de jours de congé du personnel d'encadrement des CPE et des BC, comparativement aux garderies. En effet, le personnel d'encadrement des CPE, agréés ou non à titre de BC, et des BC bénéficie en moyenne respectivement d'un total de 31,6, 32,9 et 29,9 jours de congé prévus, par rapport à 14,9 pour le personnel d'encadrement des garderies, cette différence étant plus marquée pour le nombre de congés de maladie et de congés pour événements familiaux prévus.

À l'échelle régionale, on observe que c'est sur la Côte-Nord (39,8), en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (39,0) et dans le Bas-Saint-Laurent (35,4) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus, les régions de Laval (21,0) et de Montréal (21,6) étant celles où le moins de jours de congé sont prévus pour les cadres par les différents services de garde et les BC.

Dans le cas des congés de maladie, on remarque qu'ils sont :

- payables dans 44,6 % des cas (nombre de CPE, de garderies et de BC répondants [n] = 358);
- ni cumulatifs ni payables dans 20,2 % des cas (n = 162);
- cumulatifs et payables dans 19,3 % des cas (n = 155);
- cumulatifs ou payables en partie dans 12,1 % des cas (n = 97);
- cumulatifs dans 3,7 % des cas (n = 30).

Les congés personnels, pour leur part, sont :

- ni cumulatifs ni payables dans 37,8 % des cas (n = 116);
- payables dans 35,5 % des cas (n = 109);
- cumulatifs et payables dans 11,7 % des cas (n = 36);
- cumulatifs ou payables en partie dans 11,4 % des cas (n = 35);
- cumulatifs dans 3,6 % des cas (n = 11).

TABLEAU 3.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ ANNUELS PAYÉS PRÉVUS DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS, LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE ET BC	JOUR FÉRIÉ	CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉ POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉ DE MALADIE	CONGÉ PERSONNEL	TOTAL
CPE	12,1	1,7	9,7	6,0	2,1	31,6
CPE-BC	12,2	1,6	10,8	5,3	3,0	32,9
Garderies	9,2	0,8	2,7	1,7	0,5	14,9
BC	11,5	3,0	8,1	5,5	1,8	29,9
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	11,8	2,9	12,9	7,7	0,1	35,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,5	1,2	8,1	2,7	5,0	28,5
Capitale-Nationale	11,5	1,2	8,8	4,0	1,7	27,2
Mauricie	12,3	1,4	11,2	5,8	2,6	33,3
Estrie	12,3	1,4	10,6	4,9	3,2	32,4
Montréal	10,3	1,2	5,0	4,1	1,0	21,6
Outaouais	11,4	1,7	6,8	7,1	1,4	28,4
Abitibi-Témiscamingue	12,2	1,4	10,4	5,7	3,3	33,0
Côte-Nord	12,2	4,1	16,5	4,4	2,6	39,8
Nord-du-Québec	11,2	3,2	6,6	6,0	0,5	27,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,6	1,6	16,5	9,4	0,9	39,0
Chaudière-Appalaches	11,2	1,6	8,8	4,4	2,5	28,5
Laval	11,2	0,9	5,2	3,2	0,5	21,0
Lanaudière	10,7	0,6	6,8	4,1	1,2	23,4
Laurentides	12,0	1,3	6,6	4,6	2,2	26,7
Montérégie	10,5	1,2	7,2	2,9	1,7	23,5
Centre-du-Québec	11,1	2,1	7,6	4,0	1,1	25,9
TOTAL	10,9	1,3	7,0	4,2	1,5	24,9

3.1.1.2 PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.3 montre que le **personnel éducateur** (en excluant les RSG) qui travaille à temps plein peut bénéficier en moyenne de 11,3 jours fériés, de 7,8 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), de 5,1 congés de maladie, de 1,7 congé personnel et de 1,6 congé pour obligations familiales (enfant malade, soin à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne générale de 27,5 congés prévus par année.

Ici encore, on observe des différences entre le nombre moyen de congés prévus pour le personnel éducateur qui travaille en CPE et pour celui qui travaille en garderie. En effet, le personnel éducateur des CPE a en moyenne un total de 34,8 jours de congé prévus, comparativement à 17,8 pour celui qui travaille en garderie, cette différence étant encore ici principalement due au nombre de jours de congé de maladie et pour événements familiaux prévus par les deux types de services de garde. Sur le plan régional, on observe que c'est sur la Côte-Nord (44,0), en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (39,0), dans le Bas-Saint-Laurent (37,4) et en Mauricie (36,9) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus, les régions de Laval (23,6) et de Montréal (24,1) étant celles qui ont le moins de jours de congé prévus pour le personnel éducateur.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 51,1 % des cas (n = 474);
- cumulatifs et payables dans 20,4 % des cas (n = 189);
- ni cumulatifs ni payables dans 13,2 % des cas (n = 122);
- cumulatifs ou payables en partie dans 11,8 % des cas (n = 110);
- cumulatifs dans 3,5 % des cas (n = 32).

Les congés personnels, quant à eux, sont :

- payables dans 42,5 % des cas (n = 142);
- ni cumulatifs ni payables dans 29,6 % des cas (n = 99);
- cumulatifs ou payables en partie dans 12,9 % des cas (n = 43);
- cumulatifs et payables dans 12,9 % des cas (n = 43);
- cumulatifs dans 2,1 % des cas (n = 7).

TABLEAU 3.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ ANNUELS PAYÉS PRÉVUS DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR (EXCLUANT LES RSG) SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS, LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE	JOUR FÉRIÉ	CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉ POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉ DE MALADIE	CONGÉ PERSONNEL	TOTAL
CPE	12,1	2,0	11,2	7,0	2,5	34,8
Garderies	10,5	1,1	3,2	2,3	0,7	17,8
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	11,8	3,0	13,7	8,3	0,6	37,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,5	0,9	7,5	2,7	4,3	25,9
Capitale-Nationale	11,9	1,5	10,4	5,2	2,0	31,0
Mauricie	12,3	1,7	14,1	6,7	2,1	36,9
Estrie	12,2	1,8	11,9	5,4	3,5	34,8
Montréal	10,7	1,6	5,9	4,8	1,1	24,1
Outaouais	11,6	1,9	7,5	7,4	1,3	29,7
Abitibi-Témiscamingue	12,0	1,7	10,7	5,9	3,6	33,9
Côte-Nord	12,1	3,8	16,2	8,8	3,1	44,0
Nord-du-Québec	11,0	3,4	6,0	6,8	0,5	27,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,6	1,6	16,8	9,1	0,9	39,0
Chaudière-Appalaches	11,2	1,8	10,0	5,1	2,7	30,8
Laval	11,9	1,5	5,7	3,7	0,8	23,6
Lanaudière	11,8	1,2	7,3	4,9	1,6	26,8
Laurentides	11,8	1,3	6,7	5,4	2,8	28,0
Montérégie	11,4	1,4	8,1	4,2	2,2	27,3
Centre-du-Québec	11,5	2,1	7,6	6,9	1,1	29,2
TOTAL	11,3	1,6	7,8	5,1	1,7	27,5

3.1.1.3 AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

Cette catégorie peut comprendre, notamment, les emplois suivants : cuisinier ou cuisinière, préposé ou préposée à l'entretien ménager, secrétaire, agent ou agente de conformité et agent-conseil ou agente-conseil en soutien pédagogique et technique.

Comme on peut l'observer au tableau 3.4, les **autres membres du personnel permanent** travaillant à temps plein ont en moyenne 10,0 jours fériés, 7,2 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 4,4 congés de maladie, 1,5 congé personnel et 1,3 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne totale de 24,4 congés prévus par année. Notons que le nombre de ces congés se compare à celui du personnel d'encadrement (24,9), tandis que le personnel éducateur bénéficie d'un nombre moyen de congés un peu plus élevé (27,5).

Ici encore, c'est entre les CPE ou les BC, d'une part, et les garderies, d'autre part, que le plus de différences sont observées, puisque les CPE, les CPE agréés à titre de BC et les BC, avec respectivement 31,5, 34,8 et 30,9 congés prévus, accordent en moyenne plus du double de congés que les garderies (13,1 congés). Cette situation est principalement attribuable aux congés pour événements familiaux et de maladie. Sur le plan régional, on observe que c'est dans le Bas-Saint-Laurent (36,8), en Mauricie (36,6), sur la Côte-Nord (36,5), en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (34,5), en Estrie (34,2) et en Abitibi-Témiscamingue (34,1) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus. Les régions de Laval (19,5) et de Montréal (20,2) demeurent celles où le moins de jours de congé sont prévus pour les autres membres du personnel, régions auxquelles s'ajoute cependant celle du Nord-du-Québec (19,3).

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 51,4 % des cas (n = 418);
- cumulatifs et payables dans 20,5 % des cas (n = 167);
- cumulatifs ou payables en partie dans 12,7 % des cas (n = 103);
- ni cumulatifs ni payables dans 12,3 % des cas (n = 100);
- cumulatifs dans 3,2 % des cas (n = 26).

Les congés personnels, pour leur part, sont :

- payables dans 42,1 % des cas (n = 126);
- ni cumulatifs ni payables dans 29,4 % des cas (n = 88);
- cumulatifs ou payables en partie dans 13,3 % des cas (n = 40);
- cumulatifs et payables dans 12,7 % des cas (n = 38);
- cumulatifs dans 2,3 % des cas (n = 7).

TABLEAU 3.4

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉ ANNUELS PAYÉS PRÉVUS DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS, LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE ET BC	JOUR FÉRIÉ	CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉ POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉ DE MALADIE	CONGÉ PERSONNEL	TOTAL
CPE	11,2	1,7	10,3	6,3	2,0	31,5
CPE-BC	12,0	1,8	11,4	6,3	3,3	34,8
Garderies	8,1	0,6	2,4	1,5	0,5	13,1
BC	11,4	3,0	9,2	5,5	1,8	30,9
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	11,7	3,0	13,0	8,5	0,6	36,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,4	0,9	7,0	2,7	4,4	25,4
Capitale-Nationale	10,6	1,4	10,0	4,7	1,7	28,4
Mauricie	12,1	1,7	14,1	6,5	2,2	36,6
Estrie	11,9	1,8	11,7	5,3	3,5	34,2
Montréal	9,0	1,1	5,1	4,1	0,9	20,2
Outaouais	11,0	1,8	7,2	7,2	1,3	28,5
Abitibi-Témiscamingue	12,1	1,7	11,1	5,6	3,6	34,1
Côte-Nord	10,8	3,8	13,8	5,0	3,1	36,5
Nord-du-Québec	8,9	1,1	4,4	4,4	0,5	19,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9,7	1,2	15,5	7,2	0,9	34,5
Chaudière-Appalaches	11,2	1,4	9,7	5,3	2,4	30,0
Laval	9,9	0,9	5,0	3,1	0,6	19,5
Lanaudière	10,4	0,9	6,8	4,2	1,5	23,8
Laurentides	11,1	1,1	6,0	4,6	2,4	25,2
Montérégie	9,8	1,2	7,4	3,3	1,7	23,4
Centre-du-Québec	10,3	1,8	7,4	6,2	1,3	27,0
TOTAL	10,0	1,3	7,2	4,4	1,5	24,4

3.1.2 VACANCES

Le tableau 3.5 porte sur le nombre moyen de semaines de vacances payées au personnel d'encadrement, au personnel éducateur et aux autres membres du personnel permanent qui travaillent à plein temps dans les CPE, les garderies et les BC depuis plus d'un an. Les calculs portent sur 2 765 membres du personnel d'encadrement, 21 152 membres du personnel éducateur et 4 101 autres membres du personnel.

Au total, le personnel d'encadrement a, en moyenne, bénéficié d'un plus grand nombre de semaines de vacances payées (4,0 semaines), comparativement au personnel éducateur (3,3 semaines) et aux autres membres du personnel (3,2 semaines). Ces données demeurent comparables à celles des années passées.

Pour les personnes travaillant dans un CPE qui ne détient pas un agrément de BC, on note 4,4 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement, 3,7 semaines pour le personnel éducateur et 3,5 pour les autres membres du personnel. Lorsque le CPE détient un agrément de BC, ces moyennes sont similaires, soit 4,4 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement, 3,5 semaines pour le personnel éducateur et 3,3 pour les autres membres du

personnel. En garderie, on enregistre 3,1 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement, 2,4 semaines pour le personnel éducateur et 2,4 pour les autres membres du personnel. Finalement, les BC cumulent 4,2 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement et 3,1 semaines pour les autres membres du personnel.

TABLEAU 3.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE SEMAINES DE VACANCES ANNUELLES PAYÉES PRÉVUES DANS LES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTABLIES POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT, LE PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QUE TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE ET BC	PERSONNEL D'ENCADREMENT		NOMBRE MOYEN DE SEMAINES	PERSONNEL ÉDUCATEUR		NOMBRE MOYEN DE SEMAINES	AUTRE PERSONNEL PERMANENT		NOMBRE MOYEN DE SEMAINES
	NOMBRE	%		NOMBRE	%		NOMBRE	%	
CPE	1 549	56,0	4,4	13 005	61,5	3,7	2 196	53,5	3,5
CPE-BC	355	12,8	4,4	2 303	10,9	3,5	1 005	24,5	3,3
Garderies	841	30,4	3,1	5 844	27,6	2,4	828	20,2	2,4
BC	20	0,7	4,2	-	-	-	72	1,8	3,1
RÉGION									
Bas-Saint-Laurent	47	1,7	4,0	369	1,7	3,8	121	3,0	3,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	70	2,5	4,3	815	3,9	3,4	159	3,9	3,2
Capitale-Nationale	235	8,5	4,1	1 756	8,3	3,5	399	9,7	3,4
Mauricie	69	2,5	4,5	599	2,8	3,8	143	3,5	3,6
Estrie	102	3,7	4,3	818	3,9	3,8	166	4,0	3,6
Montréal	883	31,9	3,8	6 452	30,5	3,3	1 073	26,2	3,1
Outaouais	141	5,1	3,9	894	4,2	3,2	195	4,8	3,1
Abitibi-Témiscamingue	45	1,6	3,9	381	1,8	3,4	91	2,2	3,3
Côte-Nord	45	1,6	4,2	195	0,9	3,6	45	1,1	3,3
Nord-du-Québec	46	1,7	3,5	288	1,4	2,9	69	1,7	3,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16	0,6	4,3	123	0,6	3,6	54	1,3	3,8
Chaudière-Appalaches	121	4,4	4,4	833	3,9	3,6	219	5,3	3,4
Laval	166	6,0	3,7	1 107	5,2	3,0	173	4,2	2,8
Lanaudière	111	4,0	4,1	1 045	4,9	3,2	194	4,7	3,2
Laurentides	166	6,0	3,8	1 275	6,0	3,2	211	5,1	3,1
Montérégie	435	15,7	4,0	3 694	17,5	3,1	666	16,2	3,1
Centre-du-Québec	67	2,4	4,2	508	2,4	3,5	123	3,0	3,2
TOTAL	2 765	100,0	4,0	21 152	100,0	3,3	4 101	100,0	3,2

3.1.3 ABSENCES LIÉES AUX MALADIES, À L'INVALIDITÉ ET AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

Les prochains tableaux présentent, pour chacune des régions, le nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité (tableau 3.6) et aux accidents de travail (tableau 3.7) dans les CPE, les garderies et les BC.

Ainsi, on apprend qu'au total, dans les CPE non agréés à titre de BC, le nombre d'heures d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité atteint 1 043 651 et le nombre de demandes d'indemnisation pour ces mêmes causes se situe à 1 550. Ces nombres sont de 251 165 heures d'absence et de 396 demandes d'indemnisation dans les CPE agréés à titre de BC. Dans les garderies, ils se situent à 173 857 heures d'absence et à 210 demandes d'indemnisation.

TABLEAU 3.6
DISTRIBUTION DU NOMBRE D'HEURES D'ABSENCE ET DE DEMANDES D'INDEMNISATION LIÉES AUX MALADIES OU À L'INVALIDITÉ SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	CPE		CPE-BC		GARDERIES		BC	
	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION
Bas-Saint-Laurent	17 791	24	17 368	23	436	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36 877	87	9 022	9	1 368	2	432	3
Capitale-Nationale	109 894	153	13 530	33	14 837	15	658	0
Mauricie	32 052	54	12 979	26	2 705	2	0	0
Estrie	47 014	75	14 558	35	1 629	4	0	0
Montréal	242 630	341	18 258	26	67 610	74	517	3
Outaouais	73 516	79	19 828	21	5 815	12	0	0
Abitibi-Témiscamingue	27 705	43	15 117	14	1 172	0	0	0
Côte-Nord	15 270	14	6 398	10	0	0	0	0
Nord-du-Québec	5 900	5	3 783	7	108	1	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 892	5	11 126	17	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	47 510	72	13 908	29	4 742	4	112	0
Laval	26 118	39	9 321	10	11 156	7	0	0
Lanaudière	55 292	80	10 989	21	9 743	21	0	0
Laurentides	64 765	96	20 660	28	7 841	11	0	0
Montérégie	199 911	326	49 047	77	38 495	48	0	0
Centre-du-Québec	35 514	57	5 273	10	6 200	9	0	0
TOTAL	1 043 651	1 550	251 165	396	173 857	210	1 719	6

En ce qui a trait aux accidents de travail, on constate, comme l'illustre le tableau 3.7, qu'au total, dans les CPE non agréés à titre de BC, le nombre d'heures d'absence atteint 200 979 et le nombre de demandes d'indemnisation ayant pour cause un accident de travail s'élève à 688. Ces nombres passent à 38 640 heures d'absence et à 145 demandes dans les CPE agréés à titre de BC. Dans les garderies, ces nombres sont de 52 286 heures d'absence et de 137 demandes d'indemnisation, alors que dans les BC, on ne relève aucune heure d'absence ni demande d'indemnisation liées aux accidents de travail.

TABLEAU 3.7

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'HEURES D'ABSENCE ET DE DEMANDES D'INDEMNISATION LIÉES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC ET LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	CPE		CPE-BC		GARDERIES	
	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION
Bas-Saint-Laurent	1 360	8	9 406	16	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4 890	25	1 852	4	0	0
Capitale-Nationale	9 130	63	2 922	9	1 234	11
Mauricie	8 922	19	1 777	5	0	0
Estrie	7 437	25	345	7	324	2
Montréal	57 951	164	4 808	9	34 122	76
Outaouais	8 479	37	2 178	19	1 562	3
Abitibi-Témiscamingue	1 164	9	712	9	201	1
Côte-Nord	7 118	9	579	2	0	0
Nord-du-Québec	0	0	226	3	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	665	4	795	5	0	0
Chaudière-Appalaches	12 412	22	158	5	16	1
Laval	11 230	29	2 511	10	4 925	15
Lanaudière	7 994	18	325	3	1 407	4
Laurentides	23 069	50	3 752	14	1 785	6
Montréal	38 360	202	6 294	23	5 302	15
Centre-du-Québec	798	4	0	2	1 408	3
TOTAL	200 979	688	38 640	145	52 286	137

Pour ce qui est du tableau 3.8, il illustre l'existence ou non dans les CPE et les garderies d'une politique écrite d'affectation temporaire en cas d'accident de travail, d'une politique écrite de prise en charge en cas d'accidents de travail ou de maladies professionnelles, d'un répertoire des tâches possibles à exécuter en cas d'accident de travail et l'appartenance ou non à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Comme on peut le voir dans ce tableau, près de la moitié des CPE a une politique écrite de prise en charge des accidents de travail ou des maladies professionnelles (48,4 %) et presque la même proportion possède une politique écrite d'affectation temporaire en cas d'accidents de travail (46,7 %). Plus de la moitié des CPE affirme avoir répertorié les tâches possibles à exécuter en cas d'accident de travail (56,1 %) et 6 CPE sur 10 sont membres d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST (60,6 %).

Du côté des garderies, un peu plus d'un quart affirme posséder une politique écrite de prise en charge des accidents de travail ou des maladies professionnelles (28,7 %). Aussi, elles disposent, dans 18,5 % des cas, d'une politique écrite d'affectation temporaire en cas d'accidents de travail. Un autre quart des garderies affirme avoir répertorié les tâches possibles à exécuter en cas d'accident de travail (24,3 %) et plus de 4 garderies sur 10 affirment être membres d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST (45,1 %).

Parmi les 15 BC qui ne sont pas des CPE (et dont les résultats ne sont pas présentés dans le tableau 3.8), mentionnons qu'au total, 40,0 % d'entre eux affirment avoir une politique écrite de prise en charge des accidents de travail ou des maladies professionnelles et la même proportion précise avoir répertorié les tâches possibles à exécuter en cas d'accident de travail (40,0 %). Un peu plus du quart a une politique écrite d'affectation temporaire en cas d'accident de travail (26,7 %) et la même proportion est membre d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST (26,7 %).

TABLEAU 3.8
PROPORTION DE CPE ET DE GARDERIES SELON L'EXISTENCE DE DIFFÉRENTES POLITIQUES LIÉES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL ET SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	CPE				NOMBRE TOTAL DE CPE	GARDERIES				NOMBRE TOTAL DE GARDERIES
	ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE DE PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL OU DES MALADIES PROFESSIONNELLES (%)	ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE D'AFFECTATION TEMPORAIRE EN CAS D'ACCIDENTS DE TRAVAIL (%)	ONT RÉPERTORIÉ LES TÂCHES POSSIBLES À EXÉCUTER EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL (%)	SONT MEMBRES D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL RECONNUE PAR LA CSST (%)		ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE DE PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL OU DES MALADIES PROFESSIONNELLES (%)	ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE D'AFFECTATION TEMPORAIRE EN CAS D'ACCIDENTS DE TRAVAIL (%)	ONT RÉPERTORIÉ LES TÂCHES POSSIBLES À EXÉCUTER EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL (%)	SONT MEMBRES D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL RECONNUE PAR LA CSST (%)	
Bas-Saint-Laurent	38,1	42,9	38,1	57,1	21	0,0	0,0	0,0	0,0	2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	67,6	70,6	70,6	85,3	34	30,0	10,0	20,0	30,0	10
Capitale-Nationale	44,3	47,4	57,7	58,8	97	28,3	21,7	23,3	45,0	60
Mauricie	43,3	43,3	56,7	60,0	30	25,0	0,0	50,0	100,0	4
Estrie	42,0	42,0	62,0	76,0	50	14,3	14,3	28,6	71,4	7
Montréal	43,9	40,2	43,2	50,0	264	26,0	17,8	22,3	45,5	292
Outaouais	62,7	58,8	66,7	68,6	51	13,6	9,1	13,6	36,4	22
Abitibi-Témiscamingue	66,7	57,1	57,1	81,0	21	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Côte-Nord	33,3	33,3	44,4	38,9	18	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Nord-du-Québec	29,2	12,5	12,5	33,3	24	0,0	0,0	100,0	0,0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9,1	27,3	27,3	54,5	11	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	44,7	46,8	70,2	83,0	47	33,3	20,0	20,0	66,7	15
Laval	43,6	43,6	61,5	53,8	39	35,6	20,3	23,7	39,0	59
Lanaudière	65,8	63,2	76,3	78,9	38	31,4	11,4	31,4	40,0	35
Laurentides	49,0	49,0	62,7	56,9	51	23,3	13,3	33,3	36,7	30
Montérégie	58,9	55,3	68,8	65,2	141	39,1	26,4	29,1	50,9	110
Centre-du-Québec	41,7	41,7	58,3	50,0	24	9,1	9,1	9,1	27,3	11
TOTAL	48,4	46,7	56,1	60,6	961	28,7	18,5	24,3	45,1	659

3.2 ANNÉES DE SERVICE CONTINU

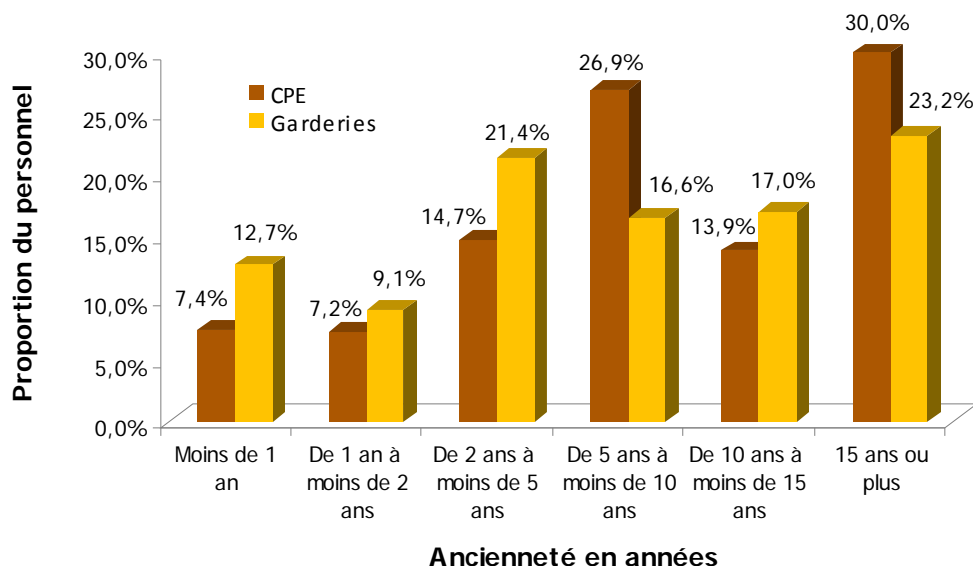
3.2.1 ANNÉES DE SERVICE CONTINU

Les graphiques 3.1 à 3.3 présentent l'ancienneté du personnel d'encadrement, du personnel éducateur et des autres membres du personnel des CPE et des garderies, alors que le graphique 3.4 indique l'ancienneté du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel des BC.

On entend, par années de service continu, le temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Ainsi, on note au graphique 3.1 que le personnel d'encadrement des CPE, comparativement à celui des garderies, affiche une plus grande proportion de personnes ayant plus de 15 ans d'ancienneté ou ayant de 5 ans à moins de 10 ans (30,0 % et 26,9 %, comparativement à 23,2 % et 16,6 % dans les garderies), alors que dans les garderies, une plus grande proportion du personnel d'encadrement a de 2 ans à moins de 5 ans ou moins de 1 an d'ancienneté (respectivement 21,4 % et 12,7 %, comparativement à 14,7 % et 7,4 % dans les CPE).

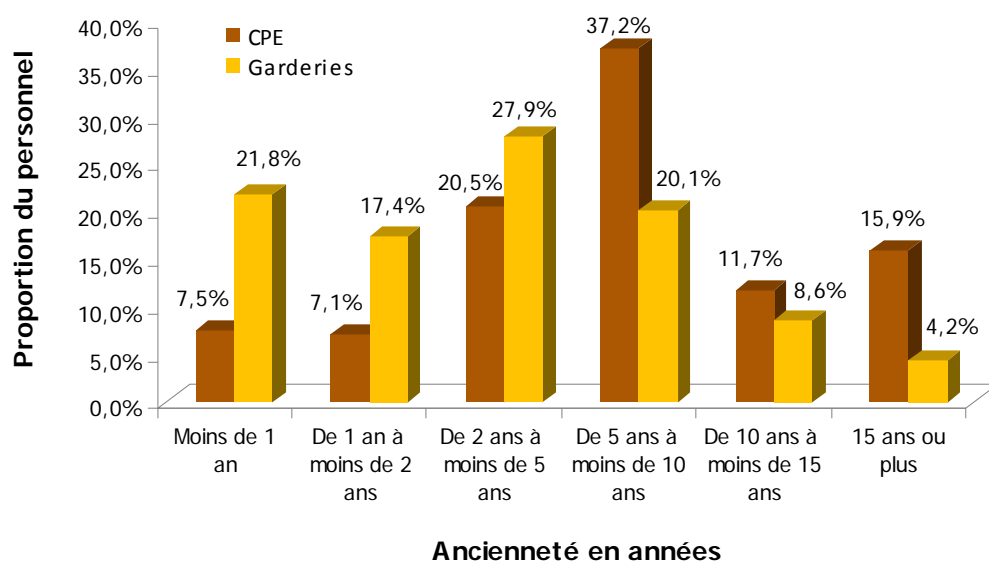
GRAPHIQUE 3.1
RÉPARTITION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES CPE ET DES GARDERIES SELON L'ANCIENNETÉ, AU 31 MARS 2009



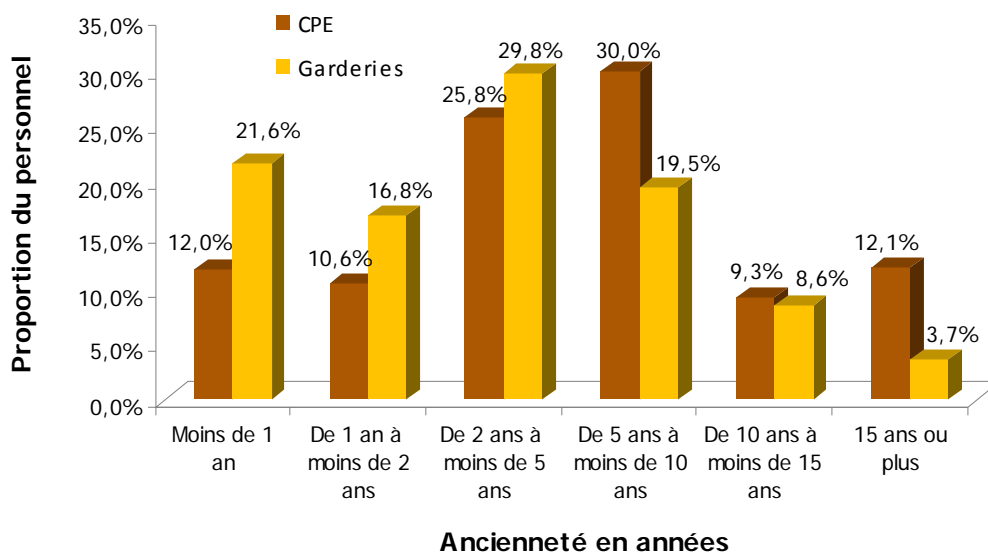
Le personnel éducateur des CPE (graphique 3.2) tend à avoir plus d'ancienneté que celui des garderies. En effet, chez le personnel éducateur des CPE, 27,6 % ont plus de 10 ans d'ancienneté, comparativement à 12,8 % chez celui des garderies. De plus, seulement 7,5 % du personnel éducateur des CPE ont moins de 1 an d'ancienneté, alors que ce pourcentage s'élève à 21,8 % dans le cas des garderies.

De même, du côté des autres membres du personnel (graphique 3.3), l'écart entre les CPE et les garderies en ce qui a trait au personnel ayant le plus d'ancienneté (plus de 10 ans) demeure assez élevé : 21,4 % dans les CPE comparativement à 12,3 % dans les garderies. L'écart est tout aussi grand pour les autres membres du personnel ayant moins de 1 an d'ancienneté, soit 12,0 % dans les CPE comparativement à 21,6 % dans les garderies.

GRAPHIQUE 3.2
RÉPARTITION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE ET DES GARDERIES SELON L'ANCIENNETÉ, AU 31 MARS 2009

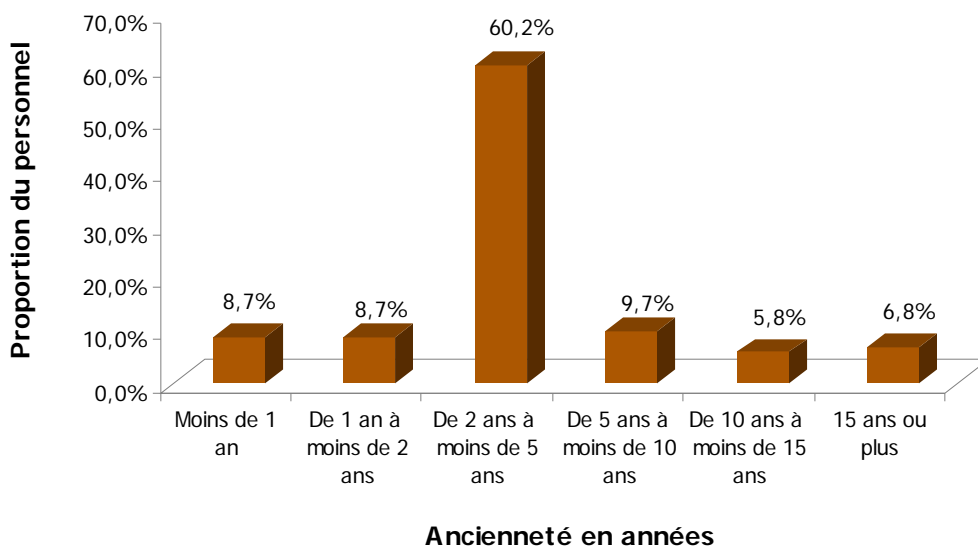


GRAPHIQUE 3.3
RÉPARTITION DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES SELON L'ANCIENNETÉ, AU 31 MARS 2009



En ce qui concerne les 15 BC qui ne sont pas également un CPE, on remarque, comme l'illustre le graphique 3.4, que plus des trois quarts (77,6 %) des membres du personnel (encadrement et autres membres du personnel) ont moins de 5 ans d'ancienneté. Rappelons que l'octroi des agréments des BC remonte à juin 2006.

GRAPHIQUE 3.4
RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL DES BC SELON L'ANCIENNETÉ, AU 31 MARS 2009



3.2.2 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le graphique 3.5 indique que, dans les CPE, les conditions de travail de la majorité du personnel d'encadrement sont établies par un contrat individuel écrit (67,9 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (48,4 %), alors que, dans le cas du personnel éducateur, les conditions de travail sont plus souvent établies par une politique de gestion des ressources humaines (53,5 %) ou une convention collective (40,3 %) ¹¹. Parmi les autres membres du personnel, une politique de gestion des ressources humaines est la façon la plus courante d'établir les conditions de travail (53,2 %), suivie d'un contrat individuel écrit (33,1 %) ou d'une convention collective (28,4 %) ¹¹.

Le graphique 3.6 présente le même type d'information pour les garderies. On y voit que les conditions de travail sont principalement établies verbalement, que ce soit pour le personnel d'encadrement (48,2 %), le personnel éducateur (58,5 %) ou les autres membres du personnel (53,6 %). Le second mode en importance utilisé est un contrat individuel écrit (25,6 % pour le personnel d'encadrement, 40,6 % pour le personnel éducateur et 31,7 % pour les autres membres du personnel).

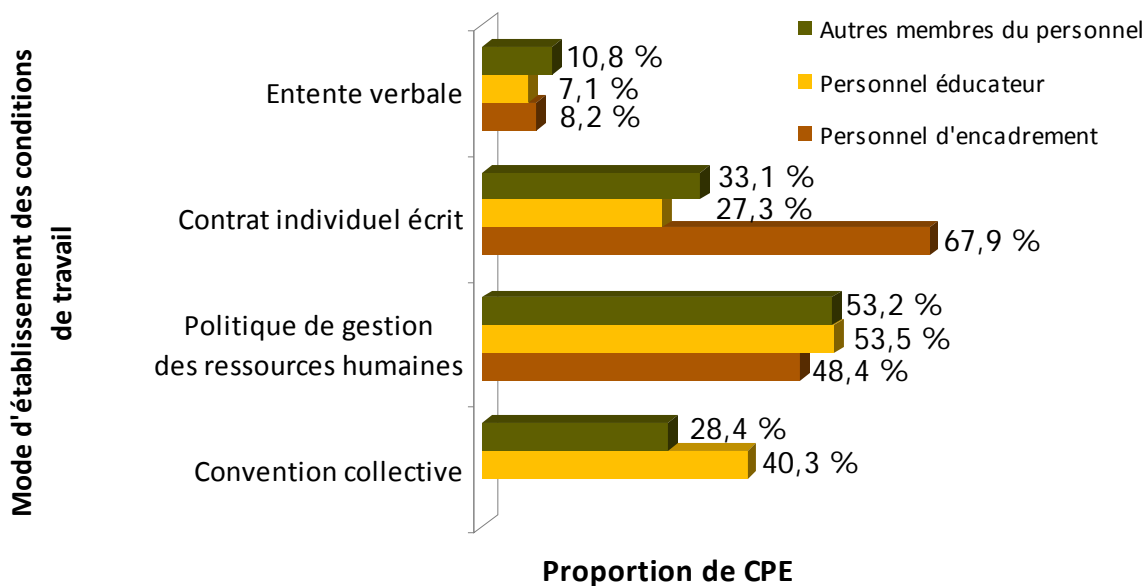
Enfin, en ce qui a trait aux BC, on constate, comme l'illustre le graphique 3.7, que les conditions de travail de la majorité du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel sont établies par une politique de gestion des ressources humaines (53,3 % dans les deux cas), suivie d'un contrat individuel écrit (respectivement 33,3 % et 26,7 %).

À noter que le total pour une catégorie donnée peut dépasser 100 %, car plus d'une façon d'établir les conditions de travail pouvait être mentionnée.

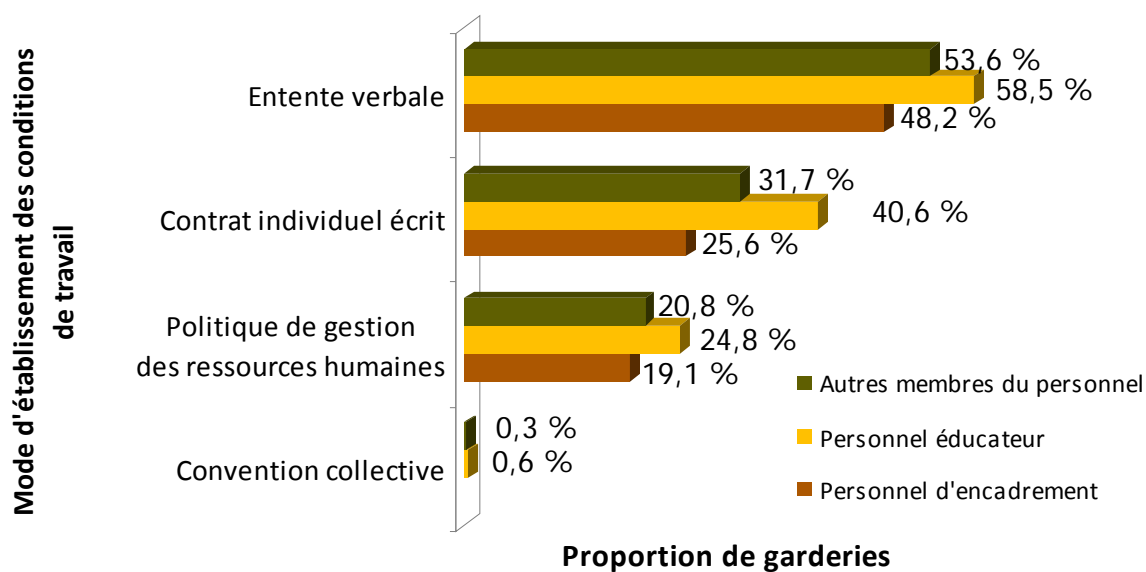
¹¹ Les affiliations syndicales dans les CPE sont les suivantes : Confédération des syndicats nationaux (CSN) (32,9 %), Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (5,3 %) et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) (2,1 %) pour le personnel éducateur, et CSN (23,6 %), CSQ (3,5 %) et FTQ (1,3 %) pour les autres membres du personnel.

Dans les garderies, l'affiliation syndicale est la CSN pour le personnel éducateur (0,6 %) de même que pour les autres membres du personnel (0,3 %).

GRAPHIQUE 3.5
PROPORTION DE CPE SELON LE OU LES MODES D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, AU 31 MARS 2009

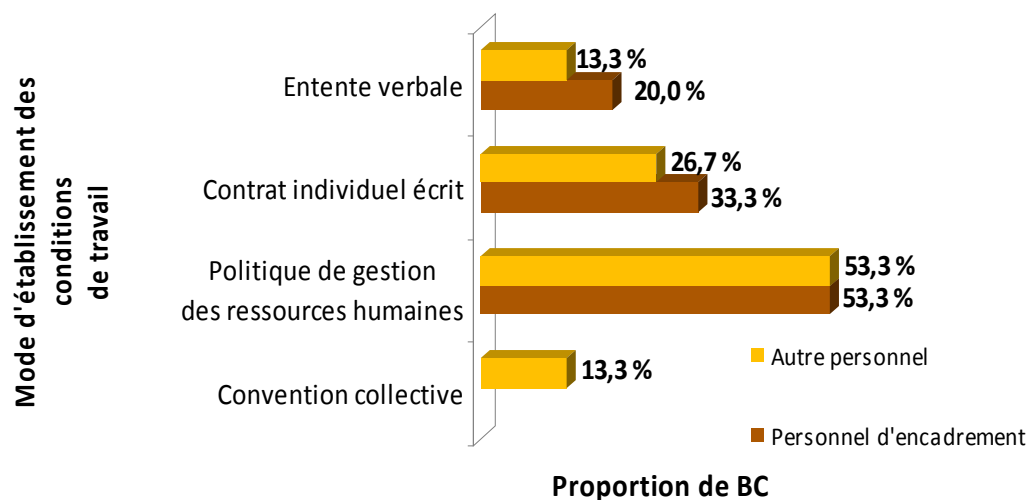


GRAPHIQUE 3.6
PROPORTION DE GARDERIES SELON LE OU LES MODES D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, AU 31 MARS 2009



GRAPHIQUE 3.7

PROPORTION DE BC SELON LE OU LES MODES D'ÉTABLISSMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, AU 31 MARS 2009



3.3 QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.9 décrit la qualification du personnel éducateur en fonction de la réglementation en vigueur. Pour l'ensemble des installations de CPE, la proportion de personnel qualifié est de 78,6 %, alors qu'elle est de 59,7 % dans les garderies, au cours de la semaine étudiée, soit du 23 au 29 mars 2009.

À l'échelle régionale, la proportion de personnel éducateur qualifié des installations de CPE fluctue de 46,8 % dans le Nord-du-Québec à 91,3 % dans la région de la Mauricie. Parmi les garderies, la proportion de personnel éducateur qualifié varie de 0 % dans le Nord-du-Québec et de 38,3 % en Outaouais à 88,6 % en Mauricie et à 100 % dans le Bas-Saint-Laurent.

Le tableau 3.10 présente, pour sa part, le nombre et la proportion de services ayant atteint les normes fixées par l'article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Cet article prescrit que les titulaires de permis doivent s'assurer que les deux tiers de leur personnel éducateur sont qualifiés (les garderies ont jusqu'au 31 août 2011 pour atteindre cette norme). Il appert de ce tableau que plus de 8 CPE sur 10 sont conformes au Règlement (81,8 %). Sur le plan régional, les plus faibles taux de conformité au Règlement se trouvent dans le Nord-du-Québec (16,7 %) et en Outaouais (52,7 %). Les taux de conformité les plus élevés sont, pour leur part, en Mauricie (97,8 %) et dans la région de Lanaudière (96,4 %).

Plus de 9 garderies sur 10 (94,7 %) respectent la norme de conformité actuelle pour ce type d'établissement, qui est établie à 1 personne qualifiée sur 3 dans l'ensemble du personnel éducateur. L'analyse des régions révèle que le plus faible taux de conformité est dans le Nord-du-Québec, où l'unique garderie n'est pas conforme, et qu'à l'opposé, toutes les garderies de 7 régions sont conformes au Règlement, soit l'ensemble des garderies du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et du Centre-du-Québec.

TABLEAU 3.9

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES SELON LA QUALIFICATION ET LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE				GARDERIES			
	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DE PERSONNEL QUALIFIÉ %	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DE PERSONNEL QUALIFIÉ %
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE		NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	
Bas-Saint-Laurent	278	43	321	86,6	3	0	3	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	485	87	572	84,8	95	22	117	81,2
Capitale-Nationale	1 223	191	1 414	86,5	363	139	502	72,3
Mauricie	430	41	471	91,3	39	5	44	88,6
Estrie	620	120	740	83,8	32	22	54	59,3
Montréal	2 981	896	3 877	76,9	1 577	1 232	2 809	56,1
Outaouais	484	274	758	63,9	75	121	196	38,3
Abitibi-Témiscamingue	251	77	328	76,5	11	8	19	57,9
Côte-Nord	152	61	213	71,4	-	-	-	-
Nord-du-Québec	168	191	359	46,8	0	4	4	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	104	28	132	78,8	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	649	109	758	85,6	92	46	138	66,7
Laval	447	134	581	76,9	316	232	548	57,7
Lanaudière	581	114	695	83,6	250	109	359	69,6
Laurentides	683	221	904	75,6	195	122	317	61,5
Montérégie	2 036	607	2 643	77,0	678	452	1 130	60,0
Centre-du-Québec	365	58	423	86,3	68	42	110	61,8
TOTAL	11 937	3 252	15 189	78,6	3 794	2 556	6 350	59,7

TABLEAU 3.10

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON L'ATTEINTE DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET SELON LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES		
	NOMBRE D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)	NOMBRE DE GARDERIES DONT LE 1/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR EST QUALIFIÉ	NOMBRE TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DE GARDERIES CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	29	32	90,6	2	2	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	45	49	91,8	10	10	100,0
Capitale-Nationale	119	125	95,2	60	60	100,0
Mauricie	44	45	97,8	4	4	100,0
Estrie	60	65	92,3	6	6	100,0
Montréal	260	326	79,8	278	290	95,9
Outaouais	39	74	52,7	13	22	59,1
Abitibi-Témiscamingue	19	28	67,9	1	1	100,0
Côte-Nord	13	20	65,0	-	-	-
Nord-du-Québec	5	30	16,7	0	1	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	16	75,0	-	-	-
Chaudière-Appalaches	67	72	93,1	15	15	100,0
Laval	38	48	79,2	55	59	93,2
Lanaudière	53	55	96,4	35	35	100,0
Laurentides	59	72	81,9	27	29	93,1
Montréal	176	218	80,7	103	110	93,6
Centre-du-Québec	34	36	94,4	11	11	100,0
TOTAL	1 072	1 311	81,8	620	655	94,7

En ce qui concerne la formation suivie par le personnel qualifié, le tableau 3.11 montre que la majorité des 11 891 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE a un diplôme d'études collégiales (DEC) (40,8 %) ou une attestation d'études collégiales (AEC) et 3 ans d'expérience (40,0 %), alors que 6,6 % possèdent un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 3.12), 45,5 % des 3 760 membres du personnel éducateur qualifié ont une AEC et 3 ans d'expérience, 26,2 % de ce personnel possèdent un DEC et 11,5 % ont un baccalauréat.

TABLEAU 3.11

DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE SELON LE TYPE DE QUALIFICATION ET LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	TYPE DE FORMATION								NOMBRE
	AEC + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	AEC COMPRENANT LES 29 COURS DE SPÉCIALISATION DU DEC	CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CEC)	DEC	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	BACCALAURÉAT	AVOIR TRAVAILLÉ POUR LE CPE ENTRE LE 19 OCTOBRE 1983 ET LE 19 OCTOBRE 1988 ET AVOIR RÉUSSI LES 4 COURS COLLÉGIAUX OU UNIVERSITAIRES	AUTRE	
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bas-Saint-Laurent	35,5	1,1	6,2	41,3	1,8	13,0	1,1	0,0	276
Saguenay–Lac-Saint-Jean	32,0	2,9	7,6	48,2	0,6	7,8	0,8	0,0	485
Capitale-Nationale	20,9	12,9	3,8	49,3	2,4	9,3	1,2	0,1	1 223
Mauricie	27,7	8,1	3,0	48,8	0,7	10,0	1,6	0,0	430
Estrie	36,9	1,3	0,6	49,5	0,6	9,5	1,3	0,2	620
Montréal	44,7	2,3	3,2	31,3	8,4	8,1	2,0	0,0	2 965
Outaouais	45,2	1,7	5,4	39,3	1,2	6,2	1,0	0,0	484
Abitibi-Témiscamingue	57,0	2,4	4,8	21,9	6,0	8,0	0,0	0,0	251
Côte-Nord	54,6	2,0	0,7	33,6	2,6	3,9	2,6	0,0	152
Nord-du-Québec	44,0	3,0	18,5	33,9	0,6	0,0	0,0	0,0	168
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	66,3	2,9	2,9	16,3	5,8	5,8	0,0	0,0	104
Chaudière-Appalaches	17,3	4,0	4,5	63,3	4,6	5,9	0,5	0,0	649
Laval	33,4	1,6	0,9	49,0	8,1	6,7	0,2	0,0	431
Lanaudière	37,3	10,0	1,9	44,9	2,9	1,9	1,0	0,0	581
Laurentides	42,6	1,3	4,2	46,7	1,8	2,8	0,6	0,0	683
Montérégie	53,1	1,9	3,2	35,1	2,4	3,9	0,5	0,0	2 024
Centre-du-Québec	39,7	2,5	1,6	47,9	0,3	5,2	2,7	0,0	365
TOTAL	40,0	3,9	3,6	40,8	3,9	6,6	1,2	0,0	11 891

TABEAU 3.12

DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES SELON LE TYPE DE QUALIFICATION ET LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	TYPE DE FORMATION								
	AEC + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	AEC COMPRENANT LES 29 COURS DE SPÉCIALISATION DU DEC	CEC	DEC	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	BACCALAURÉAT	AVOIR TRAVAILLÉ POUR LE CPE ENTRE LE 19 OCTOBRE 1983 ET LE 19 OCTOBRE 1988 ET AVOIR RÉUSSI LES 4 COURS COLLÉGIAUX OU UNIVERSITAIRES	AUTRE	NOMBRE
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bas-Saint-Laurent	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	29,5	7,4	0,0	53,7	1,1	8,4	0,0	0,0	95
Capitale-Nationale	28,0	5,7	4,8	45,3	1,7	13,6	0,8	0,0	353
Mauricie	64,1	5,1	0,0	28,2	0,0	2,6	0,0	0,0	39
Estrie	28,1	6,3	0,0	53,1	3,1	9,4	0,0	0,0	32
Montréal	47,6	2,5	3,4	16,3	12,7	16,0	1,4	0,1	1 571
Outaouais	40,0	1,3	2,7	36,0	8,0	10,7	1,3	0,0	75
Abitibi- Témiscamingue	63,6	0,0	0,0	36,4	0,0	0,0	0,0	0,0	11
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la- Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière- Appalaches	29,3	13,0	6,5	46,7	0,0	4,3	0,0	0,0	92
Laval	43,4	1,6	2,5	21,8	17,1	11,1	2,5	0,0	316
Lanaudière	43,6	6,0	6,4	36,8	1,2	6,0	0,0	0,0	250
Laurentides	53,3	4,6	0,5	33,3	5,6	1,5	1,0	0,0	195
Montérégie	55,2	5,2	2,7	23,2	5,0	8,2	0,5	0,2	660
Centre-du-Québec	35,3	7,4	0,0	48,5	2,9	5,9	0,0	0,0	68
TOTAL	45,5	4,0	3,2	26,2	8,4	11,5	1,0	0,1	3 760

3.4 SCOLARITÉ DU PERSONNEL DE DIRECTION

L'ajout de la question 25 en 2008-2009 permet de connaître le niveau de scolarité, le champ d'études ainsi que l'expérience en service de garde des membres de la direction, et ce, dans les CPE, les garderies et les BC. Tout d'abord, le tableau 3.13 répartit les directrices et les directeurs selon leur titre et indique leur nombre moyen d'années d'expérience acquises dans les services de garde en général et particulièrement au service de garde où ils travaillent. On y remarque une importante stabilité du personnel d'encadrement; en effet, il y a peu de différence entre le nombre moyen d'années d'expérience en service de garde et le nombre d'années d'expérience dans le service de garde actuel.

TABLEAU 3.13
NOMBRE DE MEMBRES DE LA DIRECTION ET NOMBRE MOYEN D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TITRE	CPE NOMBRE	CPE-BC NOMBRE	GARDERIES NOMBRE	BC NOMBRE
Directrice générale ou directeur général	778	142	544	15
Directrice adjointe ou directeur adjoint, directrice adjointe ou directeur adjoint à l'installation ou au BC (DAI) ¹	249	74	95	2
Directrice adjointe ou directeur adjoint à l'administration (DAA)	94	41	104	0
	NOMBRE MOYEN D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN SERVICE DE GARDE EN GÉNÉRAL			
Directrice générale ou directeur général	13,1	12,8	13,0	12,4
Directrices adjointes ou directeurs adjoints	8,4	8,3	8,4	18,6
	NOMBRE MOYEN D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DE GARDE ACTUEL			
Directrice générale ou directeur général	11,6	11,6	12,0	11,1
Directrices adjointes ou directeurs adjoints	7,3	6,8	7,7	11,2

¹ Il peut s'agir d'une ou de plusieurs directrices adjointes ou d'un ou de plusieurs directeurs adjoints, comme le montre le tableau qui suit.

TABLEAU 3.14
NOMBRE DE DIRECTRICES ADJOINTES ET DIRECTEURS ADJOINTS SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE ET BC	NOMBRE D'ADJOINTES ET D'ADJOINTS				
	1	2	3	4	PLUS DE 5
CPE	375	118	32	9	3
CPE-BC	108	57	20	3	3
Garderies	283	43	7	0	0
BC	5	0	0	0	0
TOTAL	771	218	59	12	6

Les deux prochains tableaux indiquent le niveau de scolarité et les champs d'études pour les directrices générales et les directeurs généraux (tableau 3.14) et les directrices adjointes et les directeurs adjoints (tableau 3.15), toujours au sein des CPE, des garderies et des BC.

TABEAU 3.15
RÉPARTITION DES DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CPE, DES
GARDERIES ET DES BC SELON LA SCOLARITÉ ET LE CHAMP D'ÉTUDES, AU COURS DE L'EXERCICE
FINANCIER 2008-2009

	CPE NOMBRE	CPE-BC NOMBRE	GARDERIES NOMBRE	BC NOMBRE
	NIVEAU DE SCOLARITÉ			
Aucune formation particulière	9	1	20	0
Diplôme d'études secondaires (DES)	32	3	38	0
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	9	2	18	0
Attestation d'études collégiales (AEC)	38	4	55	1
Certificat d'études collégiales (CEC)	10	1	11	0
Diplôme d'études collégiales (DEC)	156	33	94	1
Certificat	186	32	56	3
Baccalauréat	277	53	196	7
Maîtrise	51	11	48	2
Doctorat	1	0	3	1
Autre	9	1	5	0
	CHAMP D'ÉTUDES			
Éducation en service de garde	221	32	184	2
Éducation	189	26	114	3
Administration	294	66	102	4
Sciences sociales et humaines	165	27	78	4
Santé	12	4	24	0
Loisirs	7	0	9	0
Relations industrielles	5	1	0	0
Génie, chimie, sciences	3	1	9	0
Informatique	1	1	4	0
Langues	1	0	2	0
Autre	9	4	18	2

TABEAU 3.16
RÉPARTITION DES DIRECTRICES ADJOINTES ET DES DIRECTEURS ADJOINTS DES CPE, DES
GARDERIES ET DES BC SELON LA SCOLARITÉ ET LE CHAMP D'ÉTUDES, AU COURS DE L'EXERCICE
FINANCIER 2008-2009

	CPE NOMBRE	CPE-BC NOMBRE	GARDERIES NOMBRE	BC NOMBRE
	NIVEAU DE SCOLARITÉ			
Aucune formation particulière	14	2	14	0
Diplôme d'études secondaires (DES)	16	5	30	0
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	8	7	15	1
Attestation d'études collégiales (AEC)	48	15	37	0
Certificat d'études collégiales (CEC)	8	5	11	0
Diplôme d'études collégiales (DEC)	137	44	74	0
Certificat	101	37	35	1
Baccalauréat	118	40	78	2
Maîtrise	12	4	17	1
Doctorat	1	0	4	0
Autre	4	2	3	0
	CHAMP D'ÉTUDES			
Éducation en service de garde	189	48	99	0
Éducation	88	24	43	2
Administration	123	51	54	1
Sciences sociales et humaines	63	31	57	2
Santé	5	3	11	0
Loisirs	4	1	5	0
Génie, chimie, sciences	1	1	3	0
Informatique	1	0	7	0
Autre	8	2	8	0

3.5 JUGEMENT EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

Le tableau 3.17 indique qu'au total, les CPE non agréés à titre de BC ont obtenu 63 jugements d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2008-2009. On mentionne principalement un jugement de la CSST (17 cas), un arbitrage (14 cas), un jugement de la Commission des relations du travail (13 cas) ou de la Commission des normes du travail (12 cas). Les CPE ayant un agrément de BC, quant à eux, cumulent 5 jugements, dont 2 de la Commission des relations du travail.

Du côté des garderies, on relève au total 29 jugements d'un tribunal en matière de droit du travail. Il s'agit surtout de jugements de la Commission des normes du travail (14 cas) et, dans une moindre mesure, de la CSST (7 cas), ou encore d'un arbitrage (5 cas).

Enfin, ajoutons que les BC ne déclarent aucun jugement d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2008-2009.

TABLEAU 3.17
DISTRIBUTION DES JUGEMENTS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE OU LE BC, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

TRIBUNAL	CPE	CPE-BC	GARDERIES	BC
	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS
Arbitrage	14	1	5	0
Commission des relations du travail	13	2	2	0
Commission des normes du travail	12	1	14	0
Commission des droits de la personne	0	0	1	0
Cour supérieure (recours civil)	1	0	0	0
Cour du Québec	2	0	0	0
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	17	1	7	0
Autres ¹	4	0	0	0
TOTAL	63	5	29	0

¹ Il s'agit de jugements de la Commission des lésions professionnelles (3 mentions) et de la Cour des petites créances (1 mention).

3.6 TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL

Afin de mieux connaître l'ampleur du roulement du personnel, une série de questions a été posée à l'ensemble des services de garde et aux BC. Toute l'information ainsi recueillie est présentée au tableau 3.18. Entre autres, cette information permet de calculer la proportion d'employés ayant quitté les services de garde au cours de la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. On apprend de cet exercice que les plus grands mouvements de personnel se situent au sein des membres du personnel éducateur (22,9 %) et des membres des autres types de personnel (18,1 %) dans les garderies. Pour les CPE, agréés ou non en tant que BC, le roulement est plus prononcé chez le personnel éducateur et les membres des autres types de personnel que chez le personnel d'encadrement.

Ajoutons que dans plus de 83 % des cas, les services de garde et les BC sont en mesure de pourvoir les postes pour lesquels ils ont fait des recherches de personnel, et ce, peu importe le type de personnel recherché.

Enfin, précisons que le temps moyen pour pourvoir un poste est plus long lorsqu'il s'agit du personnel d'encadrement. De plus, le temps moyen pour ce faire chez le personnel éducateur est de 3,3 semaines pour les CPE non agréés en tant que BC, de 3,4 semaines pour les CPE agréés en tant que BC et de 3,5 semaines dans les garderies.

TABLEAU 3.18

Taux de roulement du personnel dans les services de garde et les BC selon le type de personnel, au cours de l'exercice financier 2008-2009

	CPE			CPE-BC			GARDERIES			BC		
	MEMBRES DU PERSONNEL			MEMBRES DU PERSONNEL			MEMBRES DU PERSONNEL			MEMBRES DU PERSONNEL		
	D'ENCA- DREMENT	ÉDUCATEUR	D'UN AUTRE TYPE	D'ENCA- DREMENT	ÉDUCATEUR	D'UN AUTRE TYPE	D'ENCA- DREMENT	ÉDUCATEUR	D'UN AUTRE TYPE	D'ENCA- DREMENT	ÉDUCATEUR	D'UN AUTRE TYPE
Nombre total d'employés qui ont travaillé au service de garde ou au BC durant la période, quel que soit le statut d'emploi	1 627	20 917	3 446	391	3 527	1 355	1 041	8 033	1 108	20	-	84
Nombre estimé d'employés ayant cessé de travailler au service de garde ou au BC durant l'année (ce nombre exclut les congés de maternité)	139	3 248	605	31	514	212	97	1 843	201	2	-	9
Proportion d'employés ayant quitté le service de garde ou le BC (%)	8,5	15,5	17,6	7,9	14,6	15,6	9,3	22,9	18,1	10,0	-	10,7

De ce nombre, nombre de personnes ayant quitté le secteur des services de garde (en excluant les personnes retraitées)	59	554	232	20	120	111	23	445	79	1	-	7
Nombre de postes que l'on a cherché à pourvoir durant l'année, quel que soit le statut d'emploi	138	1 951	371	43	354	143	88	1 580	152	1	-	6
Nombre de postes effectivement pourvus, quel que soit le statut d'emploi	126	1 864	336	36	328	137	76	1 386	133	1	-	6
Proportion de postes pourvus (%)	91,3	95,5	90,6	83,7	92,7	95,8	86,4	87,7	87,5	100,0	-	100,0
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (en semaines)	5,2	3,3	3,6	4,4	3,4	4,5	3,6	3,5	2,7	8,0	-	5,0

CHAPITRE 4

RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC

Dans ce chapitre, il est question des RSG et du mandat des BC. Tout d'abord, on fait part du nombre de RSG et de leurs assistantes ou assistants en fonction de leur sexe, ainsi que du nombre d'enfants accueillis. Une deuxième section traite des suspensions, des révocations ou des non-renouvellements de reconnaissance des RSG. Elle est suivie d'une section examinant sommairement les autres membres du personnel des BC. Par la suite, nous nous intéressons au comité consultatif des RSG, aux demandes des RSG pour du soutien pédagogique et technique et, enfin, aux recours de la part des RSG dont les BC ont fait l'objet.

4.1 RSG ET LEURS ASSISTANTES OU ASSISTANTS

Au cours de la semaine du 23 au 29 mars 2009, on comptait au total 14 903 RSG reconnus par les 164 BC ayant remis leur rapport d'activités à temps pour la saisie (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue). De ce nombre, la très grande majorité (99,4 %, soit 14 818) a des places subventionnées et seulement 85 n'en ont pas (tableau 4.1).

TABLEAU 4.1
NOMBRE DE RSG RECONNUS PAR UN BC SELON L'OCTROI DE PLACES SUBVENTIONNÉES OU NON ET LA RÉGION, AU 31 MARS 2009

RÉGION	NOMBRE DE RSG RECONNUS PAR UN BC (Y COMPRIS LES RSG DONT LA RECONNAISSANCE A ÉTÉ SUSPENDUE)	NOMBRE DE RSG AYANT DES PLACES SUBVENTIONNÉES	NOMBRE DE RSG N'AYANT PAS DE PLACES SUBVENTIONNÉES
Bas-Saint-Laurent	517	517	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	661	651	10
Capitale-Nationale	1 190	1 179	11
Mauricie	563	560	3
Estrie	768	755	13
Montréal	1 807	1 801	6
Outaouais	840	840	0
Abitibi-Témiscamingue	425	425	0
Côte-Nord	246	246	0
Nord-du-Québec	39	39	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	232	232	0
Chaudière-Appalaches	1 107	1 102	5
Laval	759	759	0
Lanaudière	940	938	2
Laurentides	1 204	1 184	20
Montérégie	3 053	3 038	15
Centre-du-Québec	552	552	0
TOTAL	14 903	14 818	85

En ce qui concerne la répartition des RSG selon leur sexe, il s'avère que 99,6 % sont des femmes (n = 14 838), alors que 0,4 % sont de sexe masculin (n = 65). Par ailleurs, du côté des assistantes et des assistants, on compte 2 373 femmes et 937 hommes, ce qui représente respectivement 71,7 % et 28,3 % de l'ensemble (n = 3 310).

4.2 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours de la semaine du 23 au 29 mars 2009, 14 171 RSG, soit une moyenne de 86,4 RSG par BC ayant répondu au questionnaire (n = 164), ont accueilli quotidiennement 86 628 enfants. On constate, au tableau 4.2, que plus de 7 RSG sur 10 (73,3 %) accueillent de 4 à 6 enfants, soit 65,2 % des enfants accueillis, que 23,7 % ont de 7 à 9 enfants, ce qui représente 33,4 % de l'ensemble des enfants, tandis que 3,0 % accueillent de 1 à 3 enfants, soit 1,3 % des enfants. Ce tableau indique également le nombre d'assistantes et d'assistants de RSG en fonction du nombre d'enfants accueillis. À ce sujet, soulignons que 3,6 % des assistantes et des assistants de RSG sont dans des services accueillant moins de 7 enfants¹². Environ 24 % des RSG du Québec sont assistés.

TABLEAU 4.2
DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES RSG, DES ENFANTS ACCUEILLIS ET DES ASSISTANTES OU ASSISTANTS, DU 23 AU 29 MARS 2009

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		NOMBRE D'ASSISTANTES OU D'ASSISTANTS	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1 enfant	21	0,1	21	0,0	1	0,0
2 enfants	86	0,6	172	0,2	2	0,1
3 enfants	331	2,3	993	1,1	4	0,1
4 enfants	1 525	10,8	6 100	7,0	7	0,2
5 enfants	2 732	19,3	13 660	15,8	15	0,4
6 enfants	6 124	43,2	36 744	42,4	97	2,8
7 enfants	321	2,3	2 247	2,6	302	8,8
8 enfants	588	4,1	4 704	5,4	580	16,8
9 enfants	2 443	17,2	21 987	25,4	2 437	70,7
TOTAL¹	14 171	100,0	86 628	100,0	3 445	100,0

¹ Le nombre d'enfants accueillis est indiqué en équivalent temps plein, c'est-à-dire que deux enfants fréquentant le service de garde à temps partiel sont comptabilisés comme un seul enfant dans le tableau.

Au total, les RSG accueillent en moyenne 6,1 enfants chacun (tableau 4.3).

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les caractéristiques des BC (n = 164) auxquels les RSG sont rattachés (tableau 4.3), on constate que les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale sont celles qui ont le nombre le plus élevé de RSG, soit respectivement 20,3 %, 12,2 % et 8,9 % de l'ensemble des RSG, ce qui n'est toutefois pas surprenant, ces proportions correspondant d'assez près à celles de l'ensemble des places en milieu familial. Parallèlement, on constate aussi que le nombre d'enfants accueillis en moyenne par RSG est plus élevé à Montréal (7,4) et à Laval (6,5).

¹² Notons qu'en vertu de l'article 53 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un ou une RSG qui accueille plus de 6 enfants doit obligatoirement avoir une assistante ou un assistant.

TABLEAU 4.3

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES ENFANTS ACCUEILLIS PAR LE OU LA RSG ET NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS SELON LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR RSG	PROPORTION D'ENFANTS ACCUEILLIS
	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	493	3,5	2 859	5,8	3,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	636	4,5	3 829	6,0	4,4
Capitale-Nationale	1 258	8,9	7 465	5,9	8,6
Mauricie	539	3,8	3 161	5,9	3,6
Estrie	729	5,1	4 418	6,1	5,1
Montréal	1 722	12,2	12 683	7,4	14,6
Outaouais	816	5,8	4 995	6,1	5,8
Abitibi-Témiscamingue	399	2,8	2 218	5,6	2,6
Côte-Nord	154	1,1	808	5,2	0,9
Nord-du-Québec	36	0,3	188	5,2	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	223	1,6	1 272	5,7	1,5
Chaudière-Appalaches	1 054	7,4	6 022	5,7	7,0
Laval	626	4,4	4 096	6,5	4,7
Lanaudière	929	6,6	5 687	6,1	6,6
Laurentides	1 147	8,1	6 840	6,0	7,9
Montérégie	2 878	20,3	16 983	5,9	19,6
Centre-du-Québec	532	3,8	3 104	5,8	3,6
TOTAL	14 171	100,0	86 628	6,1	100,0

4.3 SUSPENSION, RÉVOCATION OU NON-RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DES RSG

Comme mentionné au point 4.1, au total, les 164 BC comptent 14 903 RSG reconnus (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue). Plus précisément, le tableau 4.4 montre le nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. On y relève un plus grand nombre de révocations demandées par les RSG en vertu de l'article 78 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (904 révocations) et de suspensions à la demande de RSG en vertu de l'article 79 du même Règlement (639 suspensions). La région de la Montérégie se distingue des autres régions avec un nombre élevé de révocations et de suspensions, soit 255 révocations et 132 suspensions.

TABLEAU 4.4

NOMBRE DE SUSPENSIONS, DE RÉVOCATIONS ET DE NON-RENOUVELLEMENTS DE LA RECONNAISSANCE POUR LES RSG EN VERTU DES ARTICLES DU RÈGLEMENT SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (EX. : FAUSSE DÉCLARATION)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (EX. : FAUSSE DÉCLARATION)	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (SIGNALEMENT RETENU)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (SIGNALEMENT RETENU)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 78 DU RÈGLEMENT (À LA DEMANDE DE RSG)	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 79 DU RÈGLEMENT (À LA DEMANDE DE RSG)	NOMBRE DE NON-RENOUVELLEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (FAUSSE DÉCLARATION, INFRACTION, ETC.)
Bas-Saint-Laurent	-	-	1	-	30	41	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	-	3	-	18	27	-
Capitale-Nationale	2	4	3	15	94	56	-
Mauricie	-	1	4	3	24	28	-
Estrie	1	1	1	-	38	39	5
Montréal	8	5	5	3	35	49	-
Outaouais	4	5	1	1	70	34	-
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	48	24	-
Côte-Nord	-	-	-	-	12	7	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	7	3	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	8	5	2
Chaudière-Appalaches	3	1	-	-	63	51	-
Laval	2	1	3	-	34	20	-
Lanaudière	1	4	6	4	74	44	-
Laurentides	3	3	4	-	59	53	-
Montréal	8	5	11	25	255	132	1
Centre-du-Québec	-	-	2	-	35	26	-
TOTAL	39	30	44	51	904	639	8

4.4 PERSONNEL DU BC

En ce qui a trait au personnel cadre et aux membres du personnel affectés aux BC dont l'agrément est détenu par un CPE, on peut voir, au tableau 4.5, les divers types d'emplois occupés ainsi que le pourcentage du temps de travail spécialement consacré aux BC. On y remarque que les principaux types d'emploi signalés sont aussi ceux qui occupent les plus grands pourcentages de temps de travail consacré aux BC, soit les agents-conseils et agentes-conseils en soutien pédagogique et technique (96,0 %), qui consacrent 95,1 % de leur temps de travail aux BC, et les agents et agentes de conformité (88,6 %), qui accordent 95,4 % de celui-ci aux BC.

TABLEAU 4.5
DISTRIBUTION DES POSTES ET DU POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL AU BC, LORSQUE
L'AGRÈMENT EST DÉTENU PAR UN CPE, AU 31 MARS 2009

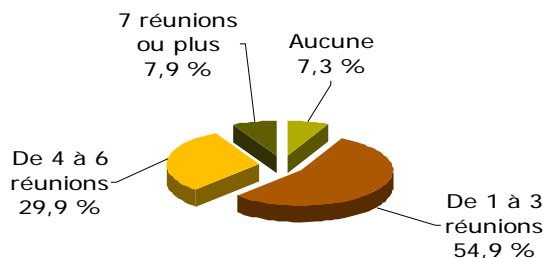
TYPE D'EMPLOI	NOMBRE	% DE BC OÙ LE POSTE EXISTE	% DU TEMPS DE TRAVAIL CONSACRÉ AU BC (POUR LES 146 BC AYANT RÉPONDU À LA QUESTION)
Agent-conseil en soutien pédagogique et technique	143	96,0	95,1
Agent de conformité	132	88,6	95,4
Adjoint administratif	66	44,3	51,5
Commis ou secrétaire comptable	98	65,8	68,9
Coordonnateur du BC	8	5,4	90,6
Directeur adjoint	67	45,0	72,4
Directeur général (personnel d'encadrement, niveau III, directeur)	144	96,6	51,3
Préposé à l'entretien ménager	6	4,0	23,4
Secrétaire-réceptionniste	65	43,6	73,8
Technicien en ressources humaines	1	0,7	50,0
Éducateur spécialisé	4	2,7	87,5
Intervenant social	1	0,7	50,0
Responsable de la rétribution	1	0,7	100,0
Responsable du milieu familial	1	0,7	100,0

4.5 COMITÉ CONSULTATIF DE RSG

Tout comme pour l'année précédente, quelques questions ont été posées aux BC relativement aux réunions du comité consultatif de RSG. Ainsi, on apprend que les 164 BC interrogés ont tenu en moyenne 3,4 réunions du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : 54,9 % ont organisé de 1 à 3 réunions, 29,9 % en ont convoqué de 4 à 6, 7,9 % ont organisé plus de 7 réunions et 7,3 % des BC n'ont tenu aucune réunion du comité consultatif de RSG (graphique 4.1).

GRAPHIQUE 4.1

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES BC SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DE RSG, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009



Le tableau 4.6 décrit la composition de l'ensemble des comités consultatifs de RSG. On y voit qu'avec une proportion de 80,8 %, les RSG sont les plus nombreux à y siéger. Arrivent en deuxième et en troisième lieu, bien que très loin derrière, les agents-conseils et agentes-conseils en soutien pédagogique et technique (6,2 %) et les directeurs généraux et directrices générales (6,0 %).

TABLEAU 4.6

DISTRIBUTION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES PERSONNES SIÉGEANT AU COMITÉ CONSULTATIF DE RSG SELON LA QUALITÉ DES MEMBRES, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

QUALITÉ DES MEMBRES	NOMBRE	%
RSG	976	80,8
Agent-conseil en soutien pédagogique et technique	75	6,2
Agent de conformité	20	1,7
Coordonnateur du BC	4	0,3
Directeur adjoint	28	2,3
Directeur général (personnel d'encadrement, niveau III, directeur)	72	6,0
Secrétaire-réceptionniste	1	0,1
Employé ou personnel du BC	30	2,5
Invité	1	0,1
Parent siégeant au conseil d'administration	1	0,1

Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les applications légales et réglementaires (78,7 %), les besoins de soutien des RSG (77,4 %), la formation (72,0 %), les communications avec les parents (36,6 %) et la régie interne (30,5 %). De plus, 72 BC ont mentionné divers autres sujets, dont les principaux sont les activités sociales (23,6 %), les politiques d'octroi des places (9,7 %), le projet Grandir ensemble (8,3 %), les besoins à la suite du jugement Grenier (5,6 %) et l'engagement qualité (5,6 %). D'autres sujets ont été mentionnés par moins de 3 BC.

4.6 DEMANDES DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE REÇUES DE LA PART DES RSG

Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demande de visites, demandes téléphoniques, etc.) au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 dans les 154 BC ayant répondu à la question varie de 0 à 20 000 demandes, ce qui représente une moyenne de 1 357 demandes. Toutefois, précisons que la médiane se situe à 552 demandes.

4.7 RECOURS DE LA PART DE RSG

Au total, 135 BC, soit 82,3 %, ont affirmé avoir fait l'objet d'un recours de la part de RSG.

TABLEAU 4.7

NOMBRE ET POURCENTAGE DE BC AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS DE LA PART DE RSG SELON LA RÉGION, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

RÉGION	NOMBRE DE BC AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS DE LA PART DE RSG	%
Bas-Saint-Laurent	8	5,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	3,7
Capitale-Nationale	12	8,9
Mauricie	6	4,4
Estrie	9	6,7
Montréal	18	13,3
Outaouais	8	5,9
Abitibi-Témiscamingue	4	3,0
Côte-Nord	3	2,2
Nord-du-Québec	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	3,0
Chaudière-Appalaches	11	8,1
Laval	5	3,7
Lanaudière	8	5,9
Laurentides	9	6,7
Montérégie	22	16,3
Centre-du-Québec	3	2,2
TOTAL	135	100,0

CHAPITRE 5

MODES DE GARDE PARTICULIERS

Ce chapitre examine les modes de garde particuliers, c'est-à-dire les périodes durant lesquelles des services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde, soit à l'exclusion de la garde à plein temps le jour, la semaine. Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et, dans un second temps, l'information est présentée pour les services de garde en milieu familial. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services de 2000 à 2009.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que 62,9 % des 1 979 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde sur appel (15,5 %). Viennent ensuite les programmes particuliers à la demi-journée (1,7 %), de fin de semaine (1,0 %), les services de soir (0,7 %) et de nuit (0,1 %).

TABLEAU 5.1
NOMBRE ET PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES OFFRANT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS, AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

MODE DE GARDE PARTICULIER	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Soir	8	0,6	5	0,8	13	0,7
Nuit	1	0,1	1	0,2	2	0,1
Fin de semaine	11	0,8	8	1,2	19	1,0
Sur appel	231	17,5	63	9,5	294	15,5
Temps partiel	920	69,7	274	41,5	1 194	62,9
Programme particulier à la demi-journée	18	1,4	14	2,1	32	1,7

Le tableau 5.2 présente la répartition des enfants selon les modes de garde particuliers et la région des installations de CPE et des garderies.

TABLEAU 5.2

NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE, DE GARDERIES ET D'ENFANTS SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS ET LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

TYPE DE SERVICES DE GARDE	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		SUR APPEL		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER À LA DEMI-JOURNÉE	
	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS	INSTAL-LATIONS	ENFANTS
Installations de CPE	8	152	1	10	11	247	231	813	920	11 110	18	360
Garderies	5	11	1	0	8	91	63	187	274	2 803	14	184
RÉGION												
Bas-Saint-Laurent	1	16	0	0	1	18	17	54	33	498	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	23	81	53	759	1	19
Capitale-Nationale	4	86	1	10	3	121	27	56	144	1 808	0	0
Mauricie	1	23	0	0	1	7	19	137	48	777	2	23
Estrie	0	0	0	0	0	0	12	15	65	993	1	19
Montréal	3	31	1	0	7	142	30	189	231	1 710	11	306
Outaouais	0	0	0	0	0	0	6	6	24	107	0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	3	0	0	1	15	8	19	26	473	1	1
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	9	17	17	166	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	7	18	11	103	4	25
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	7	19	16	115	0	0
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	1	2	28	42	80	1 118	0	0
Laval	0	0	0	0	2	5	9	23	52	428	1	20
Lanaudière	1	0	0	0	1	4	22	52	70	1 063	3	44
Laurentides	1	4	0	0	0	0	20	48	70	622	1	0
Montérégie	1	0	0	0	1	0	42	205	211	2 343	6	25
Centre-du-Québec	0	0	0	0	1	24	8	19	43	830	1	62
TOTAL	13	163	2	10	19	338	294	1 000	1 194	13 913	32	544

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Comme pour les installations de CPE et les garderies, bien que dans une moindre mesure, c'est surtout la garde à temps partiel et celle sur appel que les RSG offrent comme modes de garde particuliers.

Au tableau 5.3, on observe qu'au total, 203 RSG gardent 721 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3,6 enfants par RSG, que 90 RSG accueillent 427 enfants la fin de semaine, soit en moyenne 4,7 enfants par RSG, et que 41 RSG gardent 90 enfants la nuit, soit en moyenne 2,2 enfants par RSG. La garde à temps partiel est assurée par 2 997 RSG à 9 446 enfants, soit une moyenne de 3,2 enfants par RSG. Enfin, 5 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 33 enfants.

TABLEAU 5.3
NOMBRE DE RSG ET D'ENFANTS SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS ET LA RÉGION, DU 23 AU 29 MARS 2009

RÉGION	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		SUR APPEL		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER À LA DEMI-JOURNÉE	
	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS	RSG	ENFANTS
Bas-Saint-Laurent	5	15	5	6	3	5	30	50	243	692	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	16	2	7	5	22	25	90	163	502	0	0
Capitale-Nationale	19	95	5	13	13	45	47	115	283	914	2	2
Mauricie	5	23	1	8	3	19	51	99	246	544	0	0
Estrie	13	55	3	5	3	1	19	28	225	938	1	19
Montréal	63	218	4	8	3	7	6	21	56	192	0	0
Outaouais	12	45	2	3	4	12	4	6	41	185	0	0
Abitibi-Témiscamingue	3	8	1	2	3	25	8	12	122	435	0	0
Côte-Nord	1	4	1	3	1	5	21	47	60	218	0	0
Nord-du-Québec	2	1	1	0	1	4	7	8	12	27	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	1	1	12	14	57	180	0	0
Chaudière-Appalaches	8	23	0	0	6	15	81	136	354	1 054	1	1
Laval	11	18	0	0	4	1	8	14	31	87	0	0
Lanaudière	9	30	4	15	8	20	56	84	165	470	0	0
Laurentides	17	66	7	13	27	239	127	253	235	733	0	0
Montérégie	27	94	4	6	4	5	72	136	482	1 515	1	11
Centre-du-Québec	2	10	1	1	1	1	33	115	222	760	0	0
TOTAL	203	721	41	90	90	427	607	1 228	2 997	9 446	5	33

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Globalement, en 2008-2009, près de 28 000 enfants bénéficient de modes de garde particuliers, ce qui représente une diminution comparativement à 2007-2008, où plus de 30 100 enfants bénéficiaient de ce type de services.

Les données du tableau 5.4 présentent la proportion des installations de CPE, des garderies et des services de garde en milieu familial qui offrent des services particuliers; cette proportion est

établie en fonction du nombre total de services de garde et BC ayant remis leur rapport d'activités.

TABLEAU 5.4

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES SERVICES DE GARDE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 2000 À 2009, EN POURCENTAGE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
INSTALLATIONS DE CPE										
Soir	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9	0,6	0,6
Nuit	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8
Sur appel	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7	17,0	12,0	16,6	17,5
Temps partiel	45,8	46,9	46,0	45,8	67,9	70,9	71,9	69,1	67,9	69,7
Programme particulier à la demi-journée	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2	0,8	1,4	1,4
GARDERIES										
Soir	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1	0,8	1,5	0,8
Nuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Fin de semaine	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2	0,8	1,2	1,2
Sur appel	3,5	3,0	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9	5,6	10,5	9,5
Temps partiel	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2	40,2	40,1	41,5
Programme particulier à la demi-journée	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6	1,3	3,0	2,1
MILIEU FAMILIAL										
Soir	41,3	28,9	21,2	18,4	17,2	17,0	14,9	49,1 ¹	56,5	53,0
Nuit	26,6	17,1	11,0	8,1	7,0	6,5	7,0	18,4	24,2	22,6
Fin de semaine	30,8	21,3	16,2	11,4	10,9	8,8	8,2	31,9	32,9	30,5
Sur appel	18,7	16,2	14,2	13,0	19,5	20,7	20,4	39,9	42,9	47,0
Temps partiel	56,8	50,6	51,2	52,6	58,5	72,1	69,6	95,7	88,8	84,1
Programme particulier à la demi-journée	9,2	4,8	3,7	3,0	1,5	1,9	0,9	3,7	3,7	3,7

¹ Ces pourcentages diffèrent beaucoup de ceux des années précédentes étant donné l'implantation des BC en 2007. Ils ont donc été calculés sur les 163 BC ayant remis leur rapport d'activités plutôt que sur l'ensemble des services de garde en milieu familial.

ANNEXE I :

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009 DES CPE**



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Centre de la petite enfance (CPE)

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés le rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de l'établissement : _____		Numéro de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____			
Numéro		Rue	
Ville		Code postal	
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
		Total : _____	
Région : _____			
Pour Montréal et Laval			
Territoire de centre local de services communautaires (CLSC) : _____			
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional		Numéro de téléphone	
Numéro du bureau coordonnateur : _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

FO-606

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ Nom du titulaire du permis

tenue à _____

Lieu

le _____ 2009, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

_____ Nom du CPE

dont le numéro d'établissement est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2009,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, l'information relative à la question 1. ne doit être fournie que dans le questionnaire destiné aux CPE.

1. Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1. Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice : _____

1.2. Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) au cours de l'exercice : _____

1.3. Date de l'assemblée générale annuelle au cours de l'exercice 2008-2009 : _____
(année/mois)

1.4. Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, **au 31 mars 2009**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture habituelles de chacune de vos installations au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Heures Jours	Installation 1 N° de l'installation _____	Installation 2 N° de l'installation _____	Installation 3 N° de l'installation _____
	Lundi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts aux installations par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CSSS CLSC	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou DPJ	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme commu- nautaire	Municipal- ité	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté au personnel des services de garde, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protocole d'entente avec le CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (de 5 à 11 fois par année)	Rares (de 1 à 4 fois par année ou moins)
CSSS-CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou DPJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Municipalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

5. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, avez-vous été en contact avec le service de prévention des incendies de votre localité?

- Oui Le but de cette collaboration était-il :
- d'élaborer ou de valider le plan d'évacuation?
 - d'élaborer ou de valider l'exercice d'évacuation?
 - les deux?
- Non

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

6. Dans les cas où vous avez reçu la **confirmation de l'existence d'empêchements** pour les membres du personnel en **2008-2009**, veuillez préciser la nature de l'empêchement, le nombre de confirmations et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Enfin, précisez si l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne.

Nature de l'empêchement	Empêchement			
	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel/contre la moralité	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	_____	_____	_____	_____

6.1. Votre CPE a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

- Oui Ce comité est-il :
- interne (conseil d'administration)?
 - régional?
 - provincial?
 - autre? (précisez) : _____
- Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

6.2. Combien de signalements votre CPE a-t-il effectués mettant en cause un membre du personnel au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**? _____

6.3. Combien de signalements votre CPE a-t-il reçus du DPJ mettant en cause un membre du personnel au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**? _____

RUBRIQUE 2 – OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

USAGERS

7. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Nombre de familles

Installation 1 : _____

Installation 2 : _____

Installation 3 : _____

Total : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

8. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Par exemple, si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours par semaine. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Nombre de jours par semaine	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation	N° de l'installation	N° de l'installation
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
5 jours par semaine	_____	_____	_____
4,5 jours par semaine	_____	_____	_____
4 jours par semaine	_____	_____	_____
3,5 jours par semaine	_____	_____	_____
3 jours par semaine	_____	_____	_____
2,5 jours par semaine	_____	_____	_____
2 jours par semaine	_____	_____	_____
1,5 jour par semaine	_____	_____	_____
1 jour par semaine	_____	_____	_____
0,5 jour par semaine	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====	=====	=====

(Ces totaux doivent être reportés aux questions 9. et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

9. Répartissez ces enfants (question 8) en fonction de leur âge au **30 septembre 2008** (et non en fonction des groupes d'âge de l'installation). **Si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'année 2008-2009, classez les enfants inscrits au cours de la période du 23 au 29 mars 2009 en fonction de l'âge qu'ils avaient au 30 septembre 2008.** Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Âge des enfants au 30 septembre 2008	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation	N° de l'installation	N° de l'installation
	_____	_____	_____
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____	_____	_____
De 6 mois à 11 mois	_____	_____	_____
De 12 à 17 mois	_____	_____	_____
De 18 à 23 mois	_____	_____	_____
2 ans	_____	_____	_____
3 ans	_____	_____	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____	_____	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____	_____	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____
6 ans et plus	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	_____	_____	_____

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 8. et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

10. Décrivez la provenance des enfants de l'installation pour la période **du 23 au 29 mars 2009** (répondez à la question 10.1. ou à la question 10.2., selon la région administrative). **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

10.1. Installations situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

	Installation 1 N° de l'installation	Installation 2 N° de l'installation	Installation 3 N° de l'installation
Nom du territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____
En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :			
- La même région administrative que l'installation	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____
• Le territoire d'un autre CLSC	_____	_____	_____
- Une autre région administrative que celle de l'installation			
• Précisez la ou les régions administratives	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	=====	=====	=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 8. et 9.)

10.2. Installations situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Installation 1 N° de l'installation	Installation 2 N° de l'installation	Installation 3 N° de l'installation
	_____	_____	_____
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
• La même municipalité que l'installation	_____	_____	_____
• Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	_____	_____	_____
• Une autre région administrative que celle de l'installation	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	=====	=====	=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 8. et 9.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

SERVICES OFFERTS

11. Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE, pour les enfants de 18 mois ou plus. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 N° de l'installation :	Installation 2 N° de l'installation :	Installation 3 N° de l'installation :
Par groupe multi-âge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par groupe d'âge défini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par groupe multi-âge et par groupe d'âge défini, en fonction de l'âge des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Votre CPE dispose-t-il d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires officiellement adopté par le conseil d'administration?

Oui Depuis quelle date? _____
(année/mois)

Non Prévoyez-vous adopter une telle procédure prochainement?
Oui
Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

13. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Catégories	Installation 1		Installation 2		Installation 3	
	N° de l'installation		N° de l'installation		N° de l'installation	
	Service offert	Nombre d'enfants accueillis	Service offert	Nombre d'enfants accueillis	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____

14. Votre CPE tient-il une liste d'attente pour ses places en installation?

Oui

Non ▶ Passez à la question 15.

14.1. Votre CPE gère-t-il sa liste d'attente :

à l'interne, à la main?

à l'interne, au moyen d'outils informatiques?

grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente? Dans l'affirmative, précisez lequel : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

14.2. Quel était le nombre d'enfants inscrits sur votre liste d'attente au **31 mars 2009**? _____

14.3 Répartissez ces enfants (question 14.2.) en fonction de leur âge au **31 mars 2009**.

**Nombre d'enfants inscrits
sur la liste d'attente**

Moins de 6 mois et enfants à naître	_____
De 6 mois à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____

Nombre total d'enfants inscrits _____

14.4. Disposez-vous d'une **procédure de mise à jour des inscriptions** sur votre liste d'attente?

Oui Indiquez la fréquence à laquelle les inscriptions sur votre liste d'attente sont mises à jour (par exemple, toutes les semaines, toutes les 26 semaines) : _____ semaines.

Non La mise à jour des inscriptions de la liste d'attente est assurée par un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente.

Non Pour toute autre raison.

14.5. Quels sont les critères de la **politique d'admission** des enfants au service de garde? Vous pouvez cocher plus de une case.

Date d'inscription

Fratrie

Enfants du personnel du service de garde

Clientèle particulière (protocole)

Enfant du quartier de l'installation

Autre (précisez) : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

ENGAGEMENT QUALITÉ

15. Depuis le 1^{er} avril 2007, le conseil d'administration de votre CPE a-t-il signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité?

Oui

Non Passez à la question 16.

15.1. Avez-vous réalisé vos engagements?

Oui

Non

En partie

15.2. Selon vous, de quelle manière l'engagement qualité a-t-il favorisé l'amélioration de la qualité dans votre CPE?

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

16. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet du service de garde en installation que fournit votre CPE. Si vous avez plus d'une installation ayant un lien avec un milieu de travail, veuillez fournir les renseignements pour chacune des installations concernées sur des feuilles supplémentaires. N° de l'installation : _____

- Le service de garde a-t-il une entente de service avec une entreprise? Oui Non
- Est-il situé sur les lieux de travail? Oui Non
- Est-il situé à proximité des lieux de travail? Oui Non
- Bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail?

Aucun soutien ► Passez à la question 17.

Soutien administratif (photopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non

Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non

Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non

Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase) Oui Non

Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non

Autre type de soutien (précisez) : _____

16.1. Si l'installation bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %

16.2. L'installation réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

Oui Combien y a-t-il de places réservées? _____
Non

16.3. Catégories de milieux de travail

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec <input type="checkbox"/>
Centre d'accueil <input type="checkbox"/>	Canada <input type="checkbox"/>
Agence de la santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Municipalité <input type="checkbox"/>
Centre de santé et de services sociaux <input type="checkbox"/>	Société d'État <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	Nombre de milieux de travail : _____
Autre (précisez) : _____	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) :	

16.4. Inscrivez le ou les noms des milieux de travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 3 – PERSONNEL DU CPE

Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions 17 à 25 doivent contenir l'information relative à l'ensemble de votre personnel, qu'il emploie son temps à la garde en installation, à la garde en milieu familial ou aux deux types de garde.

17. De quelle façon sont établies les conditions de travail des membres du personnel de votre CPE au 31 mars 2009?

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde (à l'exception des RSG)	Membres d'un autre type de personnel (à l'exception des RSG)
Convention collective		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Affiliation syndicale ¹	Affiliation syndicale ¹
		CSN <input type="checkbox"/>	CSN <input type="checkbox"/>
		CSQ <input type="checkbox"/>	CSQ <input type="checkbox"/>
		FTQ <input type="checkbox"/>	FTQ <input type="checkbox"/>
		Autre (précisez) :	Autre (précisez) :
		_____	_____
		Date de fin de la convention collective :	Date de fin de la convention collective :
		_____	_____
		(année/mois)	(année/mois)
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Si votre CPE compte plus d'une affiliation syndicale, veuillez les énumérer, en utilisant une feuille supplémentaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

18. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2008-2009
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

19. Afin que le Ministère puisse mieux connaître l'ampleur de la mobilité du personnel, veuillez remplir le tableau suivant pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde (en excluant les RSG)	Membres d'un autre type de personnel
Nombre total moyen d'employées et d'employés qui ont travaillé au service de garde durant la période, et ce, quel que soit le statut d'emploi (par exemple, temporaire, temps partiel, temps plein)			
Nombre estimé d'employées et d'employés ayant cessé de travailler au service de garde durant l'année (ce nombre exclut les congés de maternité)			
De ce nombre, indiquez combien de personnes ont quitté le secteur des services de garde, en excluant les personnes retraitées			
Nombre de postes que vous avez cherché à pourvoir durant l'année, quel que soit le statut d'emploi			
Nombre de postes effectivement pourvus (nombre d'embauches effectives), quel que soit le statut d'emploi			
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (par exemple, 4,5 semaines)	semaines	semaines	semaines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

20. Indiquez le nombre de jours de congé payés **prévu** pour tout membre du personnel permanent qui travaillerait à temps plein à votre CPE depuis plus de un an.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres du personnel de garde (en excluant les RSG) (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____	_____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	_____	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Congés personnels	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre congé (précisez) :	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

21. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2009** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre CPE.

Années de service : temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre CPE	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde (en excluant les RSG)	Nombre de membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____	_____
15 ans ou plus	_____	_____	_____

22. Afin de permettre au Ministère de recueillir de l'information au sujet des absences dans votre CPE, veuillez répondre aux questions suivantes pour tout membre du personnel qui a un lien d'emploi avec votre CPE.

- 22.1.** Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le nombre total d'**heures** d'absence utilisées dans votre établissement au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009** pour des raisons, d'une part, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

Absences pour maladie : absences liées à des raisons médicales : visites chez le médecin ou le dentiste, absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie **ou** à une invalidité qui mèneront à une indemnisation en invalidité par un organisme public ou privé (voir les précisions données dans l'encadré de la page suivante); **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre d'**heures** d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'**heures** d'absence liées aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

22.2. Calculez le nombre de **demandes d'indemnisation** pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail qui ont été faites au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**. Pour être comptabilisées, les demandes d'indemnisation doivent avoir été acceptées par l'organisme payeur ou par l'employeur. Une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2009) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme une demande.

On comptabilise une demande d'indemnisation pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail lorsqu'il y a eu absence pour incapacité de travail et que l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail) ou à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – Ressources humaines et Développement social Canada (pour les établissements qui n'offrent pas d'assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde pour incapacité de travail à la personne qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus;
- **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux accidents du travail : _____

22.3. Avez-vous une politique écrite de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles?

Oui Non

22.4. Avez-vous une politique écrite d'affectation temporaire (travaux légers) en cas d'accident du travail?

Oui Non

22.5. Avez-vous répertorié les tâches qui peuvent être exécutées par un membre du personnel qui a subi un accident du travail?

Oui Non

22.6. Êtes-vous membre d'une mutuelle de prévention en santé et en sécurité du travail reconnue par la CSST?

Oui Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

23. En tenant compte du nombre de semaines de vacances **prévu** (à l'exclusion des jours fériés) pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre CPE depuis plus de un an au 31 mars 2009, veuillez indiquer le nombre de personnes qui bénéficieraient des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Par exemple, si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévu	Membres du personnel d'encadrement (nombre de semaines)	Membres du personnel de garde (en excluant les RSG) (nombre de semaines)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de semaines)
1 semaine	_____	_____	_____
2 semaines	_____	_____	_____
3 semaines	_____	_____	_____
4 semaines	_____	_____	_____
5 semaines	_____	_____	_____
6 semaines	_____	_____	_____
7 semaines	_____	_____	_____
8 semaines	_____	_____	_____
9 semaines ou plus	_____	_____	_____

23.1. Veuillez répartir les membres du personnel, au **31 mars 2009**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres du personnel de garde (en excluant les RSG)	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

24. Décrivez la qualification du personnel de garde, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE). Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

24.1. Classez les membres du personnel de garde qui ont travaillé au cours de la période du **23 au 29 mars 2009** (personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant sur appel et des RSG.

	Installation 1 N° de l'installation _____		Installation 2 N° de l'installation _____		Installation 3 N° de l'installation _____	
	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié
Nombre de membres du personnel de garde	A		A		A	
Nombre total d'heures travaillées par les membres du personnel de garde						

24.2. Classez les membres du personnel de garde qualifié (cases A de la question 24.1.) en fonction de la qualification.

		Installation 1 N° de l'installation _____	Installation 2 N° de l'installation _____	Installation 3 N° de l'installation _____
		Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres du personnel de garde
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience			
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC			
	Certificat d'études collégiales			
	Diplôme d'études collégiales			
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience			
	Baccalauréat			
Avoir travaillé à votre CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires				
Autre (précisez) : _____				

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

25. Pour la directrice générale et chacune des directrices adjointes, veuillez indiquer le plus haut niveau de scolarité obtenu ainsi que le nombre d'années d'expérience. Les diplômes doivent être reconnus par le système d'éducation du Québec. Pour le niveau de scolarité et le champ d'études, les choix de réponses sont indiqués en bas de page.

Catégorie d'emploi	Type de directrice adjointe (encerclez la réponse)	Niveau de scolarité le plus élevé (1 À 11)	Champ d'études (A À F)	Expérience en service de garde, à titre de :	Expérience au service de garde, à titre de :
Directrice générale				an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)

Choix de réponses pour le type de directrice adjointe, le niveau de scolarité et le champ d'études

Type de directrice adjointe	Niveau de scolarité	Champ d'études
DAI – Directrice adjointe en installation DAA – Directrice adjointe à l'administration	1- Aucune formation particulière 2- Diplôme d'études secondaires (DES) 3- Diplôme d'études professionnelles (DEP) 4- Attestation d'études collégiales (AEC) 5- Certificat d'études collégiales (CEC) 6- Diplôme d'études collégiales (DEC) 7- Certificat 8- Baccalauréat 9- Maîtrise 10- Doctorat 11- Autre (à préciser au tableau)	A- Éducation en service de garde B- Éducation C- Administration D- Sciences sociales et humaines E- Santé F- Autre (à préciser au tableau)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Angelo Razakatiana au 514 864-6131.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapportactivites@mfa.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2009** à l'adresse suivante :

Monsieur Angelo Razakatiana
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE II :

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009 DES
GARDERIES**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre
au ministère de la Famille et des Aînés
le rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent,
comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veuillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de la garderie : _____	Numéro de l'établissement : _____		
Adresse complète : _____			
Numéro	Rue	Ville	Code postal
Nombre maximal d'enfants : _____			
Région : _____			
Pour Montréal et Laval			
Territoire de centre local de services communautaires (CLSC) : _____			
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional	Numéro de téléphone		

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

COMITÉ DE PARENTS

1. Décrivez le comité de parents au **31 mars 2009** sans inscrire le nom des personnes.

1.1. Nombre de parents : _____

1.2. Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice **2008-2009** : _____

1.3. Veuillez répartir les membres du comité de parents, **au 31 mars 2009**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture habituelles de votre garderie au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**.

Jours	Heures
Lundi	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CSSS CLSC	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou DPJ	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communau- taire	Municipa- lité	Autre (précisez) :
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté au personnel des services de garde, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protocole d'entente avec le CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Relations professionnelles

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (de 5 à 11 fois par année)	Rares (de 1 à 4 fois par année ou moins)
CSSS-CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou DPJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Municipalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

5. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**, avez-vous été en contact avec le service de prévention des incendies de votre localité?

- Oui Le but de cette collaboration était-il :
- d'élaborer ou de valider le plan d'évacuation?
 - d'élaborer ou de valider l'exercice d'évacuation?
 - les deux?
- Non

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

6. Dans les cas où vous avez reçu la **confirmation de l'existence d'empêchements** pour les membres du personnel en **2008-2009**, veuillez préciser la nature de l'empêchement, le nombre de confirmations et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Enfin, précisez si l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne.

Nature de l'empêchement	Empêchement			
	Nombre total de confirmations	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Empêchement relatif à la violence	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel/contre la moralité	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	_____	_____	_____	_____

6.1. Votre garderie a-t-elle la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

- Oui Ce comité est-il :
- interne?
 - régional?
 - provincial?
 - autre? (précisez) : _____
- Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

- 6.2. Combien de signalements votre garderie a-t-elle effectués mettant en cause un membre du personnel au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**? _____
- 6.3. Combien de signalements votre garderie a-t-elle reçus du DPJ mettant en cause un membre du personnel au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**? _____

USAGERS

7. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie selon l'entente de services de garde.

Nombre de familles : _____

8. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Par exemple, si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours par semaine.

Nombre de jours par semaine	Nombre d'enfants
5 jours par semaine	_____
4,5 jours par semaine	_____
4 jours par semaine	_____
3,5 jours par semaine	_____
3 jours par semaine	_____
2,5 jours par semaine	_____
2 jours par semaine	_____
1,5 jour par semaine	_____
1 jour par semaine	_____
0,5 jour par semaine	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit être reporté aux questions 9. et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

9. Répartissez ces enfants (question 8) en fonction de leur âge au **30 septembre 2008** (et non en fonction des groupes d'âge du service). **Si votre garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2008-2009, classez les enfants inscrits à votre service de garde au cours de la période du 23 au 29 mars 2009 en fonction de l'âge qu'ils avaient au 30 septembre 2008.**

Âge des enfants au 30 septembre 2008	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 8. et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

10. Décrivez la provenance des enfants de votre garderie pour la période **du 23 au 29 mars 2009** (répondez à la question 10.1. ou à la question 10.2., selon la région administrative de votre garderie).

10.1. Garderies situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

Nom du territoire de CLSC où se trouve votre garderie : _____

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- La même région administrative que votre garderie	Nombre d'enfants
• Le territoire de CLSC où se trouve votre garderie	_____
• Le territoire d'un autre CLSC	_____
- Une autre région administrative que celle de votre garderie	
• Précisez la ou les régions administratives	
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nombre total d'enfants

(Ce total doit correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 8. et 9.)

10.2. Garderies situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Nombre d'enfants
• La même municipalité que votre garderie	_____
• Une autre municipalité que celle de votre garderie (dans une même région administrative)	_____
• Une autre région administrative que celle de votre garderie	_____
Nombre total d'enfants	_____

(Ce total doit correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 8. et 9.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

SERVICES OFFERTS

11. Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre garderie, pour les enfants de 18 mois ou plus.

Par groupe multi-âge

Par groupe d'âge défini

Par groupe multi-âge et par groupe d'âge défini, en fonction de l'âge des enfants

12. Votre garderie dispose-t-elle d'une procédure ou d'un protocole relatif aux allergies ou aux intolérances alimentaires?

Oui Depuis quelle date? _____
(année/mois)

Non Prévoyez-vous adopter une telle procédure prochainement?
Oui
Non

13. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité.

Catégories	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____

14. Votre garderie tient-elle une liste d'attente pour ses places?

Oui

Non ▶ Passez à la question 15.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

14.1. Votre garderie gère-t-elle sa liste d'attente :

- à l'interne, à la main?
 à l'interne, au moyen d'outils informatiques?
 grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente? Dans l'affirmative, précisez lequel : _____

14.2. Quel était le nombre d'enfants inscrits sur votre liste d'attente au **31 mars 2009**? _____

14.3. Répartissez ces enfants (question 14.2.) en fonction de leur âge au **31 mars 2009**.

	Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente
Moins de 6 mois et enfants à naître	_____
De 6 mois à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	_____

14.4. Disposez-vous d'une **procédure de mise à jour des** inscriptions sur votre liste d'attente?

- Oui Indiquez la fréquence à laquelle les inscriptions sur votre liste d'attente sont mises à jour (par exemple, toutes les semaines, toutes les 26 semaines) : _____ semaines.
Non La mise à jour des inscriptions sur la liste d'attente est assurée par un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente.
Non Pour toute autre raison.

14.5. Quels sont les critères de la **politique d'admission** des enfants au service de garde? Vous pouvez cocher plus de une case.

- Date d'inscription
Fratrie
Enfants du personnel du service de garde
Clientèle particulière (protocole)
Enfant du quartier de l'installation
Autre (précisez) : _____

Garderie : _____ **Numéro d'établissement :** _____

ENGAGEMENT QUALITÉ

15. Depuis le **1^{er} avril 2007**, votre garderie a-t-elle signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité?

Oui

Non Passez à la question 16.

15.1. Avez-vous réalisé vos engagements?

Oui

Non

En partie

15.2. Selon vous, de quelle manière l'engagement qualité a-t-il favorisé l'amélioration de la qualité dans votre garderie?

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

16. Votre garderie a-t-elle une entente de service avec une entreprise? Oui Non

- est-elle située sur les lieux de travail? Oui Non
- est-elle située à proximité des lieux de travail? Oui Non
- bénéficie-t-elle d'un soutien de la part du milieu de travail?

Aucun soutien ► Passez à la question 17.

Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non

Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non

Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non

Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase) Oui Non

Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non

Autre type de soutien (précisez) : _____

16.1. Si votre garderie bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %

16.2. Votre garderie réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

Oui Combien y a-t-il de places réservées? _____
Non

16.3. Catégories de milieux de travail

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec <input type="checkbox"/>
Centre d'accueil <input type="checkbox"/>	Canada <input type="checkbox"/>
Agence de la santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Municipalité <input type="checkbox"/>
Centre de santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Société d'État <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée <input type="checkbox"/>
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail <input type="checkbox"/>
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	Nombre de milieux de travail : _____
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	
Autre (précisez) : _____	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) :	

16.4. Inscrivez le ou les noms des milieux de travail : _____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

PERSONNEL DE LA GARDERIE

17. De quelle façon sont établies les conditions de travail des membres du personnel de votre garderie au **31 mars 2009**?

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Convention collective		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Affiliation syndicale	Affiliation syndicale
		CSN <input type="checkbox"/>	CSN <input type="checkbox"/>
		CSQ <input type="checkbox"/>	CSQ <input type="checkbox"/>
		FTQ <input type="checkbox"/>	FTQ <input type="checkbox"/>
		Autre (précisez) : _____	Autre (précisez) : _____
		Date de fin de la convention collective : _____	Date de fin de la convention collective : _____
		_____	_____
		(année/mois)	(année/mois)
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2008-2009
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

19. Afin que le Ministère puisse mieux connaître l'ampleur de la mobilité du personnel, veuillez remplir le tableau suivant pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Nombre total moyen d'employées et d'employés qui ont travaillé au service de garde durant la période, et ce, quel que soit le statut d'emploi (par exemple, temporaire, temps partiel, temps plein)			
Nombre estimé d'employées et d'employés ayant cessé de travailler au service de garde durant l'année (ce nombre exclut les congés de maternité)			
De ce nombre, indiquez combien de personnes ont quitté le secteur des services de garde, en excluant les personnes retraitées			
Nombre de postes que vous avez cherché à pourvoir durant l'année, quel que soit le statut d'emploi			
Nombre de postes effectivement pourvus (nombre d'embauches effectives), quel que soit le statut d'emploi			
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (par exemple, 4,5 semaines)	semaines	semaines	semaines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

20. Indiquez le nombre de jours de congé payés **prévu** pour tout membre du personnel permanent qui travaillerait à temps plein à votre garderie depuis plus de un an.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres du personnel de garde (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____	_____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	_____	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Congés personnels	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre congé (précisez) :	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

21. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2009** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre garderie.

Années de service : temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre garderie	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____	_____
15 ans et plus	_____	_____	_____

22. Afin de permettre au Ministère de recueillir de l'information au sujet des absences dans votre garderie, veuillez répondre aux questions suivantes pour tout membre du personnel salarié qui a un lien d'emploi avec votre garderie.

22.1. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le **nombre total d'heures d'absence** utilisées dans votre établissement au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009** pour des raisons, d'une part, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

Absences pour maladie : absences liées à des raisons médicales : visites chez le médecin ou le dentiste, absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie **ou** à une invalidité qui mèneront à une indemnisation en invalidité par un organisme public ou privé (voir les précisions données dans l'encadré de la page suivante); **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre d'**heures** d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'**heures** d'absence liées aux accidents du travail : _____

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

22.2. Calculez le nombre de **demandes d'indemnisation** pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail qui ont été faites au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**. Pour être comptabilisées, les demandes d'indemnisation doivent avoir été acceptées par l'organisme payeur ou par l'employeur. Une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2009) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme une demande.

On comptabilise une demande d'indemnisation pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail lorsqu'il y a eu absence pour incapacité de travail et que l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail) ou à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – Ressources humaines et Développement social Canada (pour les établissements qui n'offrent pas d'assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde pour incapacité de travail à la personne qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus;
- **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux accidents du travail : _____

22.3. Avez-vous une politique écrite de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles?

Oui Non

22.4. Avez-vous une politique écrite d'affectation temporaire (travaux légers) en cas d'accident du travail?

Oui Non

22.5. Avez-vous répertorié les tâches qui peuvent être exécutées par un membre du personnel qui a subi un accident du travail?

Oui Non

22.6. Êtes-vous membre d'une mutuelle de prévention en santé et en sécurité du travail reconnue par la CSST?

Oui Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

23. En tenant compte du nombre de semaines de vacances **prévu** (à l'exclusion des jours fériés) pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre garderie depuis plus de un an au 31 mars 2008, veuillez indiquer le nombre de personnes qui bénéficieraient des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Par exemple, si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévu	Membres du personnel d'encadrement (nombre de semaines)	Membres du personnel de garde (nombre de semaines)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de semaines)
1 semaine	_____	_____	_____
2 semaines	_____	_____	_____
3 semaines	_____	_____	_____
4 semaines	_____	_____	_____
5 semaines	_____	_____	_____
6 semaines	_____	_____	_____
7 semaines	_____	_____	_____
8 semaines	_____	_____	_____
9 semaines ou plus	_____	_____	_____

23.1. Veuillez répartir les membres du personnel, au **31 mars 2009**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres du personnel de garde	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

24. Décrivez la qualification du personnel de garde, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE).

24.1. Classez les membres du personnel de garde qui ont travaillé au cours de la période du **23 au 29 mars 2009** (personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant sur appel.

	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié
• Nombre de membres du personnel de garde	A _____	_____
• Nombre total d'heures travaillées par les membres du personnel de garde	_____	_____

24.2. Classez les membres du personnel de garde qualifié (case A de la question 24.1.) en fonction de la qualification.

		Nombre de membres du personnel de garde
Collégial	Attestation d'études collégiales + 3 ans d'expérience	_____
	Attestation d'études collégiales longues comprenant les 29 cours de spécialisation du diplôme d'études collégiales	_____
	Certificat d'études collégiales	_____
	Diplôme d'études collégiales	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____
	Baccalauréat	_____
Avoir travaillé à votre garderie entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		_____
Autre (précisez) : _____		_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

25. Pour la directrice générale et chacune des directrices adjointes, veuillez indiquer le plus haut niveau de scolarité obtenu ainsi que le nombre d'années d'expérience. Les diplômes doivent être reconnus par le système d'éducation du Québec. Pour le niveau de scolarité et le champ d'études, les choix de réponses sont indiqués en bas de page.

Catégorie d'emploi	Type de directrice adjointe (encerclez la réponse)	Niveau de scolarité le plus élevé (1 à 11)	Champ d'études (A À F)	Expérience en service de garde, à titre de :	Expérience au service de garde, à titre de :
Directrice générale				an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DAI DAA			an(s)	an(s)

Choix de réponses pour le type de directrice adjointe, le niveau de scolarité et le champ d'études

Type de directrice adjointe	Niveau de scolarité	Champ d'études
DAI – Directrice adjointe en installation DAA – Directrice adjointe à l'administration	1- Aucune formation particulière 2- Diplôme d'études secondaires (DES) 3- Diplôme d'études professionnelles (DEP) 4- Attestation d'études collégiales (AEC) 5- Certificat d'études collégiales (CEC) 6- Diplôme d'études collégiales (DEC) 7- Certificat 8- Baccalauréat 9- Maîtrise 10- Doctorat 11- Autre (à préciser au tableau)	A- Éducation en service de garde B- Éducation C- Administration D- Sciences sociales et humaines E- Santé F- Autre (à préciser au tableau)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Angelo Razakatiana au 514 864-6131.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapporactivites@mfa.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2009** à l'adresse suivante :

Monsieur Angelo Razakatiana
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE III :

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2008-2009 DES BC**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le bureau coordonnateur doit remettre
au ministère de la Famille et des Aînés
le rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent,
comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom du bureau coordonnateur : _____			
Numéro du bureau coordonnateur : _____			
Adresse complète : _____			
Numéro	Rue	Ville	Code postal
Région : _____			
Nombre de places subventionnées : _____			
Territoire du bureau coordonnateur : _____			
Numéro		Nom	
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional		Numéro de téléphone	
Type de bureau coordonnateur : _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ Nom du bureau coordonnateur

tenue à _____ Lieu

le _____ 2009, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du bureau coordonnateur

_____ Nom du bureau coordonnateur

dont le numéro est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2009,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

_____	_____
_____	_____

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

Si l'agrément du bureau coordonnateur est détenu par le CPE, veuillez répondre aux questions 1.1. à 1.4. dans le questionnaire destiné aux CPE seulement, afin d'éviter de répéter l'information concernant le conseil d'administration.

1. Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1. Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice : _____

1.2. Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) au cours de l'exercice : _____

1.3. Date de l'assemblée générale annuelle au cours de l'exercice 2008-2009 : _____
(année/mois)

1.4. Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, **au 31 mars 2009**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture habituelles de votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**.

Jours	Heures
Lundi	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux que les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, ou de tout autre réseau, offrent à votre bureau coordonnateur ou aux responsables d'un service de garde (RSG).

Services offerts	CSSS CLSC	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou DPJ	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Municipa- lité	Autre (précisez) :
Visite des RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté aux RSG, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protocole d'entente avec le CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (de 5 à 11 fois par année)	Rares (de 1 à 4 fois par année ou moins)
CSSS-CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou DPJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Municipalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

5. Dans les cas où vous avez reçu la **confirmation de l'existence d'empêchements** pour les RSG, les assistantes ou les assistants, pour toute personne majeure résidant avec la ou le RSG et toute remplaçante occasionnelle ou tout remplaçant occasionnel en **2008-2009**, veuillez préciser la nature de l'empêchement, le nombre de confirmations et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Enfin, précisez si l'incompatibilité s'est soldée par la suspension ou la révocation de la reconnaissance de la ou du RSG ou la non-reconnaissance de la candidate ou du candidat RSG.

Nature de l'empêchement

Empêchement

Nature de l'empêchement	Nombre total de confirmations	Empêchement				
		Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Suspension (nombre)	Révocation (nombre)	Non-reconnaissance (nombre)	Autre
Empêchement relatif à la violence	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement de nature administrative (méfait, vol)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à la possession ou au trafic de drogues	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement à caractère sexuel/contre la moralité	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Empêchement relatif à l'irresponsabilité	_____	_____	_____	_____	_____	_____

5.1. Votre bureau coordonnateur a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui

Ce comité est-il :

- interne (conseil d'administration)?

- régional?

- provincial?

- autre? (précisez) :

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

5.2. Combien de signalements votre bureau coordonnateur a-t-il effectués mettant en cause un ou une RSG ou toute autre personne travaillant ou résidant avec la ou le RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009? _____

5.3. Combien de signalements votre bureau coordonnateur a-t-il reçus du DPJ mettant en cause un ou une RSG ou toute autre personne travaillant ou résidant avec la ou le RSG au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009? _____

USAGERS

6. Pour la période du 23 au 29 mars 2009, indiquez combien de familles utilisaient les services de garde offerts par les personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur selon l'entente de services de garde.

Nombre de familles : _____

7. Pour la période du 23 au 29 mars 2009, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Par exemple, si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours par semaine.

Nombre de jours par semaine

Nombre d'enfants

5 jours par semaine

4,5 jours par semaine

4 jours par semaine

3,5 jours par semaine

3 jours par semaine

2,5 jours par semaine

2 jours par semaine

1,5 jour par semaine

1 jour par semaine

0,5 jour par semaine

Nombre total d'enfants inscrits

=====

(Ce total doit être reporté à la question 8.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

8. Répartissez ces enfants (question 7) en fonction de leur âge au **30 septembre 2008**.

Âge des enfants au 30 septembre 2008	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit correspondre à
celui qui est indiqué à la question 7.)

RUBRIQUE 2 – SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

9. Veuillez fournir les renseignements suivants en vous basant sur la situation de votre bureau coordonnateur au **31 mars 2009**.

9.1. Combien de RSG votre bureau coordonnateur reconnaît-il (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)? _____

9.2. De ce nombre, combien de RSG : ont des places subventionnées? _____
n'ont pas de places subventionnées? _____

9.3. Veuillez répartir les personnes reconnues à titre de RSG en fonction de leur sexe (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue).

- Nombre de membres féminins : _____
- Nombre de membres masculins : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

9.4. Pour la période du **23 au 29 mars 2009**, indiquez, en équivalent à temps plein, le nombre de RSG et d'assistantes ou d'assistants ayant quotidiennement accueilli les enfants. Par exemple, si une ou un RSG accueille 8 enfants à temps partiel, inscrivez « 1 RSG » vis-à-vis de « 4 enfants ».

Nombre d'enfants accueillis (à l'exception des enfants de la ou du RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants
1 enfant	_____	_____
2 enfants	_____	_____
3 enfants	_____	_____
4 enfants	_____	_____
5 enfants	_____	_____
6 enfants	_____	_____
7 enfants	_____	_____
8 enfants	_____	_____
9 enfants	_____	_____

9.5. Veuillez répartir les assistantes et les assistants (question 9.4.) en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

10. Indiquez le nombre de RSG qui ont accueilli **régulièrement**, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes, de même que le nombre d'enfants accueillis pour chaque période.

Catégories	Service offert	Nombre de RSG	Nombre total d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR

11. Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue, révoquée ou non renouvelée par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**?

Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du Règlement : _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du Règlement : _____

Nombre de suspensions en vertu de l'article 76 du Règlement : _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 76 du Règlement : _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du Règlement : _____

Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du Règlement : _____

Nombre de non-renouvellements en vertu de l'article 75 du Règlement : _____

ENGAGEMENT QUALITÉ

12. Depuis le **1^{er} avril 2007**, votre bureau coordonnateur a-t-il signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité?

Oui

Non Passez à la question 13.

12.1. Avez-vous réalisé vos engagements?

Oui

Non

En partie

12.2. Selon vous, de quelle manière l'engagement qualité a-t-il favorisé l'amélioration de la qualité dans votre bureau coordonnateur?

12.3. Quel est le nombre de personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur qui ont signé une déclaration d'engagement qualité?

Nombre de RSG signataires : _____

Nombre de personnes reconnues à titre de RSG au **31 mars 2009** : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

COMITÉ CONSULTATIF DE RSG

13. Veuillez inscrire le nombre de réunions du comité consultatif de RSG tenues au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**.

Nombre de réunions : _____

13.1 Quelle est la composition du comité de RSG?

	Nombre
RSG	_____
Autre (précisez) :	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

13.2. Quels ont été les sujets abordés?

Applications légales et réglementaires	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté aux RSG	<input type="checkbox"/>
Formation	<input type="checkbox"/>
Communications avec les parents	<input type="checkbox"/>
Régie interne	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	

14. Veuillez indiquer le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSG (demande de visites, demandes téléphoniques, etc.) au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009** : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 3 – PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

15. Veuillez remplir le tableau suivant en fournissant l'information sur chaque membre du personnel affecté à votre bureau coordonnateur (personnel d'encadrement, adjointe administrative ou adjoint administratif, commis comptable ou secrétaire comptable, agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité, etc.).

Type d'emploi	Pourcentage du temps de travail affecté à votre bureau coordonnateur (lorsque votre agrément est détenu par le CPE)
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

16. Avez-vous fait l'objet d'un recours de la part de RSG?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de recours
	au cours de l'exercice financier 2008-2009
Plainte à la Commission des normes du travail	
Plainte à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	
- Retrait préventif	
- Accident du travail, maladie professionnelle	
- Autre (précisez) : _____	
Plainte en vertu de la Loi sur l'équité salariale	
Plainte en vertu du Code du travail	
Tribunal administratif du Québec	
Autre (précisez) : _____	

Si l'agrément du bureau coordonnateur est détenu par le CPE, le questionnaire est terminé. Les réponses aux questions 17 à 25 ne doivent être données que dans le questionnaire destiné aux CPE.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

Si l'agrément du bureau coordonnateur n'est pas détenu par un CPE, veuillez répondre aux questions suivantes.

17. De quelle façon sont établies les conditions de travail des membres du personnel de votre bureau coordonnateur au **31 mars 2009**?

	Membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel (en excluant les RSG)
Convention collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Affiliation syndicale
		CSN <input type="checkbox"/>
		CSQ <input type="checkbox"/>
		FTQ <input type="checkbox"/>
		Autre (précisez) : _____
		Date de fin de la convention collective : _____
		(année/mois)
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements au cours de l'exercice financier 2008-2009
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

19. Afin que le Ministère puisse mieux connaître l'ampleur de la mobilité du personnel, veuillez remplir le tableau suivant pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

	Membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel (en excluant les RSG)
Nombre total moyen d'employées et d'employés qui ont travaillé au service de garde durant la période, et ce, quel que soit le statut d'emploi (par exemple, temporaire, temps partiel, temps plein)		
Nombre estimé d'employées et d'employés ayant cessé de travailler au service de garde durant l'année (ce nombre exclut les congés de maternité)		
De ce nombre, indiquez combien de personnes ont quitté le secteur des services de garde, en excluant les personnes retraitées		
Nombre de postes que vous avez cherché à pourvoir durant l'année, quel que soit le statut d'emploi		
Nombre de postes effectivement pourvus (nombre d'embauches effectives), quel que soit le statut d'emploi		
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (par exemple, 4,5 semaines)	semaines	semaines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

20. Indiquez le nombre de jours de congé payés **prévu** pour tout membre du personnel permanent qui travaillerait à temps plein à votre bureau coordonnateur depuis plus de un an.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (en excluant les RSG) (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :		
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)		

Congés personnels	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :		
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)		

Autre congé (précisez) :	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

21. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2009** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre bureau coordonnateur.

Années de service : temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à la corporation	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel (en excluant les RSG)
Moins de 1 an	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____
15 ans et plus	_____	_____

22. Afin de permettre au Ministère de recueillir de l'information au sujet des absences dans votre bureau coordonnateur, veuillez répondre aux questions suivantes, pour tout membre du personnel salarié qui a un lien d'emploi avec votre bureau coordonnateur.

22.1. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le nombre total d'**heures** d'absence utilisées dans votre établissement au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009** pour des raisons, d'une part, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

Absences pour maladie : absences liées à des raisons médicales : visites chez le médecin ou le dentiste, absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie **ou** à une invalidité qui mèneront à une indemnisation en invalidité par un organisme public ou privé (voir les précisions données dans l'encadré de la page suivante); **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre d'**heures** d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'**heures** d'absence liées aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

22.2. Calculez le nombre de **demandes d'indemnisation** pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail qui ont été faites au cours de l'exercice du **1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**. Pour être comptabilisées, les demandes d'indemnisation doivent avoir été acceptées par l'organisme payeur ou par l'employeur. Une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2009) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme une demande.

On comptabilise une demande d'indemnisation pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail lorsqu'il y a eu absence pour incapacité de travail et que l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail) ou à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – Ressources humaines et Développement social Canada (pour les établissements qui n'offrent pas d'assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde pour incapacité de travail à la personne qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus;
- **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux accidents du travail : _____

22.3. Avez-vous une politique écrite de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles?

Oui Non

22.4. Avez-vous une politique écrite d'affectation temporaire (travaux légers) en cas d'accident du travail?

Oui Non

22.5. Avez-vous répertorié les tâches qui peuvent être exécutées par un membre du personnel qui a subi un accident du travail?

Oui Non

22.6. Êtes-vous membre d'une mutuelle de prévention en santé et en sécurité du travail reconnue par la CSST?

Oui Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

23. En tenant compte du nombre de semaines de vacances **prévu** (à l'exclusion des jours fériés) pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à votre bureau coordonnateur depuis plus de un an au 31 mars 2009, veuillez indiquer le nombre de personnes qui bénéficieraient des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Par exemple, si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévu	Membres du personnel d'encadrement (nombre de semaines)	Membres d'un autre type de personnel (en excluant les RSG) (nombre de semaines)
1 semaine	_____	_____
2 semaines	_____	_____
3 semaines	_____	_____
4 semaines	_____	_____
5 semaines	_____	_____
6 semaines	_____	_____
7 semaines	_____	_____
8 semaines	_____	_____
9 semaines ou plus	_____	_____

23.1. Veuillez répartir les membres du personnel, au **31 mars 2009**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

24. Pour la directrice générale et chacune des directrices adjointes, veuillez indiquer le plus haut niveau de scolarité obtenu ainsi que le nombre d'années d'expérience. Les diplômes doivent être reconnus par le système d'éducation du Québec. Pour le niveau de scolarité et le champ d'études, les choix de réponses sont indiqués en bas de page.

Catégorie d'emploi	Type de directrice adjointe (encerclez la réponse)	Niveau de scolarité le plus élevé (1 À 11)	Champ d'études (A À F)	Expérience en service de garde, à titre de	Expérience au service de garde, à titre de
Directrice générale				an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DABC DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DABC DAA			an(s)	an(s)
Directrice adjointe	DABC DAA			an(s)	an(s)

Choix de réponses pour le type de directrice adjointe, le niveau de scolarité et le champ d'études

Type de directrice adjointe	Niveau de scolarité	Champ d'études
DABC – Directrice adjointe du bureau coordonnateur DAA – Directrice adjointe à l'administration	1- Aucune formation particulière 2- Diplôme d'études secondaires (DES) 3- Diplôme d'études professionnelles (DEP) 4- Attestation d'études collégiales (AEC) 5- Certificat d'études collégiales (CEC) 6- Diplôme d'études collégiales (DEC) 7- Certificat 8- Baccalauréat 9- Maîtrise 10- Doctorat 11- Autre (à préciser au tableau)	A- Éducation en service de garde B- Éducation C- Administration D- Sciences sociales et humaines E- Santé F- Autre (à préciser au tableau)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Angelo Razakatiana au 514 864-6131.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapportactivites@mfa.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2009** à l'adresse suivante :

Monsieur Angelo Razakatiana
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

Famille et Aînés
Québec

